

POUR LE FÉDÉRALISME

FÉDÉCHOSES



Simone Veil présidant la première session du Parlement européen élu au suffrage universel direct (Strasbourg, juillet 1979). Copyright : Parlement européen, depuis cvce.eu

Focus : Cinquante ans d'élections du Parlement européen et interview des têtes de liste aux élections de juin 2024

Les fédéralistes se sont battus pour obtenir en 1974 l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Ce dossier propose des regards croisés avec des regards d'époque, des textes d'actualité. En partenariat avec le *Taurillon*, nous vous proposons également des interviews des têtes de liste françaises autour du fédéralisme. L'ensemble de la revue propose des prolongements à cette réflexion sur les élections et le rôle des députés européens.

Féd'actualité : Face à la guerre et aux massacres à Gaza

Depuis l'attentat du 7 octobre, la guerre a repris en Palestine. Des voix s'élèvent pour dénoncer un génocide en cours contre les gazaouis déplacés et acculés vers le sud. Nous regroupons dans ce dossier différents articles qui envisagent la solution fédérale pour mettre (enfin) fin à la guerre.

Théorie du fédéralisme : Mario Albertini et la mystification de l'État national

Alors que Presse fédéraliste prépare la publication de 3 ouvrages autour de la pensée de Mario Albertini, qui a longtemps été le secrétaire général de l'UEF Europe, Théo Boucart revient pour nous sur l'un de ses livres phares : *L'État national* et nous propose des lignes de lecture de cet ouvrage, que l'on peut trouver en français auprès de notre maison d'édition.

Sommaire	2
Courrier des lecteurs et des lectrices	4
Éditorial	5
Le « billet d’humeur »	6
Faut-il mourir pour l’Ukraine ?	6
Il y a « 30 » ans	7
Pour la paix au Moyen-Orient.....	7
Focus : Cinquante ans d’élections du Parlement européen	8
Première partie : regard fédéraliste et historique	8
Élections européennes par temps d’incertitude.....	8
De l’élection au suffrage universel direct du « Parlement européen ».....	10
Parlement européen et suffrage universel.....	13
Les fédéralistes et le Peuple européen.....	14
Deuxième partie : Quelques actualités européennes intéressantes	15
Une avancée pour les droits des femmes : la directive européenne sur la lutte contre les violences.....	15
Une politique étrangère velléitaire ?.....	17
Un Conseil européen du 21 et 22 mars géo-stratégique	18
Les agriculteurs en révolte et l’Europe.....	19
L’Ukraine ou le réveil de l’Europe géopolitique	20
Accueillir l’Ukraine, la Moldavie et la Géorgie au sein de l’Union.....	22
Élections européennes 2024 : la souveraineté est-elle du fédéralisme ?.....	23
Troisième partie : Interview des têtes de liste aux élections européennes	25
L’Europe de demain : la démocratie européenne doit reprendre le pouvoir - Réponse de Volt	25
« L’Union européenne actuelle nous empêche de répondre aux défis de notre époque » - Réponse de la France Insoumise	27
« Nous voulons réactualiser le projet européen à l’aune d’un plafond environnemental à ne pas dépasser et d’un plancher social à garantir » - Réponse de Marie Toussaint	29
« Nous visons une Europe souveraine, protectrice au quotidien, promotrice de la justice sociale et climatique » - Réponse de Place Publique et du Parti Socialiste.....	31
Féd’actualité : Face à la guerre et aux massacres à Gaza	33
Gaza : « briser le cercle vicieux de la violence » (Josep Borrell)	33
L’attaque terroriste du Hamas contre Israël.....	34
Shlomo Sand : Israël et Palestine, un « État binational avec un régime d’apartheid »	35
Quand l’Union se divise sur Gaza	36

<i>Bonnes feuilles : Défense européenne pour les citoyens, le dernier livre de Sophie Heine</i>	38
Préface.....	38
Conclusions de l'ouvrage de Sophie Heine.- « Il est impératif de mettre en place une politique de sécurité européenne proprement souveraine. »	40
<i>Théorie du fédéralisme :</i>	43
Mario Albertini et la mystification de l'État national	43
<i>Le regard historique de Robert Belot</i>	45
« Mesdames et Messieurs les députés européens, méritez votre nom, faites-vous élire et fédérez l'Europe ! »	45
<i>Fédéralisme, lutte et adaptation au dérèglement climatique</i>	47
Taxation and Green Growth: the Role of Carbon Pricing	47
COP 28: Decoding Success or Missed Opportunities on the Global Stage?	50
La COP 28 de Dubaï : malgré l'optimisme des déclarations officielles, la situation est hors de contrôle	51
<i>Mon p'tit doigt Fédéchoses</i>	53
Idée saugrenue : Une liste pro-européenne macroniste-socialiste dirigée par Glucksmann	53
<i>Actualité du réseau</i>	54
La lettre du « Crocodile » en ligne.....	54
Rencontre à Aix-en-Provence sur l'élargissement et l'avenir de l'Europe dans le cadre de la campagne l'Europe pour de bon	54
Lettre des trois associations européennes et du groupe Spinelli aux chefs d'État et de gouvernement	56
<i>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste</i>	57
2024 : le centenaire de la naissance de Bernard Lesfargues, poète, traducteur et éditeur.....	57
Hommage à Bernard Lesfargues, homme de lettres occitan et fédéraliste européen	57
Hommage à l'œuvre littéraire de Robert Lafont (extrait de <i>Fédéchoses</i> , n. 145, septembre 2009).....	59
Troubadours - Cercamon et Jaufre Rudel	60
Antonio Scurati : « M ».....	62
« Histoire de l'autre – Israël - Palestine »	63
« L'Élargissement » de Robert Menasse : un roman de l'UE.....	63
Killers of the flower moon	64
CED, le retour	65
Quand Sartre et Rousset faisaient le Rassemblement Démocratique Révolutionnaire (RDR).....	65
<i>Nouvelles publications</i>	67
Robert Belot, <i>Henri Frenay au Général de Gaulle, Lettres et rapports sur la Résistance et l'Europe (1942-1953)</i>	67
Nouvelle édition : <i>Albert Camus, l'Union des différences</i> , d'Alessandro Bresolin.....	67
<i>S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste</i>	68

Courrier des lecteurs et des lectrices

Au lendemain du salon littéraire lyonnais « Magnifique livre », des 14 au 17 mars 2024, où Presse fédéraliste a exposé pour la première fois, nous avons reçu de notre ami et auteur Alessandro Bresolin le sympathique message ci-dessous.

Par ailleurs, à noter que Alessandro a été présent pour dédicacer ses deux ouvrages sur Albert Camus les 3 jours du salon, de même qu'Audrey Malégarie Soria qui a dédicacé son ouvrage sur Victor Hugo et les États-Unis d'Europe.

Noter également que Robert Belot, lui, a fait une importante conférence sur Henri Frenay et Charles de Gaulle le mardi 13 mars à Paris sur l'invitation de la Fondation de la France libre.

Chers amis,

De ma part, une petite nouvelle fédéraliste : pour la première fois de ma vie l'Université de Roma m'a invité, le 17 avril, à tenir une leçon aux étudiants de littérature française. Je vais avoir 2 heures, ils m'ont dit de choisir un thème sur Camus. En vue des élections européennes, j'ai choisi, « Camus, l'Europe et l'Union fédérale ». Vu qu'il s'agit d'étudiants de français, je porterai en cadeau pour eux au moins 5 livres différents de Presse fédéraliste (de celui de Ernesto Rossi à celui de Blum au mien sur Camus) pour montrer que ce courant de pensée politique-philosophique existe, vit et agit.

Bises.

Alessandro Bresolin

English version

This 200th edition of *Fédéchoses* coincides with the launch of the European election campaign, which also marks 50 years of direct universal suffrage. With the planets aligned in such a way, it's impossible not to mention the subject in our pages!

Unfortunately however, what should be the most important election in Europe this mid-decade remains (as ever) confined to the interests of a circle of insiders and activists. As recently as early April, almost one in two French people admitted that they were not interested in the European elections. Nevertheless, many aspects of what is at stake from 06 to 09 June are decisive.

This European election has the misfortune to fall in the same year as the American elections, reinforcing one of the most absurd paradoxes of the European political sphere: undeniable media interest in what is happening on the other side of the Atlantic, even though European citizens have no voice in it. Of course, a return of Donald Trump to the White House would have serious consequences, particularly for the aid given to Ukraine in its war against Russia for the last two years.

That's actually the main thing that will change this election: Ukraine's struggle for survival in the face of the imperialist delusions of a decadent power. Numerous articles in this edition remind us of the importance of a victory and a European destiny for Ukraine. While the EU's eastern neighbourhood is at war, the Israeli-Palestinian conflict has been escalating since last October. It is also impossible for us to look the other way, and our publications in this issue outline a peaceful institutional outcome, whether in the form of a two-state solution, or a purely federal one, as the Israeli historian Schlomo Sand expresses.

The main issue in the 2019 European elections was the climate crisis. While it may no longer feature as prominently in the debates as it once did, it is no less important, far from it. Once again, we wanted to highlight the existential importance of the fight against climate change, all within a global federal framework.

All this shows that the European elections are shrouded in "uncertainty", to use the words of Jo Leinen, author of an article in this 200th edition. While the far right is leading in France, the EPP and the Social Democrats are once again dominating the polls at European level. In an attempt not to give too much weight to this electoral Manicheism, we have given the floor to some of the heads of the French lists (EELV, LFI and Volt) on their vision of Europe.

You can now enjoy this *Fédéchoses*, so that you can cast an informed vote on 09 June. We wish you a happy reading!

Pour le fédéralisme - Fédéchoses

Version française

Heureux hasard, ce 200^{ème} numéro de *Fédéchoses* coïncide avec le lancement de la campagne des élections européennes, marquant de surcroît les 50 ans du suffrage universel direct pour ce scrutin. Avec un tel alignement des planètes, impossible de passer sous silence le sujet dans nos pages !

Pourtant, ce qui doit être l'élection la plus importante de ce milieu de décennie en Europe reste malheureusement (encore et toujours) confiné à l'intérêt d'un cercle d'initiés et de militants. Début avril encore, près d'un Français sur deux admettait ne pas s'intéresser aux élections européennes. De nombreux aspects de ce qui se joue du 06 au 09 juin prochain sont néanmoins déterminants.

Ce scrutin européen a la malchance de tomber la même année que les élections américaines, renforçant un des paradoxes les plus aberrants de la sphère politique européenne : un intérêt médiatique indéniable pour ce qui se passe outre Atlantique, alors même que les citoyens européens ne peuvent pas y exprimer leur voix. Bien naturellement, un retour de Donald Trump à la Maison Blanche aurait de sérieuses conséquences, en particulier sur l'aide apportée à l'Ukraine dans la guerre que la Russie lui mène depuis deux ans.

Car c'est bien la principale chose qui change la donne pour cette année électorale : la lutte de l'Ukraine pour sa survie face au délire impérialiste d'une puissance décadente. De nombreux articles dans ce numéro rappellent toute l'importance d'une victoire et d'un destin européen de l'Ukraine. Tandis que le voisinage oriental de l'UE est en guerre, le conflit israélo-palestinien connaît depuis octobre dernier une nouvelle escalade. Il nous est aussi impossible de regarder ailleurs et nos publications dans ce présent numéro vont dans le sens d'une issue institutionnelle pacifique, qu'elle soit sous la forme d'une solution à deux états, ou purement fédérale, comme le rappelle l'historien israélien Schlomo Sand. Le principal combat des élections européennes en 2019 a été la crise climatique. Si elle n'a désormais plus la place qu'elle avait dans les débats, elle n'en est pas moins importante, loin s'en faut. Là encore, nous souhaitons rappeler l'importance existentielle de la lutte contre le changement climatique, le tout dans un cadre fédéral mondial.

Tout cela fait planer sur ces élections européennes un « temps d'incertitude », pour reprendre les termes de Jo Leinen, auteur d'un article dans ce 200^{ème} numéro. Si l'extrême-droite fait la course en tête en France, le PPE et les Sociaux-Démocrates dominent une nouvelle fois les sondages au niveau européen. Soucieux de ne pas accorder trop d'importance à ce manichéisme électoral, nous avons donné la parole à quelques têtes de liste françaises (EELV, LFI et Volt) sur leur vision de l'Europe.

Il ne vous reste plus qu'à tirer la substantifique moelle de ce *Fédéchoses*, afin de voter en toute connaissance de cause le 09 juin prochain. Bonne lecture !

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Faut-il mourir pour l'Ukraine ?

Hervé Moritz

Président du Mouvement européen France, Membre du bureau de Presse fédéraliste



Emmanuel Macron a affirmé ne pas exclure l'envoi de troupes en Ukraine. Les propos du président de la République ont frappé les esprits et largement défrayé la chronique. Par cette déclaration, il a aussi semé le trouble dans le

débat public. Il a détourné l'attention des enjeux actuels de la guerre menée par la Russie en Ukraine et a offert inutilement une tribune en réaction aux partisans de l'abandon des Ukrainiens à leur propre sort.

Là n'est pourtant pas la question

Des soldats français doivent-ils mourir pour l'Ukraine ? En vérité, la question ne se pose pas aujourd'hui. Volodymyr Zelenski n'a jamais formulé la demande d'envoi de troupes de ses partenaires européens sur le théâtre d'opération.

Le président ukrainien martèle en revanche l'impérieuse nécessité de renforcer urgemment l'aide militaire. L'approvisionnement trop faible en armes et en munitions menace les lignes ukrainiennes sur un front figé. Ni la France, ni les autres alliés européens ne parviennent à répondre actuellement aux besoins de l'armée ukrainienne.

Depuis février 2022, les Européens ont levé de mois en mois, de sommets en sommets, les tabous les uns après les autres. Les paquets de sanctions successifs, les livraisons d'armes successives, n'ont toutefois pas permis de mettre un terme à la guerre en stoppant net et en repoussant les armées de Vladimir Poutine. De nos tergiversations, le chef du Kremlin nourrit sa puissance. Il les exploite pleinement, en trouvant des voies pour contourner les sanctions et en envoyant à la mort ses troupes aux effectifs inépuisables en Ukraine. Depuis plus de deux ans, les Ukrainiens sont sous le feu des bombes russes. Nous ne sommes pas à la hauteur de la résistance du peuple ukrainien. Nous ne sommes pas à la hauteur de l'enjeu.

Faisons tout pour que nous n'ayons pas à nous poser la question

Vladimir Poutine et les cadres de son régime sont clairs dans leurs propos : ce n'est pas seulement une guerre contre l'Ukraine, c'est une guerre contre les sociétés occidentales. Européens, réveillons-nous ! Vladimir

Poutine ne s'arrêtera pas à l'Ukraine. Si l'Ukraine tombe, qui empêchera Vladimir Poutine d'envahir la Moldavie, la Finlande, les États baltes ou tout autre pays pour retrouver les contours de l'empire défunt. L'impérialisme est au cœur du régime poutinien, cette idéologie belliqueuse permet à son État mafieux de survivre, la guerre permet à Vladimir Poutine de se maintenir au pouvoir.

D'autant plus que nous subissons déjà les conséquences de la guerre. Les déstabilisations, à travers les cyberattaques, les ingérences électorales ou la guerre informationnelle, font déjà partie de notre quotidien. D'autres populations craignent le chantage de Vladimir Poutine sur le prix de l'énergie et de denrées alimentaires. Vladimir Poutine fait déjà la guerre à nos démocraties.

L'Ukraine est notre meilleure assurance-vie

Si nous l'avons à présent compris, alors faisons tout pour que nous n'ayons pas à nous poser la question suivante : Faut-il mourir pour l'Ukraine ? Soutenir les Ukrainiens aujourd'hui, investir dans l'armement et l'aide militaire à l'Ukraine, c'est notre meilleure assurance-vie.

C'est pourquoi, nous devons d'abord accentuer les sanctions contre la Russie et empêcher leur contournement. Sanctionnons aussi tous les cadres du régime de Vladimir Poutine, les six mille personnalités du régime identifiées par la fondation de l'opposant Alexeï Navalny. Nous ne sanctionnons aujourd'hui que plus d'un millier de ces parties prenantes du régime.

Ensuite, saisissons les avoirs russes gelés dans l'Union européenne pour financer l'effort de guerre en faveur de l'Ukraine. Nous devons acheter des armes en commun, nous devons donner un cap clair aux industries européennes de défense, remettre en route des chaînes de production d'armement et de munitions qui sont vitaux pour l'armée ukrainienne. Utilisons l'argent russe comme une avance sur les réparations de guerre dans le cadre du droit international pour aider les Ukrainiens.

Gardons à l'esprit que l'objectif de Vladimir Poutine n'est pas l'Ukraine. Vladimir Poutine nous vise déjà. Et si nous ne voulons pas répondre à la question qui a fait irruption dans le débat public, soyons au rendez-vous, aidons l'Ukraine à gagner cette guerre et les Russes qui osent s'opposer à Vladimir Poutine à renverser le régime. Car la paix durable ne se construit pas avec un tyran, notre combat doit aussi se prolonger dans le soutien des partisans de la démocratie en Russie.

Pour la paix au Moyen-Orient

Texte de Lucio Levi publié dans notre numéro 32, 4^{ème} trimestre 1980

Suite à différentes réactions de lecteurs relatives à l'éditorial de notre ami Lucio Levi (NB republié dans notre précédent numéro, NDLR) sur la question palestinienne, nous avons décidé de publier la mise au point suivante.

Il est encore difficile en Europe aujourd'hui, presque 40 ans après les effroyables crimes du nazisme, de débattre avec sérénité des situations dans lesquelles se trouve impliqué l'État d'Israël. La question de notre culpabilité n'est pas encore résolue. Israël est tant de choses, mais en même temps un État théocratique ; un État dirigé aujourd'hui par un homme qui ne cache pas son propre passé de terroriste. Tous le savent mais aucun ne peut le lui dire, bien que soit là aussi valable la parabole évangélique de la paille et de la poutre.

Durant des années ; beaucoup ont considéré Israël exclusivement comme l'avant-garde occidentale au Moyen-Orient.

Cette attitude était la conséquence d'une vision manichéenne de la politique internationale, celle qui a conduit à soutenir l'Algérie française, à soutenir le général Salan et l'OAS, à soutenir le Shah en Iran : une philosophie de la défense des privilèges (et non de la civilisation) de l'Occident, qui ne sait pas reconnaître le caractère objectif des processus historiques, leur caractère inéluctable, l'impossibilité de les plier selon son intérêt.

L'histoire, comme à l'habitude, a eu raison de cette philosophie, que les fédéralistes n'ont jamais partagée. Ils savent depuis toujours que l'on ne peut pas faire l'Europe sans modifier l'organisation du monde. Ils sont du côté de ceux qui veulent modifier cet équilibre, non du côté de ceux qui veulent le défendre, en dépit de sa monstrueuse injustice au regard d'une grande partie de l'humanité.

C'est pour cette raison qu'ils ont lancé le mot d'ordre : « Unir l'Europe pour unir le monde » ; pour qu'il soit bien clair que leur lutte se place dans le contexte de la reprise du processus révolutionnaire, c'est-à-dire du processus de l'émancipation humaine. Les fédéralistes savent que, en ce qui concerne l'Europe et sa position dans le monde, ce processus assigne la priorité à l'objectif de l'unité fédérale ; la démocratie internationale, et la réappropriation du pouvoir par tous et à tous les niveaux. Mais ils savent également que dans d'autres parties du monde les choses sont différentes. Ils savent que, avant de faire la révolution fédérale, il faut faire la révolution nationale, pour attribuer les États aux peuples et en faire les protagonistes de l'histoire mondiale. Il est parfaitement exact – et l'histoire de l'Europe le montre à satiété – que la révolution nationale ne suffit pas à extirper totalement la raison d'État, la dictature et le despotisme. L'on devient justement fédéraliste lorsqu'on saisit ces limites des révolutions nationales. Mais une chose est de comprendre ces limites, de devenir capable de saisir la grandeur et la misère du fait national ; une autre est de croire qu'il serait possible de commencer par le fédéralisme sans avoir au préalable libéré les peuples à fédérer. Mais lorsqu'il s'agit d'Israël et des palestiniens, tout cela s'oublie.

Il y a un second aspect sous lequel le problème palestinien acquière en fait, sinon en droit, une importance politique

majeure, plus grande que celle du problème arménien ou du problème kurde, même si ceux-ci sont tout-à-fait tragiques. Il s'agit de la politique internationale. On peut écrire en bref qu'il y a des positions d'État, ou de groupe d'États, qui maintiennent le monde dans le cadre de l'équilibre bipolaire, et qu'il y a au contraire des positions qui le tirent vers un nouvel équilibre multipolaire, c'est-à-dire une liberté accrue pour l'Europe occidentale, pour les pays de l'Europe de l'Est, pour la Chine et les pays du tiers-monde. Il est évident que la situation qui contraint un État à resserrer ses liens avec une des deux super-puissances prolonge, avec des coûts et des risques croissants le bipolarisme : de même il est évident que seule la détente peut permettre d'évoluer pacifiquement vers un équilibre multipolaire.

Or, dans cette difficile situation, où toute erreur peut entraîner guerres et catastrophes, la position d'Israël est nettement et clairement du côté de la tension et de la confiance exclusivement dans la force militaire. Le cas de Jérusalem montre avec clarté comment Israël a perdu l'usage de la raison à cette occasion : c'est cela et cela seul, qu'exprime la prétention du gouvernement israélien de gérer seul unilatéralement, jusqu'au droit des autres, les droits historiques des chrétiens et des musulmans (comme des israélites) sur Jérusalem.

Lorsque l'on perd l'usage de la raison tout est perdu. C'est une chose qu'il faut dire clairement y compris dans l'intérêt d'Israël. Israël ne pourra jamais garantir sa sécurité par la force, quelles que soient ses frontières. C'est justement parce qu'il est un petit peuple, au milieu d'une grande masse d'arabes et de musulmans, qu'Israël plus que tout autre État ne peut trouver la sécurité que dans un monde dans lequel il deviendrait de plus en plus difficile, avec la détente, de recourir à la solution de force et à la confrontation militaire. Or Israël ne pourra jamais sortir de son isolement moral et passer d'une politique comptant sur sa seule force, à une politique se basant sur une négociation et sur des rapports pacifiques avec tous, tant qu'il ne voudra pas reconnaître et comprendre que les palestiniens ont, eux-aussi, droit à leur propre État national, c'est-à-dire à leur propre autonomie. C'est ainsi qu'Israël, sans perdre la solidarité des États-Unis, pourra retrouver celle de l'Europe, de nombreux autres pays et désamorcer l'hostilité de l'URSS. Cela signifierait évidemment la meilleure possibilité en termes mêmes de sécurité.

Ces observations sont également valables pour établir les raisons de l'urgence d'une juste solution du problème palestinien. Cette question est de toute première importance politique pour tous, non seulement pour les palestiniens, pour la raison suivante : Israël peut donner une grande contribution à la détente s'il reconnaît les droits des palestiniens alors qu'il alimente la tension dans une zone vitale de l'équilibre mondial s'il ne les reconnaît pas.

Une ultime considération. Les observations sur la détente – qui mettent en évidence les possibilités et les responsabilités d'Israël – valent également pour les kurdes et pour les arméniens, qui ne trouveront sûrement pas de solutions à leurs problèmes dans un climat de tension et de guerre froide.

Focus : Cinquante ans d'élections du Parlement européen

Ce focus regroupe des textes actuels et anciens sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Il propose ainsi des mises en regard du présent et du passé, pour prendre du recul sur le chemin parcouru.

Première partie : regard fédéraliste et historique

Élections européennes par temps d'incertitude

Jo Leinen

Ancien député européen et président de sa Commission des affaires constitutionnelles. Président honoraire de l'UEF Europe
Traduit de l'allemand par Ulrich Bohner



Pour la 10^e fois, des élections générales et libres pour l'assemblée citoyenne de l'Union Européenne auront lieu du 6 au 9 juin 2024. Le Parlement Européen est unique dans le monde entier. Nulle part ailleurs existe un parlement transnational avec de larges compétences législatives.

C'est en particulier par les dispositions du Traité de Lisbonne que le PE a pu augmenter considérablement ses compétences, et, par conséquent, gagné en importance politique. Presque tous les actes législatifs nécessitent l'accord du PE. Même au-delà de la législation, le PE a réussi à imposer des accents politiques importants. Le PE est aujourd'hui un phare reconnu mondialement en faveur des droits de l'homme, du respect de la démocratie et de l'État de droit ainsi que pour l'affirmation de la nécessité du développement durable à tous les niveaux de l'économie et de la société.

Le Parlement Européen est unique dans le monde entier. Nulle part ailleurs existe un parlement transnational avec de larges compétences législatives.

Après une période d'euphorie lors des premières élections directes en 1979, avec une participation électorale avoisinant les 70 %, le Parlement a connu des périodes d'effacement longues dans la perception publique. La participation aux élections a chuté à moins de 50%. Il y a lieu de rajouter que pendant les deux dernières décennies, la participation des citoyens aux élections nationales a également reculé.

Les élections européennes du mois de juin 2024 revêtent dès lors une importance particulière, pour plusieurs raisons. L'Union Européenne s'est rarement vue confrontée à autant de défis qu'au cours de ces années. L'industrie européenne est

confrontée à une double transformation, en route pour la décarbonisation et en parallèle, à la digitalisation. Ceci implique pour des millions d'êtres humains une insécurité véritable pour leur travail et pour leurs revenus financiers. Dans ces deux domaines, l'Europe se trouve en compétition technologique et dans une course de vitesse avec les États-Unis comme avec la Chine. Quand on compare le positionnement des « global players » dans les branches de la technologie, on constate que l'on rencontre très peu de noms européens dans les premières places. Le « vieux » continent, est-il désormais découplé dans les domaines technologique et économique ?

L'attaque russe sur l'Ukraine a détruit de façon durable l'ordre de paix en Europe. Le nouvel impérialisme russe représente un danger pour d'autres pays, et, partant, pour tout le continent européen. Cette nouvelle réalité doit entrer dans nos têtes et doit se transformer en actions politiques. Depuis sa création, l'UE s'est définie comme une Union pour la paix. Il s'y rajoute un recul de la volonté des États-Unis à servir de bouclier pour la défense de l'Europe. C'est devant cette réalité que l'UE se trouve subitement devant la nécessité de traiter toute sorte de sujets militaires. Une Union européenne de défense pourrait s'avérer nécessaire plus rapidement que ce que certains s'imaginent aujourd'hui.

Malgré tous ses problèmes internes l'Europe reste un continent riche. La pauvreté ainsi que les vicissitudes politiques dans notre voisinage méridional et oriental incitent des millions d'êtres humains à quitter leur ancienne patrie pour rechercher un avenir plus sûr et meilleur au sein de l'Union Européenne. Les migrations au départ de l'Afrique et de l'Asie vers l'Union Européenne viennent juste de commencer et se poursuivront pendant de longues années. Ce sujet complexe provoque des clivages entre les États membres, mais aussi au sein même de nos sociétés à l'intérieur. Sans une vision convaincante et efficace pour la problématique des migrations les populistes et nationalistes continueront à se renforcer.

Ces crises multiples et concomitantes sont devenues un test de survie pour la démocratie au sein de l'Union Européenne. Des mouvements politiques avec des conceptions illibérales et autoritaires renforcent leur emprise. On constate des attaques contre les piliers de l'ordre démocratique comme l'indépendance de la justice ou la liberté des médias. Les élections européennes de juin se trouvent confrontées à la menace d'un accroissement des forces populistes et nationalistes. Ceci peut devenir un danger pour la capacité d'agir du Parlement et pour le développement de l'UE.

Agenda 2030

Le prochain Parlement aura la tâche de dessiner l'agenda politique pour l'Union Européenne pour cette décennie et, pour certaines questions, bien au-delà. On notera une série de priorités.

Un point fort devra être l'amélioration de la compétitivité de l'économie de l'UE. Ces jours-ci, on entend beaucoup parler d'un « European Industrial Deal », en écho au « European Green Deal » de la période législative actuelle. L'économie européenne souffre de déficits faits maison, mais aussi de situations extérieures négatives. Le nouveau Parlement sera confronté à une série de projets de lois et de mesures. Des pratiques commerciales faussées de la Chine ainsi que des politiques protectionnistes des États-Unis pèsent sur l'économie de l'UE. En accord avec les règles de l'OCI l'UE devra se défendre plus énergiquement et adopter des mesures de protection. L'économie à l'échelle mondiale exige de nouvelles réflexions et des actions innovantes.

L'UE a besoin de renforcer les initiatives d'innovation et de modernisation. En s'inspirant de la stratégie « Made in China » de Pékin et du « Inflation Reduction Act » à Washington, la nouvelle législature devrait voir la présentation d'un programme très large de recherche et d'investissement de l'UE. Un fonds spécifique financé par un emprunt communautaire devrait être créé, comme pour le « Next Generation EU ».

Il faut réactualiser le Pacte vert européen. On ne peut admettre de pause sur la voie vers la neutralité climatique. Il conviendra sans doute d'améliorer les méthodes. Moins de bureaucratie et d'interdictions, davantage d'incitations et de meilleures conditions cadre dans l'économie de marché. Les 17 Sustainable Development Goals (SDGs) contiennent le mandat de présenter un programme pour la durabilité intégré et coordonné pour la nouvelle législature.

Plus que jamais il s'agira de prendre en compte les conséquences sociales des différentes politiques. Le clivage entre pauvres et riches ne peut supporter d'être creusé davantage. Le pilier européen des droits sociaux doit se transformer en une législation concrète, sur la base des principes acceptés. Tout comme pour le SMIC, il faut développer des niveaux pour la protection contre l'exploitation dans le monde du travail, en particulier dans le secteur digital et pour de nombreuses prestations de services. Le nouveau Parlement devra s'occuper de la perspective d'adhésion des six pays des Balkans occidentaux ainsi que de l'Ukraine et du Moldova. Au-delà des questions politiques et financières, il s'agira de traiter les questions institutionnelles. Dans son cadre actuel, l'UE n'est pas en mesure de s'élargir.

Par conséquent, la nouvelle période devra voir la convocation d'une Convention de l'UE pour élaborer une version

améliorée du traité européen. Le Parlement devra mettre davantage la pression en faveur de ses exigences pour une réforme de l'UE, si nécessaire en recourant à ses prérogatives dans d'autres domaines, pour inciter le Conseil Européen à agir.

Par conséquent, la nouvelle période devra voir la convocation d'une Convention de l'UE pour élaborer une version améliorée du traité européen. Le Parlement devra mettre davantage la pression en faveur de ses exigences pour une réforme de l'UE, si nécessaire en recourant à ses prérogatives dans d'autres domaines, pour inciter le Conseil Européen à agir.

La sécurité au sein de l'UE et sur l'ensemble du continent se trouvera tout en haut de l'agenda. On a déjà commencé à parler d'un commissaire spécifique pour la politique de défense. Il s'agira également de créer des mécanismes d'achat pour des biens militaires et de mettre en place des financements de l'UE pour la recherche et la production militaires. Ceci constitue en effet un changement de paradigme pour l'UE. Ce sujet fera l'objet de beaucoup de débats au PE. Les disputes sont déjà programmées.

Les défis ne se limitent pas aux points évoqués. Une UE doit, dans le cadre géostratégique, tisser des liens et s'insérer dans de nouvelles alliances multilatérales. A cet égard les accords commerciaux jouent un rôle important. Jusqu'à quel point, le Parlement Européen pourra-t-il accepter des compromis lorsqu'il s'agit d'accords avec des acteurs importants tels que l'Inde, l'Indonésie ou le Brésil ? Il s'agira de trouver un équilibre entre les principes de l'UE et les intérêts de l'UE. Malheureusement, c'est ainsi que fonctionne la géopolitique. La coopération doit être hissée à un niveau supérieur. Il s'agira de discuter entre partenaires égaux, avec du respect mutuel. La « Global Gateway Initiative » doit être renforcée et trouver des contenus, notamment dans le domaine de la protection du climat.

Le nouveau parlement aura fort à faire. La question se pose : aura-t-il la capacité d'agir ? Cela dépendra en grande partie de la force des populistes et des adversaires de l'Europe dans la nouvelle chambre. Cela dépendra aussi de la capacité des groupes pro-européens de se retrouver sur des positions communes. Au-delà de la concurrence politique, un blocus ou même une stagnation de l'UE ne sera pas dans l'intérêt des partis démocratiques et de leurs représentants qui siègent au Parlement Européen. Dans la deuxième partie de l'année, le test sera l'élection de la présidence de la Commission et du collège des commissaires. Les fédéralistes dans tous les pays de l'UE sont appelés à expliquer les dangers d'un blocus de l'UE et d'insister sur la nécessité de développer l'UE par une nouvelle convention. L'adoption d'un nouveau traité européen ne doit pas être remise à plus tard.

De l'élection au suffrage universel direct du « Parlement européen »

Mario Albertini

Extrait de *Le Fédéraliste (Il Federalista)*, édition française, Vol. VI, 1964, n° 1, p. 17-23



Mario Albertini (années 1980)

Suivant le paragraphe 3 de l'art. 138 du Traité instituant la Communauté économique européenne, l'Assemblée de cette Communauté (ainsi que de la C.E.E.A. et de la C.E.C.A.), maintenant faussement rebaptisée Parlement européen, est tenue à élaborer, comme elle l'a d'ailleurs fait, « des projets en vue de permettre [son] élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les États membres ».

Cependant le traité ne prévoit pas que, une fois cette Assemblée ou « Parlement » élu directement par la population, lui soient conférés les pouvoirs dont disposent toutes les assemblées politiques basées sur le suffrage universel. Même dans ce cas elle devrait rester, comme elle l'est actuellement, privée de tout pouvoir véritable.

Les membres de ce « Parlement », une fois élus, auront tout intérêt à le transformer en un vrai Parlement, c'est-à-dire en Parlement d'un État fédéral ayant un gouvernement propre et une justice propre.

Toutefois, bien des gens, y compris malheureusement quelques fédéralistes, prennent très au sérieux cette perspective et espèrent se servir de ces élections pour aboutir à la Fédération européenne. Ils savent que la volonté des gouvernements de se dépouiller de la part la plus importante de leurs pouvoirs au <<profit d'une organisation politique de l'Europe n'est qu'un phantasme, et ils savent en outre, comme le sait n'importe quel écolier, qu'un « Parlement » qui ne serait pas l'organe – l'organe législatif – d'un État, ne serait lui-même rien d'autre. Mais ils espèrent que la combinaison de ces deux phantasmes produira une chose vivante.

Il existe un engagement de faire les élections européennes. Donc, en déduit-on, un jour ou l'autre, peut-être grâce à une simple chiquenaude donnée par les mouvements européens, les gouvernements finiront par accepter que ces élections se fassent, d'autant plus que, le soi-disant Parlement européen n'ayant aucun pouvoir, ils n'ont aucune raison de trop le craindre. Mais avec l'élection directe ce « Parlement » se transformera. Bien que ne jouissant d'aucun pouvoir, il ne pourra pas ne pas s'attribuer tous ceux qui sont indispensables pour exercer le mandat politique que le peuple lui aura confié, passant

outre aux dispositions des traités et aux intentions des gouvernements.

Arrivés à ce point ces fédéralistes se divisent en deux groupes. Le premier, content de cette pensée et ayant peur d'en scruter la nature, se limite à croire qu'il y aura « quelque pouvoir » non défini et que cela constituera un nouveau pas en avant sur la voie de l'Europe. Le second qui, tout en éprouvant la même crainte, ose regarder un peu plus loin, comprend que cela n'a pas beaucoup de sens. Un Parlement ne peut pas avoir « quelque pouvoir » de nature indéfinie ; il doit avoir le pouvoir législatif à l'égard d'un gouvernement qui ait à son tour le pouvoir exécutif, ou bien il n'a aucun pouvoir de tout. C'est dans cette désagréable situation que se trouve le « Parlement » européen. Mais en le faisant élire par le peuple, facteur à la fois ultime et décisif de l'intégration européenne, il ne sera pas possible de le laisser dans l'impuissance actuelle sans jeter un discrédit irrémédiable sur la cause de l'unité européenne. C'est ainsi que naîtra la tendance à lui conférer le pouvoir qui lui revient. D'autre part les membres de ce « Parlement », une fois élus, auront tout intérêt à le transformer en un vrai Parlement, c'est-à-dire en Parlement d'un État fédéral ayant un gouvernement propre et une justice propre. Pour toutes ces raisons les élections européennes déclencheront une série de réactions qui ne prendront fin qu'avec la naissance de la Fédération européenne. Le jeu sera fait.

Bon ! Donc, selon ces gens-là, la Fédération européenne devrait naître non seulement à l'insu des gouvernements, que l'on pense attirer dans un piège, mais à l'insu de la population elle-même qui se trouverait avoir exercé son pouvoir constituant sans seulement s'en être aperçue, puisqu'elle ne saurait qu'après les élections qu'elle aurait voté pour une assemblée prodigieuse, pour un « Parlement » sans pouvoir – avec pouvoir – avec pouvoir constituant, duquel devrait sortir, comme la colombe sort du chapeau du prestidigitateur, l'État fédéral européen.

Mais les nouveaux États ne naissent pas de cette façon. Il suffirait de ne pas perdre de vue le côté comique de cette prévision pour comprendre qu'il ne s'agit là que d'un rêve. Du reste un fait existe : la volonté contraire de de Gaulle qui suffira à paralyser toute initiative de ce genre pour de nombreuses années. Et ce n'est pas, comme on le croit, que de Gaulle soit contraire parce qu'il est plus anti-européen que les autres chefs de gouvernement, c'est seulement parce qu'il voit ce que les autres ne voient pas. Là est la question. Ces élections se feront ou ne se feront pas ? Quelles sont les difficultés réelles qu'il faut surmonter pour aboutir vraiment à des élections européennes ? Et une fois ces difficultés surmontées, le problème sera-t-il encore de faire des élections pour un

faux Parlement, ou bien s'agira-t-il de faire des élections pour l'Assemblée Constituante ?

Il va de soi que, tant qu'on parle de ces élections sans courir le risque qu'elles se fassent, les gouvernants enclins à la démagogie s'y montrent favorables. Comment pourraient-ils s'y montrer contraires, puisqu'en disant oui aux élections européennes ils disent oui au peuple, à la démocratie et à l'Europe, toutes choses qui leur procurent des voix ? Mais si l'on courait vraiment ce risque, s'il s'agissait d'en établir les modalités, la musique changerait. Aux élections européennes, les partis ne pourraient pas participer tels qu'ils sont actuellement, avec leur organisation nationale. Chaque parti se trouverait en face du problème d'avoir à se présenter sous une étiquette européenne partout en Europe. Et cela bouleverserait radicalement tant le système des partis que la composition de la classe dirigeante.

Les membres de cette dernière devraient se transformer de dirigeants nationaux en dirigeants européens, sous peine de perdre leur pouvoir. C'est là une perspective désagréable qui ne peut pas manquer de provoquer des réflexes de défense. L'instinct de ceux qui détiennent un pouvoir est de négocier plutôt que de mettre leur pouvoir en jeu dans des parties dangereuses, et la partie européenne, qui se jouerait sur un terrain nouveau, en est une. En plus des voix de leur propre collège, les hommes en vue devraient conquérir en partant de zéro la faveur des organisations locales du groupement électoral correspondant dans les autres États, celle de populations inconnues, de journaux de langue différente qui ne savent s'occuper que des faits et des personnalités de leur propre nation. Et dans ces élections pour un seul parlement au lieu de six les politiciens obscurs seraient balayés en grande quantité par suite de la réduction rigoureuse du nombre des sièges, tandis que la conservation de leur mandat national ne les compenserait pas d'avoir échoué dans leur prétention d'obtenir un mandat européen. Il n'est pas nécessaire d'être très subtil pour comprendre que ni les uns ni les autres ne feront jamais spontanément ce saut dans le vide. Quand ils rivalisent pour dire : « L'Europe oui, mais socialiste », « l'Europe oui, mais chrétienne », « l'Europe oui, mais libérale », « l'Europe oui, mais des nations », en rabâchant pour les nigards leur fidélité inconditionnelle à l'idéal, ils extériorisent en réalité leur peur que les élections européennes ne les mettent au rancart et ils essaient d'exorciser cet épouvantail en évoquant une Europe regorgeant de sinécures pour tous les socialistes, pour tous les démocrates-chrétiens, etc...

Et que deviendra le système des partis ? Il suffit de se poser les questions que voici. Avec qui l'U.N.R. pourra-t-elle s'entendre en Allemagne et en Italie ? Que feront les démocrates-chrétiens ? La démocratie chrétienne bavaroise choisira-t-elle le M.R.P. ou l'U.N.R. ? La démocratie chrétienne de Erhard n'essaiera-t-elle pas de soutenir en Italie le libéral Scelba au détriment du clérical-socialiste Moro ? Et celle d'Italie, exclusivement catholique, n'essaiera-t-elle pas de chercher noise aux protestants allemands de la C.D.U. ? Et les socialistes, que feront-ils ? La social-démocratie allemande s'allierait

facilement avec les socialistes italiens de Saragat et avec les socialistes français de Mollet, à condition bien entendu que celui-ci cesse d'intriguer avec les communistes, mais elle ne s'allierait certainement pas avec les socialistes italiens de Nenni, du moins dans l'état actuel de leur évolution, et encore moins avec ceux de Vecchietti.

Les élections européennes [...] informeraient en profondeur la vie politique tout entière de nos pays, provoquant en même temps une modification rigoureuse de la composition de la classe dirigeante. Elles provoqueraient à elles seules, en raison de leur structure, la modernisation du système politique.

On pourrait répéter cet exercice pour tous les partis et tous les pays. Que sortira-t-il de ce raz de marée ? Il existe un critère pour en prévoir le déroulement. Tout ce qui ne jouit pas de liaisons européennes efficaces sera battu et tendra à disparaître. Seul ce qui a le souffle européen survivra. Et ce qui ne le possède pas c'est : le nationalisme, l'intégrisme catholique (la réunion en un parti d'éléments seulement catholiques), le communisme et le maximalisme socialiste. Il s'ensuit, pour tous ceux qui militent dans l'U.N.R. et les différentes démocraties chrétiennes, qu'il ne resterait qu'une seule formule politique efficace, celle du parti conservateur moderne, à l'anglaise. De même, pour tous ceux qui militent dans le socialisme et dans la gauche, il ne resterait qu'une seule formule politique efficace, celle du moderne parti démocrate de gauche, tant socialiste que libéral. Les petites formations de droite (libérales au sens économique) et de gauche (libérales au sens politique), une fois tombés les intégrismes catholique et socialiste qui les justifient, perdraient toute possibilité de maintenir des organisations de partis indépendants. L'Europe se dirigerait donc vers le bipartisme, vers lequel la pousseraient également d'autre part tant son régime présidentiel, indispensable dans les grandes Fédérations, que la nature positive de ses problèmes de politique étrangère, économique et sociale. Il s'agit là de problèmes qui, acquérant de plus en plus un caractère positif, presque technique, excluent la possibilité de solutions totalement divergentes et ne laissent le choix qu'entre des solutions rapides, courageuses et des solutions prudentes, c'est-à-dire qu'entre l'attitude progressiste et la conservatrice ; par contre, dans la première phase de l'industrialisation, étant donné que la liberté ne pouvait se réaliser qu'aux dépens de la justice (capitalisme) ou bien la justice aux dépens de la liberté (stalinisme), ces mêmes problèmes engendraient l'éventail des options idéologiques que nous connaissons et que l'État national – qui s'est formé à cette époque là – n'est pas en mesure de déraciner car il n'a plus désormais de vie propre.

Les élections européennes ne resteraient donc pas confinées dans les étroites dimensions politiques de la phase actuelle de l'intégration européenne mais informeraient en profondeur la vie politique tout entière de nos pays, provoquant en même temps une modification rigoureuse de la composition de la classe dirigeante. Elles provoqueraient à elles seules, en raison de leur structure, la modernisation du système politique que beaucoup de ceux qui restent prisonniers de la politique nationale

essaient vainement d'obtenir au moyen de clubs, de petits partis, de minorités de grands partis, de syndicats, etc...

Les considérations que nous venons de faire ne constituent que la première ébauche d'une analyse du problème des élections européennes. Mais elles suffisent d'une part pour montrer quelle transformation du mécanisme de production des initiatives politiques (le système des partis) on obtiendrait fatalement avec l'Europe. Sous cet aspect les élections européennes apparaissent, plutôt que comme un moyen pour aboutir à la Fédération, comme un des moyens grâce auxquels l'Europe politique, quand elle commencera à fonctionner, modifiera toute la vie politique. Et d'autre part ces considérations suffisent également à montrer que ceux qui disposent d'un pouvoir, qu'il soit grand ou petit, les feront à contrecœur, tels des mulets rétifs.

Délaissant la métaphore, ils (c'est-à-dire les chefs des partis, les membres des gouvernements, les députés, etc...) ne consentiront à ces élections que lorsqu'ils seront sur le point de perdre leur pouvoir national. Cela ne fait aucun doute. Personne ne cède spontanément son propre pouvoir. Il en résulte une conséquence fondamentale. Le jeu fédéraliste, la passation d'une grande partie du pouvoir politique des nations à l'Europe, se fera avant les élections européennes, et non pas après. Ou, pour préciser davantage, et à moins de supposer que les hommes politiques puissent changer de nature et se mettent à penser au bien d'autrui au lieu et place de leur bien propre, les élections européennes ne se feront que si un pouvoir européen de fait contraint les détenteurs du pouvoir national à les faire. Avant, non, avant ce n'est pas possible. Il en résulte une deuxième conséquence fondamentale : ces élections ne seront pas du tout des élections pour une assemblée privée de pouvoir, mais bien pour une assemblée déjà investie de ce pouvoir de fait, d'un pouvoir qui ne peut être autre chose que celui de constituer l'Europe et d'en décider le régime, donc le pouvoir constituant.

Quand les partisans des élections européennes affirment : « Faisons ces élections et nous aurons la Fédération » ils disent la vérité ; mais ils perdent de vue cette vérité quand, oubliant d'analyser le sens de l'expression « élections européennes », ils identifient la première affirmation avec cette autre : « Élisons directement l'assemblée des Communautés et nous aurons la Fédération ». S'ils en faisaient l'analyse, ils s'apercevraient qu'il n'est pas possible d'avoir ces élections sans un pouvoir, qui est justement le pouvoir d'éliminer la souveraineté absolue des États et de fonder la Fédération. En pensant tout au contraire qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir ces élections que d'obtenir les élections pour la Constituante, et en les considérant en principe comme faites sans avoir auparavant obtenu le pouvoir constituant, ils finissent par considérer également l'Europe comme faite, juste au

moment où ils éludent, derrière une équivoque verbale, les difficultés qui nous séparent de sa naissance. C'est vrai qu'on peut lier les élections européennes à la naissance de l'Europe, mais ce n'est vrai que parce que le pouvoir de faire l'Europe et le pouvoir de faire les élections européennes ne sont qu'une seule et même chose. Du reste, il devrait être évident, au moins pour toute personne sensée, que le jour où l'on réussira à appeler le peuple aux urnes, le peuple fédéral européen, on disposera précisément de ce pouvoir. À ce moment-là le dernier pas vers l'unification de l'Europe sera franchi.

Mais au lieu d'étudier la nature du problème des élections européennes, ceux qui sont partisans de l'élection directe du « Parlement » européen restent dans l'attente que le monde politique national se prononce, et c'est ainsi qu'ils prennent pour un signe favorable toute déclaration dans ce sens, sans même se rendre compte que ces déclarations sont d'autant plus faciles à faire que les élections européennes sont plus éloignées. C'est pourquoi ces gens-là tournent souvent les yeux vers le gouvernement italien. Le président de ce gouvernement, Moro, a déclaré textuellement, dans son discours d'investiture : « *Le gouvernement se propose une action cohérente pour surmonter les obstacles s'opposant, par des initiatives étrangères aux buts des traités de Rome, à la création de l'unité démocratique de l'Europe. Cette action se déroulera dans tous les sièges communautaires économiques et politiques, en y intéressant le Parlement et le Pays et en poursuivant le projet d'élections au suffrage universel d'un Parlement européen* ».

Comment il le poursuit, le Ministre des affaires étrangères de ce gouvernement, Giuseppe Saragat, l'a déclaré ouvertement à Paris, le 20 février dernier. Interrogé à la fin d'un repas qui lui avait été offert par la presse diplomatique française, il a déclaré : « *Nous sommes d'accord [avec le gouvernement français] pour renforcer l'organisation des six pays sur le plan économique, pour rendre plus homogène la politique des transports, la politique fiscale et sociale. On peut ainsi créer des structures qui faciliteront la discussion politique. Bien que l'Italie soit en faveur d'élections au suffrage direct de l'Assemblée européenne, on peut préférer des élections indirectes par les membres des parlements nationaux (c'est-à-dire laisser les choses comme elles sont). Ce ne sont pas là des questions qui peuvent nous séparer de la France. On peut se mettre d'accord là-dessus* ».

Pour juger de la cohérence avec laquelle le gouvernement italien cherche à obtenir l'élection au suffrage universel direct du « Parlement » européen, il aurait suffi de prendre simplement acte de la persévérance avec laquelle il s'emploie pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, c'est-à-dire pour quelque chose qui rendrait absolument impossible, dans le cadre des perspectives des Communautés, une telle forme d'élection.

Mais nous en sommes désormais à ces déclarations explicites de M. Saragat. Pourront-elles amener à réfléchir tous ceux qui jusqu'à maintenant ont pris volontiers leurs rêves pour la réalité en matière d'élections européennes ?

Bernard Lesfargues

Ancien Président du MFE Rhône-Alpes. Directeur de l'édition française de *Il Federalista* (1961-1974 et 1984-1988)
Extrait de *Europe et Région*, Lyon, n° 2, bulletin de l'UEF Rhône-Alpes réunifiée, 1969 - Lyon

Ce texte n'est pas, pour une fois, extrait de Fédéchoses ou de Il Federalista, mais de l'éphémère bulletin Europe et région, fondée à la fin des années 1960 à Lyon par l'Union des fédéralistes européens - Rhône-Alpes, issue du rapprochement du Mouvement fédéraliste européen (Rhône-Alpes) et du Centre régional du Mouvement fédéraliste français - La Fédération, ainsi que de leurs organisations respectives de jeunes, les Jeunes du MFE et les Jeunesses Européennes Fédéralistes. Ces fusions, impulsées par nos amis Bernard Lesfargues, Albert M. Gordiani, Bernard Barthalay et Raymond Debrieux avait, alors, précédé de cinq années la réunification des fédéralistes au niveau européen. (J.-F. B.)



Bernard Lesfargues (années 1980)

On sait que le Parlement européen s'est réuni le 12 mars pour élire son nouveau président, et que M. Mario Scelba l'a emporté sur les autres candidats. Mais ce que

beaucoup de journaux ont omis de relater, c'est que la cérémonie ne s'est pas déroulée de façon aussi ronronnante qu'à l'accoutumée. Des dizaines d'étudiants fédéralistes, originaires de divers États de la Communauté, étaient présents au rendez-vous. Ils manifestèrent violemment en réclamant l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Beaucoup de députés applaudirent tandis que drapés dans leur dignité, les gaullistes (Union démocratique européenne -UDE) quittaient la salle.

Après la suspension de séance, le doyen d'âge, M. Parri devait, tout en déplorant l'incident, s'associer à la réclamation des étudiants. Ce qui mit les gaullistes dans tous leurs états : ils demandèrent l'ouverture d'une enquête sur les perturbateurs, qualifiés de « pseudo-étudiants ».¹

- Mais leurs malheurs ne devaient pas s'arrêter là. Le lendemain, M. Jean Rey, Président de la Commission du Marché commun, présentait son rapport sur l'activité de la Communauté en 1968. Faisant allusion aux étudiants fédéralistes, il constata que le meilleur moyen de leur permettre de s'exprimer serait de faire droit à leur revendication.
- Puis, M. Fernand Dehousse, rapporteur de la Commission juridique, rouvrit le dossier concernant l'élection des parlementaires européens au suffrage universel direct ; il souligna que le Conseil des ministres le laissait dormir depuis 1960 et que cette attitude était contraire au Traité de Rome. Le suivant sur ce terrain, la majorité du Parlement a adopté une résolution invitant le Conseil des ministres à prendre position sur la question, faute de quoi serait formé un recours auprès de la Cour de justice des Communautés.

L'origine de ces manifestations ? Ce n'est un secret pour personne qu'elle se trouve en Italie. Une disposition de la Constitution permet au peuple d'exercer l'initiative en matière de lois si cinquante-mille citoyens proposent un projet. Ce qui signifie, en clair, si cinquante-mille signatures sont recueillies et authentifiées par des fonctionnaires habilités pour cela. Il ne s'agit donc pas d'une mince entreprise. Le *Movimento Federalista Europeo* (MFE) pourtant s'est lancé dans l'aventure et a gagné le pari. À l'heure actuelle le cap des cinquante-mille signatures a été si heureusement dépassé que l'on espère clore la campagne sur une cent-millième adhésion.

Sera-t-il possible par ce biais de faire avancer la construction de l'Europe ? Il semble que oui. Celle-ci ne peut s'accomplir que par la voie démocratique, toujours préconisée par les fédéralistes : serait-il illégitime de permettre aux Européens de contrôler le Marché commun par un gouvernement démocratique ? De convoquer une Assemblée constituante ? De créer un pouvoir fédéral ?

Non ! Ce qui est illégitime, c'est que le pouvoir d'un seul homme – ses rêves, ses mythes, ses ressentiments – bloque toute évolution démocratique, permettant la remontée du nationalisme, la poussée du fascisme, adulant Franco et encourageant les colonels grecs. Il faut que l'adoption, par l'Italie d'abord, par d'autres pays de la Communauté ensuite, d'élections unilatérales directes au Parlement européen montre à cet homme qu'effectivement il est seul, et que se crée par là un mouvement irrésistible vers l'édification d'un pouvoir fédéral européen.

La hargne des gaullistes et de la folklorique UDE nous montre clairement le chemin que nous devons suivre. Passé le referendum sur la régionalisation-bidon où nous devons nous engager totalement à faire voter non, nous lancerons dans la campagne pour l'élection au suffrage universel des députés au parlement européen. Soyons sûrs que nos amis des partis politiques anti-gaullistes nous épauleront dans ce travail : à moins bien entendu qu'ils n'aient pas encore compris que les de Gaulle, les hommes providentiels, les paranoïaques de la grandeur et les dictateurs en herbe ou en pied ne prospèrent que sur un terrain : celui de la division de l'Europe en États-nations.

¹ On remarquera que, depuis quelque temps, dans la terminologie gaulliste tous les étudiants contestataires sont traités de « pseudo-

étudiants ». On exorcise à coup de préfixes, comme naguère à coups de goupillon.

La fédération européenne est le moyen indispensable pour organiser les manifestations modernes de l'aspect le plus fécond de la civilisation européenne : l'unité dans la diversité. Cet aspect se manifeste dès à présent dans les forces qui luttent pour construire l'Europe. Les fédéralistes sont la plus humble – mais en même temps la plus fière – de ces forces. Ils se sont consacrés à une tâche fondamentale, encore qu'elle soit obscure : la mobilisation du peuple des nations européennes.

Il n'y a qu'une seule force qui puisse transférer le pouvoir dans les secteurs de la politique extérieure et de la programmation économique des nations à l'Europe : le peuple des nations européennes. Un État démocratique ne s'établit pas sans le concours du peuple.

À la base de cet engagement politique, il y a une constatation évidente, mais que seules les pures ressources de la raison peuvent défendre. Il n'y a qu'une seule force qui puisse transférer le pouvoir dans les secteurs de la politique extérieure et de la programmation économique des nations à l'Europe : le peuple des nations européennes. Un État démocratique ne s'établit pas sans le concours du peuple. Mais le peuple des nations européennes est organisé en États séparés. Les militants fédéralistes en ont tiré la conclusion opposée : il faut tenter. Ils se sont rendu compte que les partis, tout seuls, n'auraient jamais pris ce chemin ; mais ils se sont aussi rendu compte que jamais une société européenne, c'est-à-dire la base sociale du pouvoir fédéral européen, était en train de se former, de façon irréversible.

C'est justement à Milan qu'ils firent, à partir de 1957, avec l'aide des autorités locales, les premières tentatives de mobilisation du peuple des nations européennes. Le Marché commun allait répandre une idée fautive, mais qui se répandit partout parce qu'elle était commode : celle du passage automatique du pouvoir économique au pouvoir politique. Les fédéralistes se rendirent compte de la situation qu'ils allaient devoir affronter ; mais ils restèrent fidèles à leur idée incommode. Ils assumèrent leur

situation d'avant-garde inconnue pour continuer leurs expériences, leur exploration, afin de déboucher au bon moment sur la situation juste.

Peut-être ce moment est-il venu. L'échec politique du Marché commun, malgré son succès économique, est passé de la prévision des fédéralistes à la dure réalité des choses. Le scepticisme sur la possibilité de la Fédération européenne a gagné toute la classe politique européenne, ou presque. Mais cette phase du processus d'intégration de

l'Europe a créé une contradiction agissante : un Parlement non élu par les citoyens européens, en présence d'une économie européenne – d'une société européenne, à un stade avancé de formation – sans contrôle démocratique. Les militants fédéralistes ont fait levier sur cette contradiction, qui a engendré partout des propositions parlementaires d'élections directes unilatérales, pour ne pas se plier paresseusement à la volonté de de Gaulle de ne pas respecter l'art. 138 du traité. Aux initiatives parlementaires ils ont ajouté leur moyen préféré : le recours direct au peuple pour présenter en Italie, grâce à l'art. 171 de la constitution, une proposition de loi d'initiative populaire.

Ils ne savaient pas s'ils gagneraient. Ils savaient qu'on devait tenter. Aujourd'hui l'appui du Mouvement européen, la collaboration des autorités démocratiques de base, l'assentiment de ministres et de leaders parlementaires font désormais considérer comme possible, le succès en Italie et des développements analogues dans les autres pays.

Si cela se produit, le peuple des nations européennes ira aux urnes. Alors la plupart se rendront compte d'une élémentaire vérité démocratique, quelques militants fédéralistes prêchaient dans le désert jusqu'à ce jour : le droit d'établir les formes de l'organisation démocratique de l'Europe appartient au peuple des nations européennes. Le pouvoir démocratique qui peut légitimer la constitution de l'Europe est le pouvoir constituant du peuple. Cette Europe, c'est la seule Europe démocratique dont beaucoup parlent sans savoir ce qu'ils disent, mais qui doit venir à la vie, qui viendra à la vie.

Une avancée pour les droits des femmes : la directive européenne sur la lutte contre les violences

Nelly Jazra

Membre du Groupe Europe de l'UEF – Bruxelles, membre de la fondation de femmes de l'Euro-méditerranée, Ancienne fonctionnaire européenne elle exprime dans ce texte ses opinions personnelles

La violence contre les femmes continue à être alarmante dans tous les pays de l'Union européenne (UE). Elle est inadmissible et pourtant, on n'arrive pas à la supprimer. Les raisons sont inhérentes à nos sociétés ; elles sont nombreuses, d'ordre structurel, social et économique.²

L'UE a mis longtemps avant d'admettre la nécessité de mesures coordonnées et identiques au niveau européen, invoquant souvent le manque de base juridique. Les associations de femmes, coordonnées par le LEM (Lobby européen des femmes), les réclame depuis de nombreuses années. Il est vrai que certains pays, en particulier les pays nordiques, ont une législation plus avancée, mais il fallait trouver pour les autres une manière de « niveler » vers le haut. Il faut ajouter que ce n'est que le 1^{er} juin 2023 que l'UE a adhéré à la convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe³, cadre juridique global qui vise à protéger les femmes contre toutes les formes de violence.

Pourquoi une directive au niveau européen

Selon Eurostat⁴, 13 millions de femmes dans l'UE ont été victimes de violence physique au cours des douze mois précédant l'enquête, soit 7% des femmes de 18 à 74 ans ; 3,7 millions de femmes ont subi des violences sexuelles durant la même période, soit 2% des femmes de 18 à 74 ans. Une femme sur trois (33 %) a subi une forme de violence physique et/ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans. En 2023, on compte 3 500 décès par an liés aux violences familiales dans l'UE, soit plus de neuf par jour, dont 7 sont des femmes. 1 femme sur 2 a été victime de harcèlement sexuel et 600 000 filles en Europe (sur 200 millions dans le monde) ont subi des mutilations génitales.⁵ Les femmes sont aussi confrontées à la violence au travail : c'est le cas d'environ un tiers d'entre elles.

Bien que ces chiffres parlent d'eux-mêmes, les données statistiques ne reflètent pas toute la réalité puisqu'une partie des violences reste invisible. C'est une des raisons pour lesquelles cette directive oblige les États membres à élaborer des données fiables et actualisées.

D'autres raisons justifient cette directive :

- les législations existantes au niveau national se sont révélées insuffisantes. Elles ont permis de donner plus de visibilité surtout à la violence domestique, mais n'ont pas

été assez efficaces pour la réduire ou l'éliminer. Au niveau européen, les directives existantes visaient des mesures spécifiques et ne répondaient pas aux nouveaux problèmes de la société, en partie liés à la cyberviolence⁶. Il fallait « une approche ciblée et coordonnée », comme le dit l'exposé des motifs de la directive.

- la directive vise à renforcer les droits défendus par l'UE : droit à la vie, droit des enfants et celui des victimes, droit à une aide sociale, à la protection de la santé et à la non-discrimination.

Domaine et contenu

La directive, proposée par la Commission européenne en mars 2022, a fait l'objet d'un accord politique le 6 février 2024 et donne une définition de la violence :

« La violence à l'égard des femmes est une violence fondée sur le genre exercée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche les femmes de manière disproportionnée. Celle-ci ne se limite pas aux violences domestiques, mais couvre un domaine beaucoup plus vaste. Elle inclut tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent ou sont susceptibles d'entraîner des dommages ou des souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris les menaces d'accomplissement de tels actes »⁷.

La directive identifie précisément chaque forme de violence : les violences sexuelles les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, les stérilisations ou avortements forcés, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la traque furtive en ligne, le harcèlement sexuel, le féminicide, les discours de haine et les crimes à caractère sexuel.

Les victimes devraient pouvoir signaler facilement des actes de violence, sans faire l'objet d'une victimisation secondaire ou répétée. En conséquence, les États membres doivent prévoir une assistance aux victimes, un accueil des forces de police et également la possibilité de porter plainte en ligne.

Tous ces actes sont sanctionnés par le droit pénal. Des peines maximales sont prévues, ainsi que les circonstances aggravantes.

² On trouvera une analyse dans les évaluations ex-ante ainsi que dans les études d'experts mentionnés dans l'exposé des motifs.

³ [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ou convention d'Istanbul de 2016.](#)

⁴ Eurostat : Office statistique de l'UE. Dernières enquêtes en 2020 et 2023. Pour une analyse de ces données, voir l'étude [Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE \(Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne\).](#)

⁵ La Tchéquie, la Hongrie, la Croatie, l'Allemagne, Malte et la France sont les pays où le nombre de féminicides est le plus élevé. Une croissance des violences a été enregistrée pendant la pandémie du

COVID (<https://www.who.int/publications-detail-redirect/WHO-SRH-20.04>). Les rapports indiquent que le nombre d'appels aux lignes d'assistance en cas de violence domestique a été multiplié par cinq dans certains pays.

⁶ Les directives 2011/36/UE et 2011/93/UE se concentrent sur des formes spécifiques de violences et la directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil fixe le cadre général pour les victimes de la criminalité.

⁷ Exposé des motifs de la Directive.

La directive n'inclut pas le viol. Cette question a fait l'objet d'un large débat entre les États membres au Conseil européen. Certains ne voulaient pas l'introduire, notamment la Bulgarie, la Hongrie, la République tchèque, mais aussi des pays fondateurs de l'UE comme la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Les associations de femmes, appuyées par la Commission et le Parlement européen, voulaient considérer le viol comme un acte non consenti, le consentement étant à la base de la définition. La proposition de directive n'a pas réuni une majorité au Conseil. Le Président Macron a considéré qu'il fallait appliquer la loi pénale française qu'il considère plus sévère, plutôt que d'inclure le viol dans la directive de l'UE. L'approbation a été bloquée jusqu'à ce que, sous la Présidence belge, le viol ait été retiré (en supprimant l'article 5 de la proposition de Directive), pour que celle-ci puisse être approuvée. Avec une promesse de révision d'ici 5 ans.

Cyberviolence et technologies de l'information

Le cyber harcèlement est pris en compte sous toutes ses dimensions en raison de la diffusion facile, rapide et généralisée des discours de haine dans le monde numérique et de leur anonymat, qui donne le sentiment d'impunité. Toutefois, il est souligné que les sanctions doivent se prendre en tenant compte du droit à la liberté d'expression.

La directive prévoit des ordonnances pour retirer les matériels des « fournisseurs de services intermédiaires ». Elle affirme « une nécessité de transparence et de mesures proportionnées ». Les auteurs des actes peuvent être poursuivis en dehors du territoire où ils résident, ainsi que les fournisseurs de services intermédiaires, l'impact de leur action n'ayant pas toujours de limites précises.

Soutien aux victimes.

La directive vise également à garantir pour les victimes l'accès à la justice, avec un appui des services compétents, en leur assurant la confidentialité, l'efficacité et une « évaluation personnalisée » rigoureuse de la situation. Les États membres doivent publier « des lignes directrices » à l'intention des autorités compétentes intervenant dans les procédures pénales. Il s'agit d'éviter la situation actuelle où de nombreuses femmes sont découragées par des procédures qui n'aboutissent pas, qui conduisent à un non-lieu ou à des peines non proportionnelles aux dommages causés.

La justice saisie doit également assurer la protection des victimes et un soutien. Elle peut émettre des « ordonnances d'urgence d'interdiction », par exemple, pour que le harceleur ne s'approche pas de sa victime, mais également « des ordonnances d'injonction ou de protection » pour limiter les comportements dangereux de l'auteur de l'infraction ou pour que la femme ou l'enfant soient éloignés du milieu familial.

Les victimes ont le droit de demander réparation et les États membres doivent veiller au respect de ce droit. Ces réparations couvrent les coûts des services de soins de santé, des services d'aide et de la réadaptation, des pertes de revenus... mais également le préjudice physique, psychologique et moral.

Un soutien spécifique est prévu pour les victimes à travers l'appui de services d'aide spécialisés, officiels ou non, y

compris pour les procédures judiciaires, et de centres d'aide d'urgence dotés de moyens adéquats et facilement accessibles. Les refuges et hébergements provisoires existants sont en nombre insuffisant dans la plupart des États membres et ne peuvent répondre à une demande croissante. Pour cette raison, la directive demande aux États membres de débloquer « les ressources humaines et financières nécessaires ».

Un point d'accès unique en ligne, disponible en permanence, doit être créé dans chaque État membre. Il constitue un point d'alerte, de conseil et d'orientation. Certains en disposent déjà. Des mesures spécifiques concernent les enfants : il faut agir rapidement pour les mettre sous protection, dans le respect de leurs droits. Ils doivent recevoir « des soins médicaux et un soutien émotionnel, psychosocial, psychologique et éducatif adaptés à leur âge ».

La directive tient compte des femmes qui se trouvent « fragilisées » : handicapées, migrantes, réfugiées, femmes issues de minorité raciales et ethniques, femmes âgées, ...

La directive prévoit des campagnes de sensibilisation, incluant des mesures pour « lutter contre les stéréotypes » et des programmes de recherche et d'éducation en collaboration avec les organisations de la société civile.

Certaines dispositions insistent sur la formation des professionnels qui entrent en contact avec les victimes, depuis les travailleurs sociaux en passant par le personnel de police et d'autres « autorités répressives ». Ces actions s'étendent au personnel travaillant dans les médias et même aux auteurs des infractions. L'élaboration de « codes de conduite » est préconisée pour la détection des risques liés à la cyberviolence et la formation des salariés des fournisseurs de services intermédiaires sur internet. Vu la vaste gamme de groupes concernés, pourra-t-on mettre en œuvre toutes ces actions ?

Afin de concrétiser ces mesures, les États membres sont appelés à mettre en place « des programmes d'intervention ciblés et efficaces » pour réduire les infractions et les prévenir autant que possible. Un organe national officiel est chargé de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation des mesures de prévention et de la collecte des données, qui seront coordonnées au niveau de l'UE, en coopération avec l'Institut européen de l'égalité des chances.

À cette date, la directive doit encore être adoptée, à la suite de son approbation par le Conseil. Les États membres devront la transposer dans leur législation dans les deux ans qui suivent son entrée en vigueur et communiquer à la Commission européenne toutes les mesures prises au niveau national. Ils devront également présenter des rapports sur sa mise en œuvre et les ressources utilisées.

La souffrance des femmes victimes de violence est incommensurable, les dégâts physiques et psychologiques qui en résultent sont très élevés⁸. C'est une urgence et une nécessité de les réduire et de les éliminer progressivement.

Des changements profonds dans la société sont nécessaires pour qu'émerge le reste de l'iceberg que constitue l'ensemble de toutes les violences faites aux femmes. Aujourd'hui, elles sont plus visibles grâce à de nombreux mouvements de femmes, en particulier à *Me too*. Des mesures et des moyens sont donnés dans cette directive pour permettre de lutter contre elles efficacement, espérons-le.

⁸ L'étude préparatoire réalisée par la Commission européenne estime que la violence aurait des « retombées économiques de quelque 53,1 milliards d'euros, retombées qui pourraient atteindre 82,7 milliards d'euros environ à long terme. La réduction du coût des préjudices

physiques et moraux causés aux victimes est estimée entre 32,2 et 64,5 milliards d'euros ».

Une politique étrangère velléitaire ?

Jean-François Drevet

Ancien fonctionnaire européen. Il s'exprime ici à titre personnel

Après avoir fait preuve d'une assez grande unité dans la négociation du Brexit⁹, puis lors de l'agression russe en Ukraine, les Etats membres se sont divisés au sujet de Gaza¹⁰ et n'ont pas été loin de renoncer à débloquent 50 milliards d'€ d'aide à l'Ukraine en raison du veto hongrois. Dans une Union à 27, avec un nombre croissant de défis traités, la politique étrangère serait-elle un sujet où l'absence de réponse opérationnelle conduirait à l'impuissance, sinon à l'éclatement ?

À l'exception de bons résultats dans l'action humanitaire, face à la déstabilisation croissante des périphéries européennes, le bilan n'est pas rassurant. Depuis le début des années 2000, faute de consensus en faveur d'actions énergiques, la diplomatie européenne s'est alignée sur la politique pro-business d'Angela Merkel¹¹. Pendant que les autocrates multiplient leurs agressions, la promotion des valeurs européennes tourne à l'inflation déclaratoire. Longtemps qualifiés de *gelés*, les conflits en Méditerranée et dans l'ex-URSS se sont dangereusement réchauffés. Depuis longtemps nécessaire, une politique de fermeté ne parvient pas à émerger, notamment en raison du maintien de la règle de l'unanimité qui incite au chantage.

Du fait de leur taille ou de leur passé (leur indépendance est récente, ou elle leur a été confisquée pendant la guerre froide), la politique étrangère d'un assez grand nombre d'Etats membres est focalisée sur leurs relations de voisinage, aujourd'hui inscrites en grande partie dans le cadre communautaire. Pour traiter des questions globales, ils ont des opinions, mais pas nécessairement de l'expérience. Quant aux grands pays qui possèdent un réseau diplomatique mondial et un personnel expérimenté, ils n'entendent pas se laisser déposséder par la montée en puissance d'une authentique politique commune.

Il n'est donc pas surprenant que les efforts ne soient pas très productifs. Au Conseil européen, chaque pays défend ce qu'il croit être son intérêt national. Sans parler des pressions externes, auxquelles certains gouvernements ne sont pas insensibles, les Etats membres ont le plus grand mal à faire émerger des positions communes en surmontant des perceptions inscrites dans la géographie et l'histoire. Ce serait probablement aussi le cas à Washington, si la politique étrangère américaine était négociée entre les Etats avec obligation de décider à l'unanimité.

Il est donc difficile de faire prévaloir l'intérêt général européen, d'autant plus qu'il y a carence, aussi bien dans la

conception des politiques que dans le processus de décision. Bien que l'invasion de l'Ukraine amène une prise de conscience, elle n'est encore ni assez générale¹² ni suffisamment énergique pour inquiéter les fauteurs de troubles d'Ankara et de Moscou. En préconisant de décider à la majorité qualifiée, le chancelier allemand a montré la voie à

Il est donc difficile de faire prévaloir l'intérêt général européen, d'autant plus qu'il y a carence, aussi bien dans la conception des politiques que dans le processus de décision. Bien que l'invasion de l'Ukraine amène une prise de conscience, elle n'est encore ni assez générale

suivre. Mais pour renoncer à l'unanimité, il faut l'unanimité ! Parce que l'Union européenne est historiquement une construction économique, elle est parvenue à construire un marché efficace et s'est donnée les moyens de le faire fonctionner. Dans cette entreprise, les gouvernements nationaux ont accordé aux institutions communautaires une assez grande marge d'action et se plient à la règle de la majorité qualifiée. Mais la construction européenne étant un processus interne, il n'est pas surprenant qu'elle peine à développer des politiques externes.

Dans le passé, quand l'Allemagne a fait son unité, que les Etats-Unis et la Suisse ont évolué du confédéralisme au fédéralisme, la mise en œuvre d'une politique étrangère commune a été un processus naturel qui n'a pas rencontré beaucoup de résistance : les cantons suisses qui se disent toujours souverains, les rois de Bavière, du Wurtemberg et de Saxe ont accepté *de facto* de renoncer à leurs prérogatives. Ce n'est pas le cas dans l'UE du 21^e siècle, où même le concept d'autonomie stratégique ne fait pas l'unanimité.

Aussi longtemps que le navire européen avançait par beau temps, ce n'était pas trop grave. Or il se trouve maintenant dans une tempête qui pourrait bien s'aggraver. En dépit de quelques signes encourageants et à moins que la peur de Vladimir Poutine, qui s'est montré, un peu malgré lui, un excellent sergent recruteur pour l'OTAN, ne réveille le Conseil européen, combien de temps faudra-t-il à l'UE pour se doter d'une politique efficace ? Au moment où elle ose affronter la Russie en ouvrant des négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la Moldavie, ainsi qu'en accordant le statut de candidat à la Géorgie, la question prend toute son urgence.

⁹ Il ne s'agit pas à proprement parler de politique étrangère, puisqu'il s'agissait d'assurer la sortie d'un Etat membre. Il en va de même avec les élargissements, qui ne seront pas traités ici.

¹⁰ Comme en témoigne les votes des 27 à l'Assemblée générale des Nations unies du 27 octobre 2023 en faveur d'une trêve humanitaire à Gaza, 8 pour, 4 contre et 15 abstentions.

¹¹ *Les Européens, orphelins d'Angela Merkel?* Chronique européenne, Futuribles n°447, mars-avril 2022.

¹² Dans une Union à 27 Etats membres, la probabilité qu'au moins l'un d'entre eux use et abuse de son droit de veto est élevée. C'est actuellement le cas de la Hongrie.

Un Conseil européen du 21 et 22 mars géo-stratégique

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France ; publié sur le blog des Amis du traité de Lisbonne, avec leur autorisation



Excellents résultats du Conseil européen des 20/21 Mars 2023 - notamment sur les 3 questions centrales de politique extérieure : Ukraine, Gaza et défense européenne. Les positions et propositions de la Commission et du Haut Représentant sont confirmées et encouragées. Un tel consensus (c'est-à-dire unanimité) sur d'aussi graves questions est assez rare pour être mis en exergue. Le Conseil européen y retrouve son rôle et sa légitimité - à la condition, bien sûr que le Conseil de Ministres suive (souvent à l'unanimité) ces fermes orientations lors de l'adoption des actes législatifs correspondants.

Surtout, la question centrale d'une éventuelle révision des Traités demeure suspendue.

Sur la question générale du double processus de réforme interne et d'élargissement, il convient de relever les termes précis du § 29 :

« Recalling the Granada Declaration, the European Council took stock of preparations for enlargement and internal reforms recalling that work on both tracks needs to advance in parallel to ensure that both future Member States and the EU are ready at the time of accession. The European Council will address internal reforms at an upcoming meeting with a view to adopting by summer 2024 conclusions on a roadmap for future work. »

Le parallélisme des deux processus est confirmé - d'où l'on peut conclure qu'aucune adhésion ne pourra intervenir avant qu'une réforme interne ne soit effectuée. Il restera évidemment à apprécier, le moment venu la nature et l'ampleur de cette réforme qui devra, ici aussi, recueillir l'assentiment de l'unanimité des États membres : le diable reste tapi dans le détail ...

Dans le même paragraphe, le Conseil européen précise ses intentions sur son calendrier relatif à la réforme :

« The European Council will address internal reforms at an upcoming meeting with a view to adopting by summer 2024 conclusions on a roadmap for future work »

Cet objectif peut paraître ambitieux au vu de la proximité de l'échéance électorale des 6/9 Juin 2024 et dans la mesure où les deux autres institutions (Parlement et Conseil) ne seront pleinement reconstituées qu'à l'automne. Cela signifie-t-il que le Conseil européen entend délibérer de façon autonome sur une telle question ? Qu'il n'entend par « réforme » que la modification du processus décisionnel du Conseil (unanimité/majorité) qui est de facto placé sous son autorité ? La question peut être posée même si on doit tout de même se féliciter de l'ouverture prochaine d'un débat tant attendu.

Surtout, la question centrale d'une éventuelle révision des Traités demeure suspendue. Une fois encore, le Conseil européen s'est abstenu de mettre à son ordre du jour la proposition officielle de révision émanant du Parlement et formellement « sur sa table » depuis Novembre 2023. Notons que la Présidente du Parlement elle-même n'y a fait qu'une très brève allusion de pure forme dans son discours d'introduction - mentionnant cependant formellement « the triggering of the process for a European Convention ».

Il reste que - au moins quant au calendrier - plusieurs années vont encore s'écouler avant que le (ou les) premier(s) Traités d'adhésion ne soit prêt à être conclu. Ceci laisse largement le temps pour préparer et finaliser une révision des Traités. Dans la mesure où les deux processus sont à présent clairement liés l'un à l'autre, on peut espérer que les institutions et les États membres s'efforceront de les faire effectivement avancer de concert.

Les agriculteurs en révolte et l'Europe

Peter Osten

Magistrat administratif honoraire. Président honoraire de la JEF Europe (1972-1974)
Traduit de l'allemand par Ulrich Bohner



Bruxelles, 1^{er} février 2024, Yves Hermann/Reuters, publié par
Courrier International

Lorsqu'on m'a demandé d'écrire pour Fédéchoses sur la révolte des agriculteurs et l'agriculture européenne, j'ai tout de suite et volontiers accepté. Mais ensuite, j'ai eu mal au ventre et je me suis demandé si je n'étais pas en train de me tromper sur un sujet où tout est en train de bouger. Voici donc seulement quelques remarques sommaires qui méritent d'être encore complétées et poursuivies.

En ce qui me concerne : Je ne suis pas agriculteur, mais un juge à la retraite. J'ai hérité de quelques hectares de terre que j'ai loués à un agriculteur. En tant que responsable d'un groupe local de Slow Food, je suis en contact avec d'autres agriculteurs, des entreprises alimentaires et des restaurateurs. J'en ai interviewé quelques-uns.

Le locataire de mes quatre hectares et demi de champs, un monsieur distingué de mon âge, possède une exploitation agricole de 1200 hectares sans élevage, gérée de manière conventionnelle, en utilisant une technologie satellitaire de pointe pour optimiser et réduire l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires. L'exploitation est une propriété familiale depuis 250 ans, interrompue par une expropriation en 1950, qui a été annulée en 1992. Lors de notre entretien, il était plein de rancœur et m'a raconté qu'il avait participé avec un de ses tracteurs à une action de blocage d'un accès à l'autoroute. Je ne l'en aurais jamais cru capable. Pour lui, l'augmentation de la taxation du diesel agricole n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Le plus gros problème pour lui : la bureaucratie de l'administration agricole, lorsque des demandes d'aides agricoles sont déposées et qu'elles comportent plus de 400 pages avec les annexes. Il faut tenir compte d'une multitude de règles qui sont constamment modifiées, à commencer par les lois de l'UE, les lois d'application fédérales, les dispositions administratives et les instructions de mise en œuvre des différents ministères de l'agriculture des Länder. Les informations qu'il a fournies dans sa demande ne sont pas vérifiées sur place, mais sur les postes

La dérégulation de l'agro-technologie génétique, qui vient d'être approuvée par la majorité du Parlement européen, risque également de favoriser les gros agriculteurs, au détriment des petits et au détriment aussi de la qualité des aliments.

violentes qui se sont déroulées juste devant le Parlement européen, n'ont pas choqué que moi et m'ont d'abord laissé sans voix. Pourtant, l'axiome « agriculteur = tracteur » n'existe pas. Il y a aussi une agriculture, surtout en moyenne et en haute montagne, qui peut se passer d'un tracteur monstrueux de 400 chevaux. Et il existe par contre des propriétaires de tracteurs qui ne possèdent pas de terres et dont le modèle économique consiste à fournir des services à des tiers avec leur tracteur¹³. Je soupçonne que ce sont surtout ces derniers qui ont fait du grabuge à Berlin, Paris, Bruxelles et ailleurs, puisque leur fédération avait fait la promotion pour ces manifestations auprès de ses adhérents.¹⁴

Cette année, j'ai moi-même manifesté pacifiquement le 19 janvier - comme les années précédentes - pour une meilleure agriculture, aux côtés de Slow Food, des Amis de la Terre et de l'*Arbeitsgemeinschaft bäuerlicher Landwirtschaft* - AbL -, un groupement « alternatif » d'agriculteurs qui se démarque du *Deutscher Bauernverband* -DBV -, et qui - AbL - s'engage, comme la Confédération paysanne en France, pour une agriculture à plus petite échelle, respectueuse de l'environnement, pour les droits des travailleurs de ce secteur et pour la qualité des produits obtenus, et qui a rejoint l'alliance internationale Via Campesina¹⁵.

Malheureusement, cette agriculture paysanne a du mal à obtenir un soutien « qualitatif » adéquat de la part des fonds européens. Les positions des organisations paysannes traditionnelles, DBV en Allemagne, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) en France, COLDIRETTI en Italie, dominent, avec les fédérations de

¹³<https://de.wikipedia.org/wiki/Lohnunternehmer>

¹⁴<https://www.lohnunternehmen.de/aktuelles/blu-news/grossdemonstration-am-18122023-in-berlin/>

¹⁵https://fr.wikipedia.org/wiki/Via_Campesina

coopératives agricoles, la représentation des intérêts de l'agriculture européenne par le biais de l'organisation de lobbying européenne COPA - COGECA¹⁶ et veillent jusqu'à présent à ce que les primes de Bruxelles soient « à la surface »¹⁷ et distribuées à l'arrosoir, que les grands reçoivent beaucoup et qu'il ne reste que des miettes pour les petits.

La dérégulation de l'agro-technologie génétique, qui vient d'être approuvée par la majorité du Parlement européen, risque également de favoriser les gros agriculteurs, au détriment des petits et au détriment aussi de la qualité des aliments. Dorénavant l'utilisation de CRISP/CAS pour les cultures ne nécessite plus une autorisation préalable. Seule leur d'espoir : La majorité des députés a voté en faveur d'un amendement qui prévoit - contrairement à ce qu'avait proposé la Commission - l'étiquetage de tels produits.

Cette déréglementation concernant CRISP/CAS pour les cultures va à l'encontre de la grande majorité des consommateurs. Les agriculteurs bio n'ont pas les moyens pour prouver l'absence d'OGM exigée par les organismes de contrôle et de certification bio et souhaitée par les consommateurs, et je ne vois pas comment ils pourront protéger leurs champs contre le transfert de semences OGM par le vent. Je trouve cela scandaleux et ne peux qu'espérer

qu'une nouvelle majorité au Parlement européen pourra corriger cela après les élections au mois de juin.

Et il faudrait, pour conclure, également corriger la manière parfois peu respectueuse de l'environnement dont l'élevage intensif de porcs est pratiquée dans certaines parties de l'Europe, notamment dans le Münsterland (Basse Saxe)¹⁸, en Bretagne, dans certaines régions d'Espagne ou dans la province de Cuneo, où l'on compte 800.000 porcs pour 580.000 habitants, sans tenir compte de la nappe phréatique ou du bien-être des animaux, le tout associé à de vastes cultures de maïs qui suscitent à juste titre la critique des associations de protection de l'environnement¹⁹.

Quel sera le rôle que l'Union Européenne joue et doit jouer pour l'avenir de l'agriculture européenne ? C'est à travers cet enjeu que l'on comprendra l'importance cruciale que revêt le vote des élections du 9 juin pour déterminer comment l'agriculture et, partant, le monde rural, pourront fonctionner dans l'Europe de demain. Une agriculture productiviste, destructrice des sols, de l'environnement et de notre santé – ou une agriculture respectant notre environnement, la biodiversité et la fertilité de nos sols pour l'avenir ? Avec des revenus décents pour ceux qui en sont les acteurs sur le terrain.

L'Ukraine ou le réveil de l'Europe géopolitique

Alexandre Marin
Membre de l'UEF



Cloître Saint-Louis © Christophe Raynaud de Lage / Festival d'Avignon

En juillet 2023, à Avignon, en plein festival de théâtre, eut lieu un débat autour d'un chœur de femmes écrit et mis en scène par l'artiste polonaise Marta Górnicka, en partenariat avec la Revue *Esprit*.

¹⁶<https://fr.wikipedia.org/wiki/COPA-COGECA>

¹⁷https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2022/Dossier-PAC-2022_notice_aides_couplees.pdf

Avec **Justine Lacroix** professeure de sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles, **Marta Górnicka** metteuse en scène, **Thierry Chopin** professeur invité au Collège d'Europe, conseiller spécial à l'Institut Jacques Delors

Animé par **Emmanuelle Saulnier-Cassia** professeure de droit à l'Université Versailles-St-Quentin (Paris-Saclay) et critique de théâtre à la revue *Esprit*

La présentation de ce débat peut être retrouvée sur le [site du Festival d'Avignon 2023](#).

Ce débat a dépassé la discussion purement artistique pour se concentrer sur l'actualité politique, à savoir l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Il s'agissait de réfléchir sur le projet européen face à la guerre, sur les valeurs qui le fondent, sur la construction de son identité, sur les rapports des Européens aux autres, et de voir comment ces

éléments constitutifs de la construction européenne évoluaient devant le retour de la guerre sur le continent.

Outre Marta Górnicka, étaient invités deux professeurs de sciences politiques, Thierry Chopin, conseiller à l'Institut Jacques Delors, et Justine Lacroix, directrice du Centre de théorie politique de l'Université Libre de Bruxelles.

¹⁸[https://www.bmel-](https://www.bmel-statistik.de/landwirtschaft/tierhaltung/schweinehaltung)

[statistik.de/landwirtschaft/tierhaltung/schweinehaltung](https://www.bmel-statistik.de/landwirtschaft/tierhaltung/schweinehaltung)

¹⁹<https://schleswig-holstein.nabu.de/politik-und-umwelt/energie/biomasse/31016.html>

Communauté politique et patriotisme constitutionnel

La discussion commence autour de l'idée de communauté politique européenne après que Marta Górnicka ai lié ce concept à son chœur de femmes qui en serait une allégorie.

Justine Lacroix rappelle la pensée d'Hanna Arendt sur le fondement d'une communauté politique, à savoir le fait pour une personne d'avoir une voix sur l'espace public. Selon elle, la guerre en Ukraine fait ressurgir le patriotisme constitutionnel cher au philosophe allemand Jürgen Habermas, comme élément constitutif d'une communauté politique européenne, patriotisme constitutionnel dont les principes sont stipulés dans l'article 2 du Traité sur l'Union européenne. Il ne s'agirait pas, comme l'affirme les adversaires du cosmopolitisme, de supprimer les États pour tendre vers un État mondial, mais de dépasser le cadre national pour porter au niveau international la coopération entre les démocraties, ainsi que la défense de la démocratie et de l'État de droit.

Ces valeurs, théorisées par Habermas, sont mobilisées par les dirigeants européens dans le cadre du soutien à l'Ukraine, et Justine Lacroix rappelle la mobilisation rapide des 27 dans le soutien à leur voisin oriental, au nom de celles-ci.

Cependant, si l'Union s'affirme comme une puissance fédérale, la dimension cosmopolitique est oubliée. En effet, si les Ukrainiens ont bénéficié d'une protection rapide de la part des pays européens, il n'en a pas été de même pour les autres peuples, comme les Syriens ou les Afghans.

Thierry Chopin mentionne que la guerre en Ukraine, et l'envoi à cette dernière d'armes léthales de la part des pays européens a fait prendre conscience à l'Union de sa dimension géopolitique. Cette prise de conscience est douloureuse, dans la mesure où la construction européenne reposait sur le triptyque paix/intégration marchande/communauté de droit. Ce triptyque s'est révélé insuffisant face à l'invasion de février 2022.

L'unité européenne s'est traduite dans les opinions publiques européennes dont le soutien à l'Ukraine est de l'ordre de 70%. Cette cohésion renforce le sentiment d'appartenance des Européens face à une menace commune.

Il invite à (re)lire d'un texte de Milan Kundera, *L'Occident kidnappé*, dans lequel, il est question de la lutte des citoyens d'Europe centrale pour la démocratie et la liberté dont les régimes communistes les ont privés. L'invasion de l'Ukraine fait renaître cette lutte des pays d'Europe centrale. Pourtant, de nombreux pays font un usage paradoxal des valeurs pour lesquels ils se sont battus. D'un côté, ils les défendent à l'extérieur, mais ils s'en détournent à l'intérieur. En témoignent les atteintes à l'indépendance de la justice en Pologne. Or, ces valeurs, qui servent de consensus minimal sur lesquels se construit l'Union européenne, et qui sont le résultat de l'Histoire européenne, ne tolèrent aucune différenciation.

La construction de la paix

Un autre élément du texte de Marta Górnicka porte sur le combat des femmes du chœur pour survivre à la guerre et à ses crimes, comment se rassembler pour y faire face et mettre leurs différences d'âge, de position sociale, d'origine ethnique pour évoquer l'irréparable, vivre avec, et le surmonter pour

s'affirmer comme sujet autonome, dans une perspective de résolution des conflits et de retour de la paix.

Justine Lacroix propose de penser la paix en évitant la dichotomie ami/ennemi.

Elle évoque Carl Schmitt, juriste et penseur du parti nazi, qui avait théorisé le politique comme opposition existentielle entre ami et ennemi d'un peuple homogène faisant bloc. Elle appelle à résister à cette dichotomie et à lui opposer la formation d'une communauté politique européenne : l'État russe est un adversaire, le peuple russe n'est pas un ennemi. S'il faut documenter et juger les crimes, il ne faut pas se livrer à l'essentialisation. Il ne faut pas devenir une puissance fondée sur une affirmation identitaire comme la Russie ou la Chine quand on configure l'Europe politique.

Thierry Chopin évoque l'idée de défense commune qu'il préfère à celle de réarmement. Il appelle à ne pas se laisser entraîner dans l'idée que les paradigmes géopolitiques seraient les seuls à définir la construction européenne. Il ne faut pas les nier parce qu'il y a une brutalisation du monde et que la guerre revient en Europe, mais il ne faut pas les substituer aux principes fondateurs de l'unité européenne. Il ne faut pas exclure de l'affirmation géopolitique de l'Europe la quête de la paix et de la coopération politique. Depuis 1945, on a beaucoup pensé la guerre en lien avec le traumatisme de la Seconde Guerre mondiale, mais on a peu pensé la paix. Or, la paix se pense en temps de guerre.

Des questions plus « pratiques » se sont invitées dans le débat et s'imposeront aux Européens, comme celle de savoir si chacun organise une défense autonome, si on mutualise l'effort de guerre, ou si on se place sous dépendance américaine.

Si l'Union s'affirme comme une puissance fédérale, la dimension cosmopolitique est oubliée. En effet, si les Ukrainiens ont bénéficié d'une protection rapide de la part des pays européens, il n'en a pas été de même pour les autres peuples, comme les Syriens ou les Afghans.

Intégration et coopération

Pourtant, une question fondamentale, à la fois théorique et pratique, a été la grande absente de ce débat. La guerre en Ukraine ne se borne pas à contraindre l'Union à s'affirmer géopolitiquement, elle interroge sa prise de décision. Quel est l'organe qui incarne la dimension politique de l'Europe ? Le seul à poser cette question en dehors des cercles fédéralistes est le philosophe Luke Van Middelaar. Il note avec raison qu'au-delà de l'aspect juridique et économique, les institutions supranationales ne se sont guère illustrées par leur souplesse ni par leur capacité d'adaptation. La Commission brille surtout comme super secrétariat général du Conseil européen qu'elle suit en évitant soigneusement toute initiative qui pourrait déplaire. L'Europe politique, c'est le Conseil européen.

Cette analyse est très juste, mais elle manque de profondeur. Si on creuse la question, on s'apercevra que la Commission et le Parlement n'ont de supranational que le nom. La comitologie, le collège des commissaires, la constitution des listes aux élections, le système partisan, tout est intergouvernemental. Depuis Walter Hallstein, les dirigeants nationaux ont pris soin de nommer aux postes clé de l'Union

européenne des personnes capables de trouver des compromis efficaces, mais peu susceptibles de contester leur

de l'Europe s'écrit dans le sable de la coopération, pas dans la pierre de l'intégration.

Justine Lacroix propose de penser la paix en évitant la dichotomie ami/ennemi. [...] Elle appelle à résister à cette dichotomie et à lui opposer la formation d'une communauté politique européenne : l'État russe est un adversaire, le peuple russe n'est pas un ennemi. S'il faut documenter et juger les crimes, il ne faut pas se livrer à l'essentialisation.

autorité et de défendre les prérogatives de leurs institutions respectives, les laissant ainsi disposer d'une très grande marge de manœuvre lors de la prise de décision politique.

Oui, l'Europe politique émerge à l'occasion de la guerre en Ukraine. La prise de conscience d'intérêts partagés s'éveille parmi les citoyens européens, et leurs dirigeants font preuve d'une unité qui n'aurait guère été imaginables quelques années auparavant. Mais ce renforcement de la dimension politique

Il nous faut remettre en question la vieille logique « communautaire » de l'intégration. Celle-ci a atteint un plafond, car la décision collective sur des sujets touchant à la souveraineté (politique monétaire, fiscalité, immigration, défense, affaires étrangères) ne saurait se soustraire à l'unanimité. On ne peut pas contraindre un État, sur ces sujets, à appliquer une décision en faveur de laquelle il n'a pas voté. Il n'y a plus de petits pas possibles. Pour dépasser l'unanimité, il faut faire le saut vers la Fédération européenne : ne plus exercer la souveraineté en commun, mais la transférer à un échelon supérieur.

L'intégration européenne, rouillée, ne peut renaître que dans une démocratisation des institutions, ouvrant la voie à un espace politique, médiatique, et démocratique européen. La mue vers une communauté politique européenne se trouve là. Les listes transnationales et l'europanisation du système partisan en sont la première étape.

Accueillir l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie au sein de l'Union

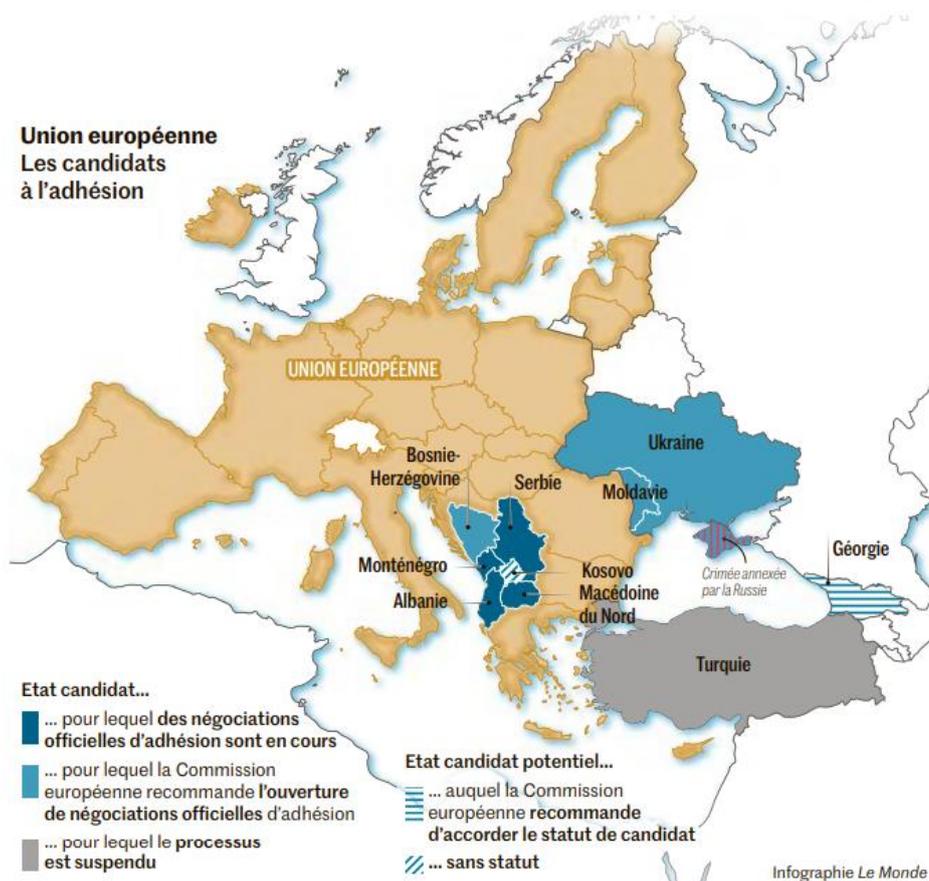
Michel Herland

Professeur des universités honoraire

Le 8 novembre, la Commission de l'UE a recommandé l'ouverture officielle de négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la Moldavie. Lors du sommet des 14 et 15 décembre les chefs d'État et de gouvernement ont décidé

d'ouvrir les négociations d'adhésion avec ces deux pays et d'accorder à la Géorgie le statut de candidat. Une carte publiée dans le journal *Le Monde* du 10 novembre fait apparaître tout de suite, s'agissant de l'Ukraine, les données du problème.

D'abord, du point de vue stratégique, cet élargissement vers l'est accroîtrait démesurément la frontière commune de l'UE avec le bloc Russie + Biélorussie (réduite aujourd'hui aux pays baltes et, à cause de Kaliningrad, à la Pologne), perspective qui n'a rien de séduisante. Ensuite, du point de vue économique, il ne fait pas de doute que l'Ukraine est un gros morceau à avaler. Avec 600 000 km² et quelques 30 millions d'habitants (contre 45 avant le déclenchement de la guerre), elle serait le premier pays de l'UE par sa superficie (à égalité avec la France), le sixième par sa population (derrière l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne et la Pologne). Or, avec un revenu par habitant (aux parités de pouvoir d'achat) de l'ordre de 13 000 \$ (en 2020) l'Ukraine est bien en-dessous de la moyenne de l'UE (de l'ordre de 35 000 \$), ce qui devrait entraîner des versements nets conséquents à son profit et à la charge des autres, obligés de verser davantage (les contributeurs nets) ou recevant moins (les bénéficiaires



nets). Déjà les céréaliers européens s'inquiètent des conséquences sur la PAC.

Tout cela fait déjà un bilan entièrement négatif. L'UE n'a en réalité strictement aucun avantage à accueillir l'Ukraine. Certains pourraient avancer qu'arrimer ce pays à l'Union, c'est faire pièce à la Russie, la dissuader de nouveaux débordements sur le plan européen en protégeant, pour commencer, l'Ukraine. La faiblesse de cet argument saute immédiatement aux yeux : il n'y a pas de défense européenne *stricto sensu*, l'OTAN est la seule force capable d'impressionner la Russie. Pour se protéger l'Ukraine n'a nul besoin d'entrer dans l'UE ; elle a par contre un besoin urgent d'être placée sous le parapluie de l'OTAN. Autant donc pour cet argument.

Alors que reste-t-il qui plaide en faveur de l'intégration de l'Ukraine (et de la Moldavie) ? Rien de plus – rien de moins – que ce qui conduisit à intégrer les « PECO » (pays d'Europe centrale et orientale) en 2004²⁰ : une certaine conception d'un devoir moral, en l'occurrence celui de venir en aide à plus faible que soi. Et certes, les fédéralistes sont soucieux de la morale tout autant que d'autres, mais on ne peut être fédéraliste conséquent sans refuser tout élargissement de l'Union qui ne soit précédé d'un approfondissement. Sachant surtout qu'il y a bien d'autres moyens de venir en aide à d'autres pays que de les faire entrer dans l'UE : on peut leur donner un statut d'associé, l'accès au marché unique, les rendre bénéficiaires de divers programmes, sans leur accorder un droit de veto sur les grandes décisions de l'UE.

La position des fédéralistes est donc claire en théorie : refuser toute nouvelle adhésion (ce qui est donc également valable pour les Balkans et la Géorgie, autres candidats). Il est

probable, pourtant, que nous ne nous lancerons pas dans cette bataille, non seulement parce qu'elle serait sans doute mal comprise et qu'elle serait, à coup sûr, perdue d'avance, vu l'état de nos forces, mais surtout parce qu'elle viendrait bien trop tard. Si jamais une fédération européenne démocratique a eu des chances sérieuses d'advenir (écartons Jules César, Charlemagne, Napoléon et Hitler), c'est entre 1948 (le congrès de La Haye) et 1973, date du premier élargissement et de l'entrée de ce cheval de Troie anti-fédéraliste que fut le Royaume-Uni, les élargissements suivants n'ayant fait que rendre de plus en plus improbable l'avènement de la fédération. Le Brexit, en 2020, est arrivé trop tardivement pour y changer quoi que ce soit.

Les fédéralistes ne sont pour rien dans les progrès observés ici ou là dans le fonctionnement de l'UE, soit, pour les plus récents, l'emprunt européen, une meilleure maîtrise du commerce et des investissements extérieurs, l'amorce d'une politique industrielle : ils ont été imposés par les circonstances. L'UE à 27 ou plus est condamnée à avancer ainsi, au coup par coup, sans véritable logique, au gré des compromis passés entre des États qui s'accrochent à leur souveraineté, fût-elle souvent illusoire. En attendant l'apparition d'un nouveau Spinelli qui pourrait mobiliser le Parlement Européen et arracher des avancées majeures, les fédéralistes ne peuvent pas grand-chose au niveau européen, sinon proposer et/ou promouvoir des ICE allant dans le bon sens. La transformation d'une union de pays aussi nombreuse en une authentique fédération paraissant, jusqu'à preuve du contraire, hors de portée, les fédéralistes européens devraient surtout s'interroger sérieusement sur leurs objectifs. Une fédération pour quoi faire ? Entre quels pays ? Quels moyens pour y parvenir ?

Élections européennes 2024 : la souveraineté est-elle du fédéralisme ?

Ester Davanzo

Promotion 2021 Sciences Po Paris, Université de Trente, Italie
Publié par le *Taurillon* le 22 janvier 2024, avec leur aimable autorisation

Le débat autour des élections européennes commence à prendre forme. Quels seront le ton et la dimension de cette campagne ? Quelle place pour les questions de souveraineté, protectionnisme et fédéralisme ? Les enjeux cruciaux de cette élection promettent une campagne d'une importance capitale pour le destin collectif du continent.

« **Peut-on être protectionniste et pro-européen ?** » C'est la question d'Hugo Struna (Euractiv) au président du groupe Renew Europe, et aujourd'hui Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Stéphane Séjourné, lors de la [conférence dédiée au protectionnisme européen](#) à l'Europa Expérience de Paris^[1]. C'est Aurore Lalucq, députée du groupe Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D) qui répondra à la question lors de la table ronde suivante, en disant que « *la souveraineté c'est du fédéralisme* ».

Donner le ton de la campagne pour les élections européennes

Euractiv nous a offert la possibilité de lire l'avenir et de donner le ton qui caractérisera le débat politique d'ici le 9 juin prochain selon Théo Verdier, codirecteur de l'Observatoire Europe. Immigration, coût de la vie, climat, situation internationale et géopolitique : des sujets « *dont on parle le dimanche midi* », selon M. Verdier, qui – tout comme M. Séjourné – invite à fortifier le discours européen et mettre de côté les sujets nationaux. Plus facile à dire qu'à faire alors que Jordan Bardella, tête de liste du Rassemblement national, voit dans ce scrutin une « *élection de mi-mandat* », sous forme de référendum *pour* ou *contre* le gouvernement. Les élections européennes de juin 2024 se tiennent effectivement deux ans après le début du second quinquennat d'Emmanuel Macron, mais les crises que nous avons récemment vécues – Covid-19, guerre en Ukraine, changement climatique, entre autres – montrent bien que la réponse aux défis de demain et d'aujourd'hui doit être communautaire. D'autre part, ces mêmes crises soulèvent la question de la souveraineté, en

²⁰ Plus les pays baltes, Malte et Chypre. 2007 pour la Bulgarie et la Roumanie qui ne paraissaient pas s'être suffisamment réformées à la date prévue.

France, dans d'autres États membres, et également à Bruxelles.

Le protectionnisme européen

Le protectionnisme s'invite donc aux débats. Cela pose-t-il un problème ? Stéphane Séjourné soutient que le fédéralisme est arrivé au bout de son chemin il y a presque 20 ans, avec la victoire du « Non » au projet de Constitution européenne en 2005, et que le slogan du *take back control* se fait entendre de plus en plus. En même temps, les crises nous ont imposé une vision européenne des solutions et nous ont ouvert les yeux sur le besoin de répondre à 27, ne serait-ce que pour s'inscrire dans la politique des blocs [2] qui, selon Aurore Lalucq, est bien de retour. La députée S&D affirme que le protectionnisme a été mal vu pendant longtemps car, en Europe, il était associé au nationalisme. Il est néanmoins temps pour l'Union de devenir désormais une puissance politique, affirme-t-elle, et non plus un simple marché unique. Le concept de souveraineté prend donc place dans le débat politique. Selon certains, il est évident qu'une autonomie – nationale ou bien européenne – est nécessaire notamment dans les domaines industriel, alimentaire, sanitaire et militaire. Décrite comme très française par certaines capitales européennes, cette notion semble faire clivage entre pays et bords politiques.[3] Comment l'aborder donc en vue des élections de 2024 ?

Européaniser le débat

« On parle d'Europe une fois tous les 5 ans », il est nécessaire de donner un souffle communautaire à cette campagne, affirme Stéphane Séjourné. Il s'agit d'une bataille politique et culturelle qui doit être menée par les pro-européens.

Mais comment cela serait-il possible si les partis qui mènent cette campagne sont nationaux et non pas européens ? Est-il possible d'avoir une vision communautaire dans un débat entre partis politiques nationaux ou bien nécessitons-nous de programmes communs entre partis ou groupes parlementaires qui représentent plusieurs pays ? Selon certains, la question ne se pose pas car les sujets sur lesquels le débat porte – immigration, changement climatique, crises géopolitiques, entre autres – sont abordés autant au Paul-Henri-Spaak à Bruxelles qu'à l'Assemblée nationale à Paris. Alors que selon d'autres, les défis de notre société ne connaissent pas de frontières et ne peuvent pas être surmontés par les gouvernements nationaux individuellement.

Quoi qu'il en soit, ces élections sont « *les plus importantes des vingt prochaines années* » selon Karima Delli, députée européenne des Verts et présidente de la Commission des transports au Parlement européen, puisque sur la question environnementale, « nous avons déjà l'eau à la gorge ».

Troisième partie : Interview des têtes de liste aux élections européennes

Le Taurillon et *Fédéchoses* ont demandé aux têtes de liste aux élections européennes (hors extrême-droite), de répondre à 3 questions. Nous publions ici les réponses reçues avant la date limite pour notre édition papier. Nous espérons que les autres têtes de liste tiendront mieux compte de la société civile et fourniront des réponses pour la publication par notre partenaire le *Taurillon*.

L'Europe de demain : la démocratie européenne doit reprendre le pouvoir

Réponse de Volt

Par **Sven Franck** et **Alexandre AB**

Membres de Volt et candidats sur la liste commune avec le PRG et R&PS



Sven Franck, Candidat Volt aux élections européennes

« Prenez le pouvoir », entonnait le candidat Mélenchon à la présidentielle française de 2012. « Take back control », promettaient les partisans du Brexit en 2016. Ce à quoi répondait Emmanuel Macron répondait en 2017 : « Nous devons [...] faire une Europe forte ». Dans les temps difficiles et confus que nous traversons, il est temps de poser un constat : des pro-européens aux eurosceptiques, une même angoisse parcourt nos politiques, celle de l'impuissance et de la perte de contrôle. Cette peur fait écho au désarroi grandissant de nos concitoyens.

Minuit moins une : le temps est compté pour la France, l'Europe et la Planète

Face au changement climatique ressenti même cet hiver, aux crises géopolitiques à nos frontières, à la hausse généralisée des prix, l'Europe et le monde prennent conscience de leurs interdépendances nécessaires pour répondre aux défis globaux. Paradoxalement, cette prise de conscience se traduit par un scepticisme généralisé à l'égard des politiques, dont nos concitoyens perçoivent très bien la faible marge de manœuvre, et par une dynamique de retrait et de repli sur soi. Cette dernière donne le ton de la montée des nationalismes, sur notre continent et dans le monde.

En réaction, les pro-européens promettent « l'Europe souveraine » ou encore « la puissance écologique

européenne ». Ils arguent de l'utilité de l'échelon européen pour trouver des réponses coordonnées aux défis de notre époque. Mais ces arguments raisonnables peinent à convaincre nos concitoyens : ils leur paraissent abstraits, et éloignés de leur quotidien et de leurs aspirations. Pour l'Europe comme pour la paix et le climat, nous demeurons coincés entre la certitude de la catastrophe si nous n'agissons pas, des solutions évidentes mais complexes et ambitieuses, et l'incrédulité collective quant à nos capacités d'action. Et pour l'Europe, comme pour la paix et le climat, il ne nous reste plus beaucoup de temps.

La montée des partis eurosceptiques et la guerre aux frontières de l'Union nous rapprochent dangereusement de « points de bascule » démocratiques. **Nous qui défendons une Europe fédérale, devons donc nous remettre en question pour espérer changer la donne.** Peut-être en commençant par une question simple : en revendiquant une Europe forte, puissante, fédérée, n'avons-nous pas perdu de vue la question cruciale, celle du rêve d'une Europe meilleure ? Il est temps aujourd'hui de ne plus seulement arguer du besoin d'Europe, comme réponse technique à nos défis communs, mais de nourrir un espoir d'Europe. Il est nécessaire pour cela de redonner confiance à nos concitoyens dans leur capacité à construire une meilleure Europe.

L'Europe politique de demain n'attendra plus

Voilà trente ans qu'est entré en vigueur le traité de Maastricht, qui a fait définitivement bifurquer l'aventure européenne vers une Union de plus en plus politique. En 2024, nous attendons encore LA réforme démocratique du fonctionnement de l'Union – la fin de l'unanimité au Conseil de l'Union, le droit d'initiative au Parlement –, ainsi que l'Europe sociale, ou encore l'Europe de la défense. Comment l'expliquer ?

Les propositions d'évolution se sont tout simplement cantonnées à des promesses de révision des traités, n'engageant que les partis qui les défendaient lors de scrutins essentiellement nationaux. Aujourd'hui, même dans les formations pro-européennes, les propositions européennes ne sont que l'écho de revendications nationales. On le constate dans la dynamique des partis européens, simples regroupements de partis nationaux qui conservent leurs propres programmes, agendas et priorités orientés par leurs échéances électorales individuelles.

Nous n'avons pas construit l'Europe politique. Pour nous autres citoyens européens, cette réalité se traduit autrement, mais avec des conséquences tout aussi néfastes : plus nous adoptons une vie « européenne » en vivant et en travaillant dans un autre État membre, plus nous laissons politiquement

de la place aux nationalismes. En effet, nos droits de vote sont limités dans notre pays de résidence, et moins aisés que dans nos pays d'origine.

En revendiquant une Europe forte, puissante, fédérée, n'avons-nous pas perdu de vue la question cruciale, celle du rêve d'une Europe meilleure ?

Reprendre l'espace politique aux nationalistes, faire vivre la démocratie européenne, nécessite de créer nous-mêmes cette Europe politique : en fondant des partis réellement paneuropéens, défendant de mêmes programmes partout en Europe, en revendiquant des droits nouveaux, pour permettre par exemple aux citoyens européens de voter à l'ensemble des scrutins démocratiques de leurs pays de résidence. **C'est peut-être ainsi, en construisant la démocratie européenne à partir de l'engagement des citoyens, que nous pourrions changer de récit et de dynamique.**

C'est aujourd'hui possible. La force du mouvement Climat en 2018, avec de si nombreuses marches de la jeunesse en Europe, s'est traduite par un sursaut inédit de participation dans les urnes aux élections européennes de 2019. L'avènement du web 2.0 il y a une dizaine d'années a déjà inauguré une conversation politique à l'échelle européenne. Les citoyens européens se sentent de plus en plus concernés par les résultats des élections ou des mouvements sociaux qui se déroulent chez leurs voisins.

Plutôt que d'attendre une hypothétique révision des traités nous pouvons construire l'engagement européen à tous les scrutins locaux, nationaux et bien entendu européens, et réclamer systématiquement la représentation, la participation et le droit de vote pour tous les citoyens européens. Nous pouvons montrer aux citoyens européens qu'ils peuvent être la solution, à condition qu'on leur donne la parole plus fréquemment qu'une fois tous les cinq ans. Ces réformes participent de la vision et du projet politique de Volt.

Donner une direction au projet européen : une Europe humaniste et cosmopolite **L'Europe que nous imaginons ne sera jamais monocorde, mais elle doit éviter la cacophonie.**

Initialement conçue comme un projet de paix sur le Continent, l'Europe doit désormais s'engager pour la paix et le climat. Mais pour être crédible, nous devons d'abord accorder la priorité à ce qui peut fonder cet ordre international durable, à savoir la démocratie, la préservation de notre planète, et la solidarité entre les sociétés : **la démocratie ne peut être désarmée face à la tyrannie** et l'Europe de la défense doit se concrétiser pour protéger nos libertés et soutenir les peuples qui souhaitent rejoindre notre Union et qui subissent pour cela des agressions armées, comme c'est le cas de l'Ukraine ou de la Géorgie. **Protéger notre planète nécessite de poursuivre le Green Deal** tout en veillant à protéger nos économies par une politique d'investissement qui manque cruellement si l'on compare l'action de l'Union à l'*Inflation Reduction Act* américain. Enfin, **l'immigration doit être abordée de manière européenne, proactive et digne.** Nous devons investir dans l'intégration et la formation des nouveaux arrivants, tout en reconnaissant que l'immigration est une réponse nécessaire au déclin démographique de l'Europe.

Ces exemples prouvent là encore qu'il est possible **d'approfondir l'unité européenne autour d'enjeux qui intéressent profondément les Européens** et en cohérence avec les valeurs humanistes, pacifiques et cosmopolites à la base du projet européen et fédéraliste. Là encore, c'est le projet de Volt.

Plusieurs formations politiques en lice pour les élections européennes défendent une vision progressiste de l'Europe, proche de celle exprimée dans ces lignes. C'est heureux, mais ce n'est pas nouveau. Malheureusement, nul n'en a adopté la logique jusqu'ici. Interrogeons toutes et tous les candidats aux élections européennes sur leur volonté d'accorder le droit de vote intégrale à tous les citoyens européens vivant en France depuis vingt-quatre mois consécutifs : s'ils rejettent cette idée, peut-être devons-nous conclure que ces personnalités ne feront jamais progresser l'Europe de nos rêves. Faisons un premier pas vers une Europe meilleure, authentique, politique, en votant le 9 juin, et reprenant le contrôle de notre destin aux partis nationaux.

« L'Union européenne actuelle nous empêche de répondre aux défis de notre époque »

Réponse de la France Insoumise

La France Insoumise
Liste conduite par Manon Aubry



Manon Aubry, Tête de liste La France Insoumise

Comment envisagez-vous de permettre à l'Europe d'être capable d'agir pour les défis du 21^{ème} siècle ?

L'Union européenne actuelle nous empêche de répondre aux défis de notre époque : les règles budgétaires nous obligent au sacrifice de nos services publics et de notre sécurité sociale, et nous empêchent d'investir massivement pour mettre en œuvre la planification écologique. La concurrence libre et non faussée, les accords de libre-échange, la directive travailleurs détachés organisent le dumping social et la concurrence entre les peuples. Il est nécessaire de faire bifurquer les règles européennes vers le mieux-disant écologique et social. Nous voulons donc désobéir aux règles destructrices mises en place par la Commission européenne, abolir les règles anti-services publics, proposer de nouveaux traités respectueux de la souveraineté des peuples et les faire ratifier par référendum. La montée de l'extrême droite et des idéologies réactionnaires en Europe est une menace pour nos droits, en particulier ceux des femmes et des LGBTI. L'Union européenne doit réagir en garantissant les droits fondamentaux et la liberté de choisir sa vie, et en consacrant de nouveaux droits humains, afin qu'ils ne puissent être remis en cause à l'avenir.

Enfin, le bouleversement climatique et les catastrophes qu'il va engendrer vont déplacer jusqu'à 1 milliard de personnes dans les trente ans, selon l'Organisation internationale pour les migrations, dont beaucoup viendront chercher asile en Europe. Ce sera notre devoir de les accueillir. Il faudra donc lutter contre les causes de l'exil forcé, mais surtout organiser l'accueil, en créant un statut de réfugié climatique, en remplaçant l'agence meurtrière Frontex par une agence européenne civile de sauvetage en mer et sur terre, et en garantissant l'ensemble des dispositifs de droit international liés à l'asile.

Comment l'Europe peut-elle poursuivre une transition écologique et sociale juste ?

L'urgence absolue du dérèglement climatique exige que nous fassions bifurquer les politiques européennes, pour changer en profondeur nos modes de production, de consommation et d'échanges et passer à la planification écologique. Nous proposons d'inscrire les principes de la règle verte et de la règle bleue (application de la règle verte à l'eau) comme fondements des politiques environnementales européennes afin que la consommation finale de l'Union européenne n'excède pas les capacités biologiques des écosystèmes.

Il faut refuser toute pause sur les règles environnementales et mettre en place toutes les réglementations nécessaires pour respecter l'Accord de Paris. Nous devons planifier de manière juste et concertée la sortie des énergies fossiles et du nucléaire pour nous orienter vers un mix 100% renouvelable à horizon 2050. L'objectif de réduction des émissions doit être rehaussé pour parvenir à la neutralité carbone d'ici 2040. Cette bifurcation écologique ne peut être financée qu'en taxant les riches et les superprofits, en particulier les entreprises du gaz, du pétrole et du charbon, qui s'enrichissent au détriment de l'environnement. Il faut acter l'échec du marché carbone et y mettre un terme, en le remplaçant par une véritable planification de la réduction des émissions. Surtout, nous refusons son extension injuste à l'essence et au chauffage des ménages, et voulons instaurer une taxation des biens et loisirs antiécologiques des ultra-riches, et une interdiction des plus climaticides.

Enfin, la politique agricole commune doit être refondée : au lieu de favoriser des grosses exploitations industrielles et polluantes, elle devrait être au service d'une agriculture paysanne respectueuse des écosystèmes, et permettre aux agriculteurs et agricultrices de vivre dignement de leur travail. Nous interdrons les pesticides, nous mettrons en place des prix planchers rémunérateurs pour les agriculteurs, et nous ferons baisser les prix à la consommation en encadrant les marges de la grande distribution. Deux conditions à une telle bifurcation. Premièrement, refuser les accords de libre-échange. Au Parlement européen, seul le groupe où siègent les Insoumis n'a jamais soutenu aucun de ces accords, qui transportent des marchandises d'un bout à l'autre du monde pour mettre en concurrence les producteurs et les systèmes sociaux. Deuxièmement, nous n'acceptons pas d'engager une adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne, vu la prégnance des fermes-usines et les très bas salaires agricoles, qui menacent toutes les exploitations ouest-européennes, notamment biologiques ou paysannes.

Comment l'Europe peut-elle devenir une actrice de la paix mondiale dans un monde déstabilisé et en guerre ?

La construction européenne tire ses racines d'un idéal de paix. Pourtant aujourd'hui, en se rangeant derrière l'OTAN, l'Union européenne se résume à une extension des intérêts géopolitiques des États-Unis et s'inscrit dans une dynamique de montée des tensions à travers le globe. Nous refusons l'alignement de la France et de l'Union européenne sur toute autre puissance internationale. Elles doivent porter une voix indépendante, au service de la paix, du droit international et de l'inviolabilité des frontières.

Nous refusons l'alignement de la France et de l'Union européenne sur toute autre puissance internationale. Elles doivent porter une voix indépendante, au service de la paix, du droit international et de l'inviolabilité des frontières.

L'Union européenne doit exiger un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, la création de corridors humanitaires pour

protéger les civils et la fin du blocus. Elle doit appuyer les initiatives diplomatiques visant à obtenir la libération des otages israéliens, et des prisonniers palestiniens détenus arbitrairement par le gouvernement de Netanyahu. Pour faire cesser le massacre en cours à Gaza, elle doit impérativement décréter un embargo sur les armes livrées à Israël, et suspendre l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. Enfin, il faut mettre un terme à la colonisation illégale sur les territoires palestiniens, reconnaître l'État de Palestine et sa souveraineté sur l'ensemble des territoires occupés depuis 1967 et s'efforcer de relancer un dialogue pour la paix.

L'Union européenne doit aussi porter la voix de la paix en Ukraine. Les propos des « va-t-en-guerre » comme Emmanuel Macron sont une folie ! Ils nous font courir le risque d'être entraînés dans un conflit entre puissances nucléaires, au péril de toutes les populations est-européennes. Nous condamnons l'escalade guerrière : aucune issue militaire n'est possible et voulons en revenir à la voie diplomatique. Nous demandons un cessez-le-feu, la sécurisation des centrales nucléaires, et une conférence sur les frontières et la sécurité collective en Europe avec pour principe le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« Nous voulons réactualiser le projet européen à l'aune d'un plafond environnemental à ne pas dépasser et d'un plancher social à garantir »

Réponse de Marie Toussaint

Marie Toussaint

Tête de liste Les Écologistes pour les élections européennes 2024



Marie Toussaint, Tête de liste Les Écologistes

Comment envisagez-vous de permettre à l'Europe d'être capable d'agir pour les défis du 21^{ème} siècle ?

Le plus grand défi au 21^{ème} siècle est celui de maintenir une planète habitable pour nous, les humains. Les signaux environnementaux et climatiques sont au rouge : sur les 9 limites planétaires identifiées par les scientifiques, 6 sont déjà dépassées. Les grands processus qui conditionnent et régulent la vie sur Terre sont en risque d'emballement imminent. Il est temps de façonner une Europe prospère, socialement juste et écologiquement viable, capable d'agir durablement pour la paix.

Nous avons besoin de l'échelle européenne pour mener des politiques structurantes dans cette nouvelle réalité. Nous avons besoin d'outils démocratiques à l'échelle européenne pour construire notre avenir en fonction de nos valeurs de droits, de démocratie et de liberté. L'Union européenne doit ainsi être capable de décider sur les aspects structurants notamment sur la politique extérieure et de sécurité commune, la politique économique, la politique écologique, la protection des habitants et des habitantes. De plus, l'Union doit réformer son fonctionnement pour être prête à accueillir de nouveaux membres. Une Europe forte est aussi une Europe qui laisse de l'autonomie aux Etats et aux Régions membres sur leurs compétences. La République fédérale européenne permet d'assurer à la fois des décisions européennes démocratiques et efficaces et le respect de l'autonomie et de la diversité des membres.

C'est pour cela que nous avons soutenu le rapport du Parlement pour proposer la réforme des traités. Nous tenons notamment à la mise en place d'une assemblée constituante qui permettrait de mettre fin au droit de veto des États, de conférer le droit d'initiative législative au Parlement comme c'est le cas dans n'importe quelle démocratie parlementaire, de

21 L'étude, intitulée "The Road to Net Zero : Bridging the Green Investment Gap", menée par l'Institut Rousseau, révèle qu'un investissement supplémentaire de 10 000 milliards d'euros est nécessaire d'ici 2050, soit en moyenne 2,3 % du PIB actuel par an. Ce montant est inférieur aux dépenses de relance de l'UE dans le cadre du Covid-19 (338

positionner la Commission comme un véritable gouvernement dont le nombre de membres dépendrait des sujets à traiter et pas des Etats à représenter. Nous continuons ainsi à pousser le système de têtes de liste européennes avec la désignation de Bas Eickhout et Terry Reintke lors de notre congrès à Lyon.

Pour financer une politique européenne structurante et ambitieuse, nous demandons depuis des années que l'Union bénéficie d'un budget à la hauteur. Avec le premier emprunt européen, l'Union s'est engagée dans la voie des ressources propres et des emprunts communs. Ce saut fédéral est indispensable si nous voulons faire face au défi climatique et environnemental : les moyens financiers nécessaires que la capacité d'engager collectivement, au niveau européen, des projets de bifurcation écologique sont indispensables.

Comment l'Europe peut-elle poursuivre une transition écologique et sociale juste ?

L'Agence internationale de l'Énergie le dit, plus nous agissons tôt et investissons dans la bifurcation écologique, plus la transition sera facile, bénéfique, et aux coûts et aux effets maîtrisables. Pour ces raisons, si le mandat européen précédent a permis des avancées, obtenues grâce à la mobilisation et à l'engagement des jeunes lors des marches climat et aux bons résultats des écologistes aux élections de 2019, les ambitions européennes doivent être rehaussées et s'accompagner, enfin, de mesures concrètes pour transformer notre modèle économique. L'économie est la mère de toutes les batailles.

Lors de la prochaine mandature, nous nous battons pour que l'Europe se donne les moyens d'atteindre la neutralité climatique dès 2040 et non pas 2050 comme visé actuellement. Dès lors, nous devons faire les investissements nécessaires pour préserver et transformer l'économie européenne. Les chantiers de la transition juste sont colossaux : le besoin d'investissements publics supplémentaires d'ici 2050 pour être cohérent avec l'ambition européenne de neutralité carbone est de l'ordre de 260 milliards de dollars par an au sein de l'UE²¹, soit 1,6% du PIB actuel de l'UE (et ce calcul repose déjà sur la capacité à réorienter les investissements européens et nationaux déjà prévus vers la décarbonation).

La bataille écologique n'a de sens que si elle se fait au bénéfice de tou-te-s. Pour cela, nous voulons réactualiser le projet européen à l'aune d'un plafond environnemental à ne pas dépasser et d'un plancher social à garantir. C'est l'imbrication des impératifs de justice et d'écologie, qui conditionne toutes nos mesures. Tous les besoins fondamentaux doivent être assurés (alimentation, logement, eau, énergie, mais aussi

milliards d'euros par an) et il est également inférieur aux subventions aux combustibles fossiles de l'UE-27 (359 milliards d'euros par an). Plus nous attendons, plus les besoins d'investissements publics seront élevés (Institut Rousseau, 2024)

éducation, égalité des sexes, justice, santé, etc...) et en parallèle nos consommations, infrastructures, politiques, doivent respecter les limites planétaires.

C'est la raison pour laquelle, j'ai proposé de mettre en place un droit de véto social pour contraindre la Commission à faire des études d'impact sur les 10% les plus pauvres pour chacune des ses propositions de lois et permettre de stopper les directives qui malgré le processus législatif auraient des effets néfastes sur ces personnes. Le principe "ne laisser personne de côté" doit impérativement revêtir une dimension contraignante.

L'Union doit participer à l'établissement d'un ordre mondial fondé sur l'Etat de droit, les droits humains et le respect des libertés fondamentales, ainsi que des échanges équitables mettant fin aux dépendances des pays des Suds, afin de promouvoir la paix et la sécurité.

Les mesures que nous portons sont donc la combinaison d'un soutien et d'une amélioration de vie pour les plus précaires et d'une limitation des impacts environnementaux. Par exemple, nous portons une tarification progressive de l'énergie, pour qu'un minimum soit possible pour tous et que les excès soient coûteux. Nous proposons également un ticket climat pour rendre les transports plus accessibles tout en incitant à de nouvelles pratiques décarbonées. Nous pousserons pour une politique massive de rénovation des logements pour améliorer le confort de vie, baisser la facture d'énergie et diminuer les pertes de chaleur, donc les émissions inutiles d'énergie.

Ces mesures parmi d'autres, seront financées par une contribution des plus riches et principaux responsables, grâce à un ISF climatique, l'encadrement d'utilisation des jet privés et SUV, une taxation du kérosène, ou encore de faire participer les industries polluantes à la dépollution de nos milieux des substances toxiques et la restauration de la nature.

La transition écologique doit nous permettre de relocaliser notre économie, de créer de l'emploi, de revitaliser les territoires et de vivre bien, et en bonne santé, dans la justice sociale.

Comment l'Europe peut-elle devenir une actrice de la paix mondiale dans un monde déstabilisé et en guerre ?

Le déclenchement, le 22 février 2022, de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a changé la donne pour l'Union européenne. Tandis que nous alertions depuis 20 ans, avec les Etats de l'est de l'Union frontaliers de la Russie, sur le danger que représentait notre dépendance à la Russie pour notre approvisionnement en gaz, en engrais, en uranium (naturel et enrichi) ou en pétrole... l'Union dans son ensemble, et en particulier le couple franco-allemand, nous a enfermé dans une relation économique "privilégiée" avec le régime de Poutine et ainsi lié les mains. Le moment venu, les dirigeants qui ont tout fait pour éviter d'agir devront répondre de leurs

actes. Aujourd'hui, l'Union doit à la fois s'affirmer comme une puissance garante de la paix, de l'intégrité du territoire et du projet européen, et comprendre que l'écologie est un chemin durable pour la paix parce que nous devons sortir de nos dépendances toxiques. Ce d'autant plus que le dérèglement climatique et la disparition des ressources constituent des menaces majeures pour la paix dans le monde.

L'Union européenne est régulièrement et aujourd'hui encore prise en défaut. Elle a failli à protéger les habitants du Haut-Karabagh de l'épuration ethnique engagée par le dirigeant azéri Aliiev, avec lequel elle a signé des accords gaziers. Elle peine aujourd'hui à se faire entendre pour œuvrer à une paix juste et durable entre Israël et la Palestine, quand les représailles de Netanyahu sont condamnées par la justice internationale pour leur disproportion et les violences qu'elle entraîne auprès des populations civiles. L'Union européenne doit d'urgence réclamer un cessez-le-feu immédiat et permanent, la libération sans conditions des otages, et secourir les populations de la bande de Gaza. Elle possède d'outils diplomatiques majeurs, qui doivent être activés.

Nous voulons développer un continuum de politique extérieure, de défense et de sécurité commune avec une approche stratégique pluridimensionnelle incluant à la fois les actions militaires et civiles, les actions préventives et réactives, le court et le long-terme, les approches conventionnelles et hybrides et les instruments centrés sur les Etats et ceux centrés sur la société. Cette approche, portée par des membres de la Commission, doit être soumise à la supervision du Parlement pour que nos représentants puissent participer à la ligne diplomatique, les interventions extérieures ou les fonds européens déployés. Nous voulons également mettre en place et renforcer les temps d'entraînement commun d'une force de déploiement de 5000 personnes.

L'Union doit participer à l'établissement d'un ordre mondial fondé sur l'Etat de droit, les droits humains et le respect des libertés fondamentales, ainsi que des échanges équitables mettant fin aux dépendances des pays des Suds, afin de promouvoir la paix et la sécurité. Notre soutien au principe du droit international et au multilatéralisme est une façon de contrecarrer les politiques de puissance et la compétition mortifère entre Etats qui sont particulièrement inquiétantes depuis l'invasion russe de l'Ukraine et les discours agressifs de la Chine. L'Union a également un rôle à jouer pour mettre fin aux exportations d'armes vers les pays en guerre ou susceptibles de cibler les civils. La Cour de Justice de l'Union doit être impliquée en cas de violation des règles d'exportations avec une transparence sur les exportations d'armes des pays de l'Union.

En conclusion, le projet européen que nous portons en tant qu'écologiste s'appuie sur une vision fédéraliste qui permet de garantir notre sécurité qu'elle soit face au dérèglement climatique ou face à des politiques de puissance. C'est seulement en articulant ces approches que nous pourrions construire un monde désirable et habitable.

« Nous visons une Europe souveraine, protectrice au quotidien, promotrice de la justice sociale et climatique »

Réponse de Place Publique et du Parti Socialiste

Victor Lachenait, Candidat Place Publique,
Charles Silvain, Candidat du Parti Socialiste



Raphaël Glucksmann, Tête de liste « Réveiller l'Europe »

Comment envisagez-vous de permettre à l'Europe d'être capable d'agir pour les défis du 21ème siècle ?

Pour affronter efficacement les défis du 21e siècle, l'Europe doit se renforcer en consolidant son autonomie, construisant une capacité de défense propre et stimulant une sécurité autonome pour atténuer les menaces externes, notamment celles émanant de la Russie et de la Chine, et répondre aux crises globales comme le changement climatique. La relocalisation industrielle, visant à revitaliser le secteur productif européen, est cruciale pour la transition écologique, et afin de minimiser notre dépendance aux importations et garantir notre indépendance. La mise en place d'une politique de défense commune et l'augmentation de nos capacités dans des domaines stratégiques comme la technologie et l'énergie, ainsi qu'un budget conséquent européen, marquent un pas vers un saut fédéral que nous exigeons. Il ira de pair avec la nécessité d'un renouveau institutionnel, et notamment le renforcement du rôle du Parlement européen, qui doit pouvoir avoir le droit d'initiative législative.

L'Europe doit incarner une puissance qui défend des principes de liberté, paix, démocratie, solidarité, justice climatique et sociale, tout en protégeant la nature, les droits des femmes et des citoyens, et l'État de droit. Nous visons une Europe souveraine, protectrice au quotidien, promotrice de la justice sociale et climatique, une Europe qui s'affirme face aux dictatures et aux grandes entreprises, reconstruisant sa souveraineté dans les domaines industriel, alimentaire, sanitaire, et qui investit massivement pour engager la transformation écologique. Le temps est venu de Réveiller l'Europe, maintenant.

Comment l'Europe peut-elle poursuivre une transition écologique et sociale juste ?

Pour poursuivre une transition écologique et sociale juste, l'Europe doit s'engager dans une refonte de ses modèles de développement, en liant écologie et justice sociale. Cela implique une réforme de la Politique Agricole Commune pour soutenir une agriculture responsable et locale, ainsi que des investissements massifs dans la rénovation énergétique des

bâtiments et le développement de transports à faible empreinte carbone : Nous voulons faire l'Europe du train, développer les lignes du quotidien et celles reliant les villes européennes. Donnons à l'Europe le visage de la Justice.

Cette Europe, c'est aussi celle de la solidarité se concrétise par un accès universel et équitable à l'énergie, une lutte contre l'insécurité alimentaire, l'accessibilité à l'eau propre, la santé pour tous, les mesures pour éradiquer le sans-abrisme, réguler le marché locatif en luttant contre Airbnb, et créer un environnement de travail stable et équitable. Nous portons ainsi la vision d'une Europe du quotidien, qui, au niveau local, est capable de lier les combats contre la fin du mois et la fin du monde. La garantie de l'emploi que nous défendons en est une illustration : Prouver que personne n'est inemployable, et accompagner les chômeurs longue durée vers des emplois socialement utiles, notamment dans la transition écologique. Donnons à l'Europe une action protectrice.

L'égalité est également, au cœur de cette vision, avec une Europe qui défend les droits des femmes par la clause de l'Européenne la plus favorisée, incluant l'égalité salariale et le droit à l'IVG, le soutien aux droits des personnes LGBTQI+. Cette Europe favorise également l'autonomie des jeunes par l'apport d'une allocation pour celles et ceux d'entre nous sans emploi ni formation, et leur mobilité en rendant Erasmus réellement accessible à toutes et tous. Donnons à l'Europe le visage d'une puissance émancipatrice.

Cette Europe doit promouvoir une fiscalité plus juste, taxer les ultras riches pour financer les investissements nécessaires aux mesures que nous exposons, assurant ainsi la cohésion sociale et territoriale et prenant soin des individus les plus vulnérables.

La guerre menée contre nos démocraties foule aux pieds notre souveraineté. Et le front ukrainien est désormais notre première ligne de défense.

Comment l'Europe peut-elle devenir une actrice de la paix mondiale dans un monde déstabilisé et en guerre ?

Pour la première fois, les citoyennes et citoyens européens vont voter alors que l'Europe est ébranlée par la guerre. La guerre de Poutine ne vise pas que l'Ukraine, elle prend pour cible l'ensemble de nos démocraties. La guerre menée contre nos démocraties foule aux pieds notre souveraineté. Et le front ukrainien est désormais notre première ligne de défense. La Russie doit perdre la guerre ou nous n'aurons plus ni la paix, ni la stabilité sur le continent dans son ensemble. C'est pourquoi, loin des volte-faces d'Emmanuel Macron et de l'esprit de soumission de Jordan Bardella, nous continuons d'affirmer notre soutien indéfectible à l'Ukraine.

De façon plus générale, dans un monde de plus en plus déstabilisé et conflictuel, l'Europe doit s'imposer comme un pilier de la paix et de la stabilité, en se basant sur les principes du droit international. Une politique étrangère unie et forte, qui privilégie le dialogue et la médiation, est nécessaire pour construire des partenariats stratégiques et influents.

L'Europe doit se montrer solidaire des populations civiles victimes des conflits, de Kyiv à Gaza, en défendant fermement les valeurs démocratiques et les droits de l'Homme. Ce combat nous l'avons mené pendant cinq ans et nous souhaitons le

continuer. Il est crucial de réviser le fonctionnement de la politique étrangère de l'UE pour permettre des décisions à la majorité qualifiée, transformant l'Union en un acteur géopolitique majeur, capable de manœuvrer avec agilité et autorité sur la scène internationale. L'Europe est ce que nous décidons, le 9 juin prochain est déterminant pour notre avenir et celui de nos enfants. Notre liste Réveillera l'Europe propose un changement de cap européen, avoir Delors ou Barroso à la tête de la Commission européenne ce n'était pas la même chose.

Gaza : « briser le cercle vicieux de la violence » (Josep Borrell)

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France, animateur du blog « Les amis du traité de Lisbonne »



Ce 12 Mars 2024 à New York au siège des Nations-Unies, **Monsieur Josep Borrell était entendu par le Conseil de Sécurité** dans le cadre d'un échange régulier entre les NU et l'UE.

Le « *Haut Représentant de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité de l'Union* » s'y exprimait à ce double titre. Le but de l'entretien était principalement la **présentation des actions extérieures de l'UE** dans les domaines diplomatique, sécuritaire et humanitaire.

Dans un style assez différent et plus direct que celui des diplomates représentant les 15 membres du Conseil (dont les 5 membres permanents), M. Borrell a tenu à aborder longuement et précisément les deux conflits en cours en **Ukraine et à Gaza**.

Au vu du caractère exceptionnel de cet échange et du contexte international - tant le discours de M. Borrell que les répliques des 15 diplomates méritent d'être **visionnées dans leur intégralité** sur le site onusien (<https://webtv.un.org/en/asset/k1x/k1x269rrww>)

On notera dans **l'intervention du HR** - outre une présentation engagée et volontariste de la position de l'Union sur Gaza et l'Ukraine - la manifestation d'un soutien clair et net de l'action des différents organes des NU - et tout particulièrement de l'**UNRWA**. De même, le HR a tenu à mettre en exergue le rôle joué par le Secrétaire Général, **Monsieur Antonio Guterres**.

Le fil conducteur de son discours était l'engagement de l'UE à promouvoir sur la scène internationale le multilatéralisme organisé et pacifié, selon l'esprit et la lettre de la Charte des NU.

Les interventions des **5 membres permanents** ont été assez disparates :

- **Russie** : longue et violente diatribe contre l'action de l'UE agissant comme un bloc expansionniste et agressif dans la pire des traditions colonialistes - russophobie haineuse européenne aggravée par ses derniers élargissements - erreur fatale d'une union économique qui se veut à présent politique - attaque personnelle contre le HR - opposition à la coopération entre l'UE et les NU - et, plus surprenant, prévision d'une réaction négative des électeurs européens à cette action extérieure de l'UE.
- **États-Unis** : reconnaissance appuyée (« félicitations ») à l'UE (et au HR) pour son rôle mondial qui en fait un « bon partenaire » des NU à l'échelle mondiale - mais aucune référence à Gaza ni à l'Ukraine,
- **Chine** : longue intervention se félicitant de la montée en puissance de l'UE, « chef de file du multilatéralisme » - encouragement à poursuivre ses actions de maintien de la paix - reconnaissance du défi pour la sécurité européenne en Ukraine - remerciements à l'UE pour sa protection des populations civiles à Gaza et ses efforts pour un cessez le feu - la Chine est disposée à collaborer avec l'UE au plan international,
- **Royaume-Uni** : brève mention neutre des principales actions de l'Union, notamment en Palestine,
- **France** : service minimum sans citer le HR et en précisant qu'il s'agit de l'action de l'Union *et de ses États membres*,

Parmi les interventions des **membres non permanents**, on peut retenir les suivantes :

- **Algérie** : appui marqué au HR et reconnaissance du rôle de l'UE à Gaza et en Ukraine,
- **République de Corée et Sierra Leone** : félicitations au HR et accord avec ses analyses - reconnaissance du rôle très important de l'UE qui a la même vision du monde que les NU - soutien au partenariat UE/NU,
- **Slovénie (UE)** : félicitations au HR - UE comme soutien du multilatéralisme et active dans la résolution des crises - facteur de stabilité en Europe.

Dans son **allocution de clôture**, le **HR** « a laissé parler son cœur » (en espagnol). Il a vertement et longuement réfuté l'intervention « sarcastique » de la Russie et confirmé la volonté de l'UE de jouer un rôle géo-politique en faveur du multilatéralisme. Il a réitéré en particulier le soutien de l'UE à l'intégrité territoriale de l'**Ukraine**, réfutant au passage la thèse du « drapeau blanc » (évoquée par le Pape François).

Il a à nouveau insisté sur la situation dramatique de **Gaza** (« Ukraine/Gaza : même combat ») et lancé un appel pressant au Conseil de Sécurité pour qu'il se prononce clairement en faveur du **principe de deux États** (Israël/Palestine).

Au total, les membres du Conseil de Sécurité ont sans doute été frappés par **le contraste** entre - d'une part - la clarté des positions et l'engagement direct et fervent du « représentant de l'UE » et - d'autre part - la désunion et la disparité des

positions des États membres de cette même Union dans l'enceinte onusienne - notamment lors des votes en Assemblée générale **(2)**. D'une certaine façon, M. Borrell a ainsi, une fois de plus sauvé l'honneur de l'Europe.

L'attaque terroriste du Hamas contre Israël

Lucio Levi

Professeur honoraire de sciences politique à l'Université de Turin. Directeur de la revue *The Federalist Debate* Éditorial de *The Federalist Debate*, 2024, Vol. XXXVII, n. 1

La férocité sans bornes de l'attaque du Hamas contre Israël, le 7 octobre 2023, a été la plus meurtrière attaque subie par Israël. Plus de 1 200 personnes tuées, plus de 5 600 blessées et au moins 230 otages emmenés à Gaza. Les attaques contre une population civile et la prise d'otages sont des crimes de guerre qui montrent un total mépris pour tous les principes moraux, sont contraires aux principes de la loi internationale et devraient être qualifiés comme des crimes contre l'humanité ; ils ne peuvent être justifiés en aucune circonstance. Le *Samedi noir* a réveillé le cauchemar de la Shoah. Et pourtant il y a eu un temps où le rêve de la coexistence pacifique entre les peuples israélien et palestinien semblait à portée de main, le temps des Accords d'Oslo, signés entre 1993 et 1995. Une tentative plus récente a été celle des Accords d'Abraham, que l'attaque du Hamas vise, selon toute probabilité, à mettre à l'écart.

La seule solution positive est d'explorer la voie menant à une coexistence pacifique des deux peuples sous une loi commune.

Bien évidemment, ce serait une erreur de placer sur le même niveau l'agresseur (le Hamas) et la victime (Israël). L'épouvantable massacre accompli par le Hamas a été qualifié par Jürgen Habermas comme un crime d'une « insurmontable cruauté ». La réaction d'Israël vise un objectif opposé et identique : la destruction du Hamas. Les deux projets sont clairement impossibles. Hitler a tué quelques six millions de Juifs, mais n'a pas pu atteindre le but de détruire le peuple juif. De même, il est impossible pour Israël d'annihiler le peuple palestinien. Nous ne devrions pas oublier qu'Israël a été fondé par des « personnes comme moi » apatrides et sans domicile, comme l'a dit Primo Levi, des gens qui avaient survécu aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale, et qui avaient le numéro d'identité de leur camp de concentration tatoué sur le bras.

Dans la tradition juive est enracinée l'idée de bâtir un nouveau type de société ou l'exploitation du travail n'aurait plus cours, une société basée sur l'égalité et la justice, visant à créer un berceau d'innovation sociale et politique, symbolisé par le peuple juif de la diaspora, le peuple errant sourd à la déduction du nationalisme, par l'Université, véhicule de la dissémination du savoir, par les fermes collectives (les *kibbutzim*) destinées à fertiliser le désert. J'ai toujours regardé avec suspicion l'idéologie sioniste conçue par Theodor Herzl visant à transformer le peuple juif, une nation sans État, en un État-

nation comme les autres, condamné à une guerre sans fin et inévitable contre ses voisins arabes.

La présente phase du conflit israélo-palestinien est différente des précédentes. L'occupation par Israël de la rive occidentale du Jourdain, de Jérusalem-est et de la bande de Gaza est un crime odieux, cause de violations systématiques des droits humains contre les palestiniens qui y vivent. Mais attaquer des hôpitaux, tuer des centaines de victimes innocentes, décapiter des enfants, violer des femmes, profaner des corps, expulser de leurs domiciles un million de gens, sont des crimes très affreux. Même dans les atrocités il est possible (et nécessaire) d'établir une hiérarchie. Maintenant le risque est qu'Israël puisse aller bien au-delà de la ligne qui sépare la défense de l'agression, si bien qu'un large mouvement populaire prend forme, qui assume la nature de la vengeance, de représailles iniques et, en fin de compte, d'un crime de guerre si Gaza devenait perpétuellement inhabitable. Et de fait les protestations contre le gouvernement de Netanyahu se développent tellement qu'il est accusé de génocide. Comme on le sait, le gouvernement israélien a été accusé de génocide à Gaza par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice, le nombre de pertes civiles ayant atteint environ 24 000, 100 jours après l'attaque du Hamas.

Selon les données fournies par Amnesty International, 600 000 colons israéliens vivent sur des terres palestiniennes occupées, 100 000 hectares de terres se sont vus approprier par Israël aux dépens des Palestiniens depuis 1967, 50 000 maisons ou structures ont été démolies dans les 50 dernières années, 4,9 millions de Palestiniens souffrent quotidiennement de restrictions dans leurs déplacements.

Comme l'a affirmé Shimri Zameret, un courageux militant des droits civiques et un opposant au régime israélien, dans un article publié dans le même numéro du *Federalist Debate* que cet éditorial²², « l'occupation israélienne de terres palestiniennes est cause première de ce conflit ».

Bien sûr, le droit d'Israël de mener des opérations pour vaincre la menace terroriste du Hamas devrait être reconnu, vu qu'elle constitue une menace pour la communauté internationale toute entière. Ce qui est inacceptable c'est que les réactions d'Israël violent les règles de la loi internationale et incluent des mesures inhumaines, telles que le blocage à l'arrivée sur Gaza de produits de base et de services publics tels que : nourriture, eau, médicaments, chauffage, lumière électrique... La solution de la question israélo-palestinienne ne repose pas sur la tentative impossible d'un peuple de prévaloir sur l'autre. Des décennies de conflit ont montré que cette voie était une

²² Shimri Zameret, « We Can End Mass Atrocities in Gaza and Beyond », *The Federalist Debate*, Turin, 1^{er} numéro 2024, en ligne sur www.federalist-debate.org.

impasse. La seule solution positive est d'explorer la voie menant à une coexistence pacifique des deux peuples sous une loi commune. Aussi longtemps que les peuples israélien et palestinien nieront leur droit mutuel à partager la même terre, non seulement il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient, mais la stabilité politique du monde entier sera exposée au danger de l'interruption du flux de gaz, de pétrole et d'autres produits de base passant par la Mer rouge jusqu'à la Méditerranée.

L'exemple de l'Union européenne montre la voie à suivre si des peuples veulent sortir de la violence et régler leurs relations sous une loi commune. Les peuples de l'Europe ont appris de l'expérience des massacres de la Seconde Guerre mondiale que seules des institutions fédérales peuvent assurer la paix. La première étape, si nous voulons poursuivre la solution à deux États pour deux peuples, largement acceptée, c'est la création d'un État palestinien qui, aujourd'hui, n'existe pas et est rejeté tant par le Hamas que par Netanyahu. Comme le montre l'expérience européenne, le noyau fédéral initial doit rester ouvert aux États voisins du Moyen-Orient, faisant de la Fédération israélo-palestinienne le point de départ d'un processus fédératif destiné à inclure toute la région du Moyen-Orient.

Il est utile de rappeler que Jacques Delors, inspiré par l'exemple de la Communauté européenne du charbon et de

l'acier (CECA), avait établi qu'un premier noyau fédéral pourrait être créé au Moyen-Orient autour d'une communauté de l'énergie et de l'eau. Enfin, il faut rappeler que Israël et le Hamas sont soutenus par de puissantes coalitions d'États, le Hamas par une coalition d'États arabes entraînés par l'Iran, qui poursuit le but de détruire Israël, et ce dernier pays par une large coalition du monde occidental conduite par les États-Unis et l'Union européenne.

Une communauté pour la sécurité – telle que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) fondée dans le large espace géo-stratégique occupé par l'Europe, la Russie, quelques anciennes républiques de l'ancienne URSS, les États-Unis et le Canada – devrait également être créée pour la Méditerranée, dans le but de rechercher la réduction des armements, la création d'une zone nucléaire-free au Moyen-Orient, la création d'un État palestinien développant des relations fédératives avec Israël dans le cadre de la Ligue arabe, la reconstruction des États faillis et le démantèlement des organisations criminelles ayant le monopole du transport de migrants vers l'Europe. La plupart de ces objectifs ont été à l'agenda depuis des décennies sans progrès significatifs. Le point de départ peut seulement être la création d'un climat de confiance entre toutes les parties, comme cela fut le cas quand le processus d'Helsinki commença.

Shlomo Sand :

Israël et Palestine, un « État binational avec un régime d'apartheid »

11 mars 2024

par **Théo Boucart** (extraits de l'entretien de **Shlomo Sand** dans le journal *La Croix*, 14 janvier 2024)

Dans un entretien donné au journal *La Croix* en janvier 2024, Shlomo Sand, historien israélien, met en regard son dernier ouvrage *Deux peuples pour un État ?* Relire l'histoire du sionisme et la situation d'escalade de la violence entre l'État hébreu et la Palestine depuis octobre dernier. Court aperçu de l'entretien.

Si Shlomo Sand affirme durant l'entretien que son livre écrit il y a un an (l'édition française étant sortie début 2024, ndlr) « serait peut-être plus sombre aujourd'hui », il ne se voit pas comme fataliste. Malgré cela, il ne sous-estime aucunement la gravité de la situation dans la bande de Gaza, lui qui pense que « [...] les guerres sans but sont dangereuses, et deviennent, non pas des génocides, mais presque des génocides ». Pour Sand, Israël ne cherche pas éradiquer le peuple palestinien, mais commet des « crimes de guerre » en détruisant systématiquement les infrastructures et les habitations.

L'entretien de *La Croix* porte pourtant, plus que sur la brûlante actualité, sur l'objet fort intéressant de son ouvrage : une forte aspiration à la coexistence pacifique dans les courants sionistes des origines qui réclamaient la création d'un État juif. Extraits de l'entretien ci-dessous :

Il y a un an et demi, quand je (Shlomo Sand) me suis plongé dans la longue histoire du sionisme, j'ai découvert qu'une grande partie des colons juifs sionistes s'était sentie mal à l'idée de réclamer un État juif dans une région où la plupart des habitants n'étaient pas juifs. Le fondateur du sionisme spirituel, Ahad Ha'am, pensait ainsi qu'il n'était

pas possible de venir comme colons sans reconnaître les droits des indigènes et qu'il fallait créer un État binational. C'était aussi le cas de deux intellectuels phares : Leon Magnes, un juif américain très croyant qui a fondé l'Université hébraïque de Jérusalem, et Martin Buber, le plus grand philosophe juif du XXe siècle. Hannah Arendt, plus pragmatique et peu convaincue au départ, a adopté cette position en 1948, en disant que s'il y avait un État juif exclusif, il y aurait une guerre tous les dix ans. Nous y sommes aujourd'hui, avec soixante-quinze ans de guerre quasi permanente. C'est un suicide de croire qu'on peut continuer à vivre comme État juif dans un Proche-Orient arabe.

À la question de savoir pourquoi ces aspirations à la paix ne se sont pas imposées, Shlomo Sand répond ceci :

Elles n'ont pas triomphé à cause des rapports de force qui ont fait que les juifs sionistes étaient beaucoup plus forts du point de vue militaire, surtout en 1948. Mais aussi parce que les idées nationalistes se sont cristallisées rapidement du côté des sionistes juifs, jusqu'à créer un peuple israélien, alors que cela a été plus lent du côté des Arabes de Palestine. Il y a aujourd'hui un peuple palestinien, mais ce n'était pas le cas dans les années 1920, 1930, 1940. Il a commencé à se former dans les années 1960.

Rapporté une nouvelle fois à la situation actuelle, le constat de Shlomo Sand est le suivant : plutôt que de préconiser une solution à deux États (à laquelle il croyait

pourtant au début), la communauté internationale doit pousser à la mise en place d'un État fédéral. La division étatique semble en effet impossible, tant les peuples israélien et palestinien sont « imbriqués », que ce soit à Jérusalem, en Cisjordanie, ou ailleurs en Israël.

L'entretien du journal La Croix est à retrouver ici : <https://www.la-croix.com/a-vif/guerre-israel-amas-on-est-deja-face-a-un-etat-binational-mais-avec-un-regime-d-apartheid-20240114>

Quand l'Union se divise sur Gaza

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France, animateur du blog « Les amis du traité de Lisbonne », avec leur autorisation
13 février 2024

Depuis l'offensive de l'armée israélienne sur la bande de Gaza - provoquée par les massacres des terroristes du Fatah - l'Union européenne s'est avérée incapable de prendre position sur une réplique militaire pourtant d'ampleur et de nature exceptionnelles, menée par une armée régulière, causant un grand nombre de victimes civiles et la dévastation d'un territoire entier - et susceptible d'être qualifiée de crime de guerre voire de génocide.

Un conflit qui met aux prises un État (Israël) et une population (palestinienne) avec chacun desquels l'Union entretient pourtant de longue date des liens étroits de caractère commercial ou humanitaire.

Ni le Conseil européen, ni le Parlement ni la Commission n'ont pu s'accorder même sur une position minimale, à savoir un appel au cessez le feu. Tétanisées par les divisions entre les États membres, ces Institutions semblent même avoir renoncé à débattre du sujet.

Une division paralysante et un échec politique et institutionnel

De fait, ni le Conseil européen, ni le Parlement ni la Commission n'ont pu s'accorder même sur une position minimale, à savoir un appel au cessez le feu. Tétanisées par les divisions entre les États membres, ces Institutions semblent même avoir renoncé à débattre du sujet, se limitant à réitérer le souhait - le mantra - de plus en plus improbable d'une solution diplomatique basée sur le principe des deux États.

Aux Nations-Unies, ces divisions apparaissent au grand jour lors des votes des résolutions de l'Assemblée Générale - mettant ainsi en évidence l'incapacité de l'Europe en tant que telle à contribuer sinon à la résolution du conflit du moins à la cessation des tueries et des destructions qui déciment une population civile entière.

Cet échec retentissant de la politique étrangère de l'Union est d'autant plus préoccupant que ce conflit - à l'origine de caractère local - est présent devenu régional et menace de revêtir une dimension internationale, mettant ainsi potentiellement en jeu des intérêts diplomatiques, stratégiques, économiques... de l'Union. Quelle que soit l'issue du conflit, l'Union pourra difficilement participer aux négociations et accords d'un hypothétique règlement sur lequel elle n'aura donc aucune influence.

Les désaccords persistants entre les États membres sur cette crise risquent ainsi de contaminer leurs positions sur d'autres terrains, d'approfondir leurs divisions sur les relations de

l'UE avec l'ensemble du Moyen Orient et avec des puissances majeures tels que les États-Unis ou la Russie.

Cette manifestation d'impuissance est susceptible de remettre en question la réalité, la pertinence, la crédibilité de l'Union en tant que puissance capable d'influence sur les relations internationales - ne serait-ce que pour défendre ses intérêts ou même promouvoir ses valeurs. Le silence de l'UE face à cette opération militaire dévastatrice constitue d'autre part un double échec « moral » pour une Europe basée sur une certaine conception de l'ordre international. En ne condamnant ni l'agression en elle-même ni les massacres perpétrés, l'Union perd un peu de son âme et de sa vocation humanitaire.

En ne soutenant pas les tentatives d'apaisement émanant tant du Secrétaire général des Nations-Unies, M. Antoine Guterres, que de son propre Haut Représentant, M. Josep Borrell (notamment au sujet de l'UNRWA) l'Union participe de facto à l'affaiblissement de l'autorité de ces instances et des principes majeurs de la Charte des NU.

En interne, cet échec a pour effet de briser l'illusion - ou du moins le caractère relatif - des mécanismes institutionnels sophistiqués mis en place progressivement pour développer et soutenir une politique étrangère commune. Lorsque les divisions entre États membres sont aussi profondes, ces mécanismes s'avèrent inopérants. Dans ce cas particulier, même l'utilisation de procédures de vote majoritaire n'aurait pas permis une position et une réaction communes.

De multiples raisons

Comment en est-on arrivé là ? Les raisons - sinon les justifications - sont multiples. On peut citer (sans les développer) les suivantes :

- la situation particulière de l'Allemagne qui s'interdit - « par raison d'état » - toute critique vis à vis d'Israël
- les relations très étroites (notamment économiques) qui lient certains États membres à Israël
- la crainte très répandue - tant de la part des autorités qu'au sein de la société civile - de voir toute initiative ou critique de l'offensive israélienne perçues comme teintées d'antisémitisme voire d'anti-sémitisme

Et plus largement :

- le soutien politique de principe d'un État allié puissant qui - au coeur du Moyen Orient - constitue un poste avancé du bloc occidental face à des pays hostiles comme l'Iran ou la Syrie

- le sentiment d'impuissance face à un affrontement historique qui a défié - depuis trois quart de siècle - toutes les tentatives de médiation
- le caractère géographiquement circonscrit - pour le moment du moins - d'un conflit qui revêt le caractère d'une guerre civile interne.

Aucune de ces raisons ne peut cependant justifier l'absence de réaction de l'Union et de ses États membres (à l'exception de deux ou trois comme l'Espagne, l'Irlande ou le Luxembourg) face au spectacle - mondialement médiatisé - des massacres en cours perpétrés sans merci par une armée régulière et en apparence assumés par une opinion publique nationale pourtant acquise aux valeurs humaines. Inaction il est vrai très largement partagée - pour des motifs similaires à ceux exposés ci-dessus - par la plupart des États et sociétés de type occidental, au premier chef par les États-Unis et le Royaume Uni

Les leçons à tirer

Quelles leçons l'Union pourra-t-elle tirer de cette malheureuse expérience ? De prochaines échéances - et notamment la perspective d'arrivée au pouvoir d'une **administration Trump aux États-Unis** - devraient l'inciter à prendre acte de cet échec et à ré-examiner certains volets de son appareil diplomatique et de défense. Au-delà de la révision nécessaire de ses relations avec Israël, elle devra plus généralement envisager les cas de figure dans lesquels *une partie seulement* des États membres décident de prendre parti dans un conflit diplomatique, dans une intervention humanitaire voire dans « une opération de maintien de la paix ».

Le Traité lui-même prévoit et encadre de telles hypothèses - par nature exceptionnelles. Le conflit de Gaza montre toutefois qu'elles peuvent se produire au sein de l'UE27 et plus encore dans l'avenir au sein d'une Europe rendue plus « diverse » encore par de nouveaux élargissements. L'affaire est complexe car elle met en jeu l'unité et donc la force de l'ensemble. Mais l'ignorer conduirait à un affaiblissement plus grave encore. Il appartiendra aux Institutions et aux États membres - après les renouvellements de 2024 - de se confronter à cette question existentielle.

Bonnes feuilles : Défense européenne pour les citoyens, le dernier livre de Sophie Heine

Sophie Heine, membre du Conseil scientifique de l'UEF France publie chez l'éditeur belge Couleur Livres, *Défense européenne pour les citoyens - Souveraineté, démocratie, état de droit*. En accord avec elle et son éditeur, que nous remercions, nous publions ici la préface ainsi que la conclusion de l'auteur, à titre de « bonnes feuilles ». Le livre peut être acquis sur le site de l'éditeur, www.couleurlivres.org. ISBN 978-2-87003-943-4, € 16.

Préface

Jean Marsia

Dr. Sc. politiques (ULB) et en Sc. sociales et militaires (ERM), ancien directeur de l'Enseignement académique de l'École royale militaire (ERM). Président de la Société européenne de défense (AISBL)



College) et le Centre for International Relations (*Department of Politics and International Relations*).

Les sujets sur lesquels elle travaille concernent, notamment, l'euroscpticisme et ses alternatives, le fédéralisme européen, la souveraineté européenne, les liens entre l'identité collective et la légitimité du libéralisme et de ses critiques, les enjeux conceptuels et pratiques de l'Union européenne de sécurité, les inégalités de genre et les politiques et législations de l'UE dans ce domaine.

Elle fait partie comme moi du comité de soutien de *Stand Up for Europe* et est aussi membre du conseil scientifique de l'Union des fédéralistes européens (UEF) – France. Je milite au sein de l'UEF – Belgium et je siège au sein du Comité fédéral de l'UEF.

L'ouvrage que nous propose Sophie Heine, *Une Défense européenne pour les citoyens. Souveraineté, démocratie, état de droit* s'inscrit dans la continuité de ses ouvrages précédents, notamment : *Souveraineté européenne : Réalisme et réformisme radical*, paru chez Academia, à Louvain-La-Neuve, en 2021 ; *For a sovereign Europe*, édité par Peter Lang, à Oxford, en 2019 ; *Euroscptic or Eurocritical ? : Oppositions to the European Union in the French and German Left*, publié par Lambert Academic Publishing, omniScriptum SRL, à Londres, en 2010 et *Une gauche contre l'Europe ? : Les critiques radicales et altermondialistes contre l'Union européenne en France*, paru aux éditions de l'Université, à Bruxelles, en 2009.

Dans son nouvel ouvrage, *Défense européenne pour les citoyens. Souveraineté, démocratie, état de droit*, Sophie Heine part du constat que l'invasion de l'Ukraine par la Russie a montré la fragilité de la paix dont les Européens ont bénéficié depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Sophie Heine juge que l'invasion a mis en évidence la faiblesse de l'Union européenne (UE), dont la politique de sécurité et de défense et le *soft power* ne sont pas crédibles sur le plan géopolitique, faute de capacités militaires. L'UE n'est pas apte à défendre notre territoire, c'est l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN) qui en a la charge, mais l'OTAN est une alliance insuffisante. En effet, l'invocation de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord ne conduit à une action collective que si celle-ci est décidée par consensus, c'est-à-dire à l'unanimité.

Sophie Heine va au-delà du triste constat que nous sommes mal défendus, malgré des dépenses de défense conséquentes : elle propose des pistes d'avenir. Elle juge que la seule façon pour les Européens de vivre dans un territoire exempt de

Sophie Heine a obtenu à l'Université libre de Bruxelles (ULB) un Bachelor puis un Master en sciences politiques, un diplôme d'études spécialisé en politique européenne à l'Institut d'études européennes²³, un diplôme d'études approfondies en sciences politiques²⁴ puis un doctorat en science politique. Elle a été chargée de recherche au Fonds national de la recherche scientifique. Sa recherche postdoctorale, qu'elle a réalisée en partie à Balliol College à l'Université d'Oxford et avec le soutien de la Fondation Wiener-Anspach, portait sur la redéfinition des projets politiques de gauche en Europe occidentale, en particulier sur leur rapport à l'Europe, leurs définitions de la justice sociale et de la démocratie et leur stratégie de changement social. Elle a enseigné à la Queen Mary University of London et a été *Senior Research Fellow* à Egmont – Royal Institute for International Relations.

Elle a également travaillé dans plusieurs maisons d'édition (*Oxford University Press* et *Elsevier*) et dans le marketing pour des entreprises basées à Oxford. Elle fait maintenant de la recherche indépendante et de la consultance pour plusieurs organisations de la société civile à Bruxelles et à Oxford, tout en collaborant avec des centres de recherche de l'Université d'Oxford comme le European Studies Centre (*St Anthony's*

²³ Aujourd'hui, équivalent à un Master appliqué.

²⁴ Aujourd'hui, équivalent à un Master de recherche.

menaces est de construire leur propre force militaire, dans une perspective supranationale plutôt que purement intergouvernementale. Elle souhaite que les encouragements de l'OTAN à une organisation militaire plus autonome de l'Europe soient écoutés.

Pour l'auteure, l'autonomie de l'Europe est conditionnée à la mise en place d'une nouvelle forme de gouvernement. Pour Sophie Heine, le mélange de supranational et d'intergouvernemental qui caractérise l'UE devrait être remplacé par un fédéralisme qui rendrait l'Europe souveraine, tout en maintenant une décentralisation des compétences. Elle définit ce fédéralisme brièvement dans ce livre-ci et plus en profondeur dans ses ouvrages sur la souveraineté européenne mentionnés plus haut.

Sophie Heine constate que la souveraineté et la sécurité de l'Europe sont indissociables. Les Européens ne pourront donc faire l'économie d'une véritable réflexion sur la souveraineté. Garantir le maintien de la paix passe pour l'auteure par une défense européenne autonome au sein de l'OTAN. Elle écrit à juste titre : "Ce qu'il faut, c'est une force militaire européenne tout à fait autonome, dirigée par un gouvernement européen souverain. Si l'UE devenait une entité cohérente, une attaque contre une partie de celle-ci serait perçue comme une attaque contre le tout. À long terme, les États-membres de l'UE deviendraient, dans cette perspective, de simples régions de l'Union fédérale. Et un gouvernement fédéral souverain serait chargé de défendre les intérêts de l'ensemble des citoyens. Une armée commune est non seulement une nécessité face aux menaces actuelles, mais constitue aussi l'une des conditions *sine qua non* pour construire une Europe fédérale souveraine".

Celle-ci constituerait pour Sophie Heine une source massive d'économies, par une gestion plus efficiente des dépenses de défense, que les progrès récents de la PSDC et les coopérations intergouvernementales ne peuvent produire. Ils sont insuffisants face à la montée des périls, dont la course aux armements à laquelle se livrent les grandes puissances depuis une vingtaine d'années. Pour l'auteure, la gouvernance fédérale doit nous prémunir des dérives identitaires et des communautarismes qui sont aux antipodes des valeurs européennes. C'est pourquoi un gouvernement européen souverain doit être conçu de manière à garantir l'intérêt général des citoyens, le maintien de la paix, de l'état de droit, des libertés et de la démocratie. Elle nous rappelle les dangers auxquels peuvent être associés souveraineté et monopole de l'usage de la force, notamment à travers les écrits de Carl Schmitt.

Sophie Heine aborde aussi dans un chapitre original la question du pacifisme et de la neutralité. Elle argue que créer une défense européenne souveraine devrait se faire dans une perspective purement défensive et exclure tout risque d'impérialisme. Elle propose des pistes à cet égard pour s'assurer qu'une telle Union de la sécurité européenne souveraine ne serve qu'un objectif défensif.

Les propos de Sophie Heine sont originaux et avant-gardistes à maints égards et prolongent ses écrits précédents sur la souveraineté. Je salue son audace intellectuelle dans l'élaboration d'un fédéralisme de la souveraineté.

Toutefois, Sophie Heine et moi divergeons de vues sur certains points, ce qui n'est pas négatif : l'Europe fédérale reste une utopie, le débat est donc bien utile pour en faire mûrir la conception. Sophie Heine n'a ni mon passé militaire, ni vécu

six années à conseiller le ministre de la Défense André Flahaut puis le Premier ministre Elio Di Rupo. En revanche, je n'ai pas passé autant de temps qu'elle à faire de la recherche en sciences politiques. Nous pensons donc le fédéralisme à partir de contextes professionnels et intellectuels différents.

Sophie Heine accepte l'affirmation de Carl Schmitt selon laquelle on ne peut avoir de souveraineté sans un monopole de l'usage de la force. Je préconise que, comme aux États-Unis

Sophie Heine juge que la seule façon pour les Européens de vivre dans un territoire exempt de menaces est de construire leur propre force militaire, dans une perspective supranationale plutôt que purement intergouvernementale.

d'Amérique, les forces fédérales européennes coexistent avec des *National Guards*. Il ne me paraît pas judicieux de vouloir supprimer les forces armées des États européens. L'Europe fédérale devrait prioritairement combler les lacunes capacitaires existantes et éviter les doublons qui sont aujourd'hui si nombreux, tant dans les organisations que dans les systèmes d'armes. Sophie Heine préconise en revanche la création d'une armée européenne qui supposerait la disparition des armées nationales.

Par ailleurs, Sophie Heine préconise une démocratie représentative et le mandat impératif, pour s'assurer que les représentants du peuple mettent en pratique leurs promesses électorales. Il me semble que cela risque de rendre encore moins efficace qu'elle ne l'est au sein de l'UE la gestion de crises. Celles-ci, qu'elles soient financières, économiques, migratoires, sanitaires ou géopolitiques, sont peu prévisibles. Les mandats politiques seraient probablement inadaptés à de telles circonstances. Charles de Gaulle les a, me semble-t-il à juste titre, interdits dans la Constitution de la 5^e République.

Sur la question de l'unicité de la souveraineté, Sophie Heine s'inspire des vues de Bodin et Hobbes. Elle estime que partager ou diviser la souveraineté vide cette dernière de son effectivité. Ayant pas mal séjourné en Suisse et ayant été stationné pendant quatre années en Allemagne, j'ai pu faire certaines comparaisons. En Allemagne, le fédéralisme est dual : les *Länder* ont perdu leur souveraineté au profit du *Bund* en acceptant, formellement ou tacitement, la *Grundgesetz* en 1949. Je préfère le fédéralisme suisse, qui est coopératif. Ce sont le peuple suisse et les cantons qui forment la Confédération helvétique selon l'article 1^{er} de la Constitution, tandis que l'article 3 dispose que les cantons sont souverains tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale. Je considère que c'est le peuple qui est souverain et qu'il s'exprime par la voix de ses représentants. *We, the people*, ont écrit les constituants américains. Le mandat fédéraliste proposé par Sophie Heine soumet les représentants élus à un contrôle beaucoup plus étroit de leurs électeurs.

Malgré ces désaccords, nous nous inscrivons dans une même mouvance fédéraliste qui suppose des transformations profondes de l'Union européenne existante, y compris sur les questions de sécurité et de défense. Enfin, je partage totalement, avec Sophie Heine, ce qui motive fondamentalement sa réflexion : comment empêcher que ce qui s'est passé en Ukraine depuis 2014 se reproduise ? Je suis comme elle persuadé que si l'Europe avait été dotée d'une souveraineté effective, adossée à un pouvoir militaire réel, mais contrôlé et limité par divers garde-fous, cette invasion en trois temps n'aurait sans doute pas eu lieu.

Conclusions de l'ouvrage de Sophie Heine.

« Il est impératif de mettre en place une politique de sécurité européenne proprement souveraine. »

Sophie Heine

Auteure et consultante, chercheuse associée à l'Institut Egmont - Institut royal des relations internationales
Membre du Conseil scientifique de l'UEF France

Dans cet ouvrage, nous avons proposé une réflexion critique et prospective sur la question de la sécurité et de la défense européenne. Tant dans l'analyse que dans les propositions alternatives, nous avons été guidés par le principe de souveraineté européenne. Plus précisément, le cadre de pensée général dans lequel notre réflexion s'inscrit est celui d'un fédéralisme européen de la souveraineté. C'est à l'aune de ce principe que l'on peut souligner les défauts essentiels de l'UE en général et de sa politique de sécurité et de défense en particulier. C'est aussi ce principe qui nous guide dans les alternatives esquissées ici pour améliorer la sécurité des citoyens européens.

Dans la perspective d'une Europe fédérale aboutie, il s'agirait de construire, notamment, une force militaire européenne autonome dirigée par un gouvernement européen souverain.

Les deux premiers chapitres ont décrit l'histoire de la politique de défense européenne depuis la création des communautés européennes et sur ses développements récents. Après avoir brièvement analysé ces moments fondateurs, nous sommes revenus dans le premier chapitre sur l'épineuse question des liens entre OTAN et défense européenne. Si celle-ci a été étroitement imbriquée à l'Alliance atlantique depuis ses débuts, il est devenu de plus en plus clair que ce ne sera pas forcément le cas dans le futur. Les États-Unis, pierre angulaire de l'OTAN, ont commencé à largement ré-orienter leurs priorités stratégiques, notamment vers l'Asie. Les pays européens ne pourront sans doute plus à terme compter sur un soutien unilatéral de ces derniers en cas d'attaques de leur territoire.

Par ailleurs, les articles du Traité de l'Atlantique Nord supposant que les alliés doivent réagir en cas d'attaque d'un des membres de l'Alliance relèvent simplement du droit international. En pratique, les rapports de force entre puissances mondiales tendent à guider les alliances militaires, bien plus que les accords juridiques internationaux. Or, dans un contexte où le grand frère américain ne voudra plus nécessairement soutenir ses vieux alliés européens – ni ne sera plus forcément capable de le faire – ceux-ci n'ont pas d'autre choix que de construire une défense commune.

La seule façon pour les Européens de vivre dans un territoire exempt de menaces est de construire leur propre force militaire, dans une perspective supranationale plutôt que purement intergouvernementale. D'ailleurs, l'OTAN elle-même encourage l'UE à s'organiser de manière plus autonome sur le plan militaire. Il faut écouter ces encouragements et aller encore plus loin que ce que l'OTAN prend déjà comme initiatives sur ce plan (voir la discussion de l'OTAN dans les deux premiers chapitres) car celles-ci ne sont pas suffisantes.

La Boussole stratégique adoptée par l'UE au printemps 2022 constitue certes un pas dans la bonne direction, surtout dans le cadre de l'invasion de l'Ukraine par la Russie : elle montre que les États-membres ont pris conscience de la nécessité d'avancer en matière de sécurité et de défense. Toutefois, nous avons vu qu'il faut aller beaucoup plus loin.

Les solutions que nous appelons de nos vœux à court et à moyen terme reposent sur l'idée qu'il est impératif de mettre en place une politique de sécurité européenne proprement souveraine.

Dans la perspective d'une Europe fédérale aboutie, il s'agirait de construire, notamment, une force militaire européenne autonome dirigée par un gouvernement européen souverain. Ainsi, l'UE deviendrait un tout cohérent dont les États-membres seraient de simples régions fédérées. Dans cette approche, une attaque contre l'une de ces parties serait considérée comme une attaque contre le tout. Le gouvernement fédéral aurait pour fonction de promouvoir les intérêts de ses citoyens, ce qui impliquerait, notamment, de protéger le territoire européen. L'une des conséquences de cet argument est qu'une force militaire commune est indispensable pour garantir la sécurité des citoyens européens dans un contexte de menaces multiformes.

Dans ces premiers chapitres, nous avons aussi rappelé l'argument du coût de la non-Europe appliqué à cette question de la sécurité. Comme dans d'autres domaines, dépasser l'intergouvernementalisme dans le domaine militaire pour aller vers une approche proprement supranationale supposant la fusion des structures militaires nationales existantes générerait des gains d'efficacité et financiers substantiels.

Un fédéralisme supposant un gouvernement souverain doté d'une politique de sécurité et de défense propre peut garantir la sécurité de ses citoyens. Le fédéralisme que nous soutenons suppose une approche unitaire de la souveraineté. Les compétences peuvent être décentralisées mais la souveraineté elle-même ne peut être partagée ou divisée : elle ne peut exister qu'à un seul niveau. Dans le schéma que nous proposons, la souveraineté devrait être détenue par un gouvernement européen plutôt que par des gouvernements nationaux. En effet, quand le fédéralisme préserve le schéma institutionnel actuel de l'UE avec ses caractéristiques hybrides – entre le supranational et l'intergouvernemental – il est incapable de sauver la souveraineté et d'empêcher sa dilution.

Plus largement, une Europe fédérale qui jouirait d'un soutien de ses citoyens doit avoir pour objectif principal et pour fonction essentielle de répondre aux préférences et intérêts de ceux-ci. Or, une des priorités des citoyens est de vivre en paix et en sécurité. Il doit donc s'agir là d'un des buts principaux

de l'Europe fédérale à construire. Ainsi, un gouvernement européen garantissant la paix et la sécurité sur son territoire verrait sa légitimité fortement accrue. Si ce n'est pas suffisant pour obtenir le soutien des citoyens, il s'agit malgré tout de l'une des conditions de base pour réaliser d'autres politiques essentielles permettant à ces derniers de vivre comme ils l'entendent, d'être libres de choisir et de réaliser leur propre approche de la vie bonne.

Dans l'optique d'explorer le projet d'une union de la sécurité qui serait réellement souveraine, le troisième chapitre est revenu sur les liens complexes entre sécurité et souveraineté. Sur cette question nous avons décidé de nous plonger dans la pensée d'un maître intellectuel en la matière, à savoir, Carl Schmitt. De fait, malgré son côté controversé, ce penseur a largement contribué à clarifier la question des implications de la souveraineté sur les questions de coercition. Loin de faire l'exégèse de la pensée du philosophe allemand, ce chapitre a mis en évidence les dimensions de son approche pouvant nous aider à penser une politique de sécurité européenne proprement souveraine. Sécurité et souveraineté sont intimement liés, tant sur le plan concret que théorique. Il ne peut y avoir de sécurité effective sans un pouvoir européen souverain et, à l'inverse, la souveraineté ne fonctionne que si elle peut s'adosser à un monopole de l'usage de la force.

Un retour critique sur Schmitt nous enseigne les liens complexes, inhérents et potentiellement problématiques entre souveraineté et coercition. Ainsi, Schmitt a magistralement montré qu'un gouvernement souverain ne peut exister sans posséder un monopole de la coercition. Mais une relecture de ce philosophe controversé démontre également qu'il y a toujours des contradictions fortes et problématiques entre ces liens étroits entre souveraineté et usage de la force d'une part, et droits individuels d'autre part. En d'autres termes, toute politique de sécurité souveraine peut gravement s'opposer aux droits et libertés individuels. Ce retour sur Carl Schmitt nous a aussi permis de voir qu'appuyer une politique de sécurité souveraine sur une identité particulière peut également être pernicieux pour les droits et libertés.

Le fond communautaire de ce penseur par excellence de la souveraineté s'oppose profondément au cosmopolitisme que nous défendons.

Nous avons dans ce chapitre défendu une approche forte de la souveraineté qui ne tomberait pas dans les écueils de type schmittien. Ainsi, si la souveraineté suppose forcément un monopole de l'usage de la force – la fameuse capacité d'agir en état d'urgence, pour utiliser l'expression schmittienne – ce rapport entre politique souveraine et coercition est toujours potentiellement dangereux d'un point de vue libéral. Il doit donc être limité et encadré par un cadre démocratique stricte et par l'application pleine et entière des règles de l'état de droit.

Par ailleurs, nous nous émancipons des pensées de la souveraineté typiquement nationales. Schmitt n'était pas le seul à difficilement percevoir la possibilité de construire la souveraineté au-delà des États-nations. La plupart des penseurs ayant défendu la nécessité d'une souveraineté effective – et donc nécessairement unitaire et liée à un monopole de l'usage de la force – sont, pour la plupart, contre l'idée de déployer la souveraineté au-delà des frontières de l'État-nation. La dichotomie classique entre souverainisme

national et cosmopolitisme global est cependant limitée et largement dépassée en pratique.

C'est notamment l'incapacité à penser au-delà de cet antagonisme simple, voire simpliste, qui empêche les européens et les fédéralistes de concevoir un projet de souveraineté européenne convaincant. En général, il est essentiel en philosophie politique et en prospective politique, de décomposer les positions idéal-typiques au sens wébérien pour en reconstruire de nouvelles. En particulier sur les questions européennes, nous ne pouvons faire l'économie de nous montrer audacieux sur ce plan.

Ainsi, s'il est indispensable de réhabiliter la souveraineté, il faut le faire au niveau européen et dans une perspective cosmopolitique au niveau de la légitimité.

Par conséquent, plusieurs éléments des approches souverainistes, y compris dans leurs variantes radicales comme la perspective schmittienne, doivent être retenues et appliquées au niveau européen. Cependant, d'autres dimensions caractérisant les pensées attachées à la souveraineté ne peuvent être gardées si l'on veut respecter le libéralisme politique et philosophique. Il s'agit donc de défendre une approche libérale – de la souveraineté. Appliquée au niveau européen, cela signifie qu'il nous faut construire un gouvernement européen souverain s'appuyant sur une politique de sécurité et de défense propre qui ne tombe pas dans les dérives anti-libérales mentionnées plus haut. Outre la démocratie et l'état de droit, un détachement du politique et de l'identité sont nécessaires pour empêcher les dérives communautariennes et identitaires : une Europe fédérale souveraine ne devrait pas puiser sa légitimité dans une forme ou l'autre d'euro-nationalisme. Nous avons montré que, au contraire, fonder la légitimité d'un gouvernement européen souverain sur une identité particulière conduirait à de nombreux risques typiques de toute forme de communautarisme. Ainsi, s'il est indispensable de réhabiliter la souveraineté, il faut le faire au niveau européen et dans une perspective cosmopolitique au niveau de la légitimité. De nos jours et alors que l'euro-pénétration touche un nombre croissant de politiques, la souveraineté doit avant tout concerner le niveau européen. Alors que la plupart des défis affectant les citoyens sont régionaux et globaux, la souveraineté étatique nationale est devenue largement insuffisante. Mais un saut au niveau global est assez peu réaliste dans l'état actuel des relations internationales. Le niveau européen semble beaucoup plus réaliste étant donné le degré déjà élevé de l'euro-pénétration d'un nombre croissant de politiques. Pour faire face aux crises multiples de notre temps, il est essentiel de créer une Europe fédérale souveraine.

Une telle Europe souveraine devrait être dotée d'une politique de sécurité propre. De fait, comme nous l'enseigne l'histoire et pour adopter un vocabulaire schmittien, il ne peut y avoir de gouvernement souverain que si celui-ci a la capacité de décider de et dans l'exception. Autrement dit : une souveraineté européenne requiert une véritable Union de la sécurité.

Toutefois, comme on l'a déjà dit, ce lien intrinsèque entre souveraineté et usage de la force est aussi ce qui rend cette dernière potentiellement dangereuse (et les dérives de Schmitt

sont à cet égard révélatrices) : en particulier, quand l'antagonisme amis/ennemis est considéré comme fondateur du politique, les dérives communautariennes extrêmes ne sont pas loin. Et même une vision euro-nationaliste officiellement progressiste peut mener à des dérives similaires. Dans cette optique identitaire, il est aisé d'opposer un *nous* supérieur et valorisé, à des *eux* inférieurs et dévalorisés ; ce qui peut facilement mener à une discrimination entre différentes catégories de citoyens pour des raisons culturelles, identitaires, voire ethniques.

Notre défense d'une véritable Union de la sécurité adossée à un gouvernement européen souverain se fait dans une perspective universaliste (ou cosmopolite) inspirée d'un libéralisme philosophique poussé qui permet d'éviter les dangers identitaires. Ainsi, une politique européenne souveraine de la sécurité devrait être justifiée par des raisons fonctionnelles de défense de l'intérêt des citoyens plutôt que par des raisons identitaires. Notons que, dans cette approche, un gouvernement européen souverain doit aussi être démocratique et fondé sur les principes de l'état de droit.

Dans le chapitre suivant, nous avons ensuite examiné la question des objectifs d'une telle Union de la sécurité proprement souveraine. Nous avons mis l'emphase sur l'importance de renforcer le *soft power* de l'Union européenne et sur les conditions requises pour empêcher qu'une politique de sécurité européenne souveraine ne soit instrumentalisée pour servir des objectifs purement militaristes. Si le *soft power* veut être un pouvoir d'influence effectif sur la scène internationale, il requiert pour cela un *hard power* potentiel. Une souveraineté européenne effective, tant au niveau interne qu'externe, suppose une véritable Union de la sécurité. Toutefois, comme on l'a dit, cela implique des dangers importants du point de vue des droits et libertés individuels. Dans ce quatrième chapitre, nous avons rappelé l'importance du *soft power* adossé à un *hard power* potentiel mais approfondi les limites indispensables à ce dernier. Ainsi, il s'agit d'éviter l'euro-nationalisme et ses dérives et de baser la légitimité d'une Europe fédérale souveraine sur l'aspiration à la liberté plutôt que sur une identité particulière. Ce chapitre poursuit en explorant l'hypothèse pacifiste. Nous avons puisé de l'inspiration dans certains exemples de constitutions interdisant le militarisme et proposé que des formules similaires s'appliquent à une Europe fédérale.

Le dernier chapitre approfondit la question des garde-fous nécessaires pour qu'une politique de sécurité européenne souveraine ait pour principaux objectifs la défense des citoyens européens en cas d'attaque directe. À cet égard, l'inscription de tels buts dans une constitution européenne constituerait une première étape. Mais ce ne serait pas suffisant. Il est également indispensable qu'un gouvernement européen souverain soit soumis aux principes démocratiques et d'état de droit libéraux. Dans ce chapitre, nous avons exploré le lien entre démocratie et paix, avant le thème de la démocratie et de l'état de droit au niveau européen.

Pour qu'un gouvernement européen pourvu d'un monopole de l'usage de la force soit légitime aux yeux de ses citoyens, il doit être démocratique. Et ses politiques, y compris en matière de sécurité et de défense, devraient servir les intérêts, préférences et besoins de ses citoyens. Il doit aussi être

contrôlé par les règles de l'état de droit. Pour empêcher les abus de pouvoir toujours potentiellement liés à l'existence d'une souveraineté effective, les limites constitutionnelles mentionnées sont indispensables mais loin de suffire. La souveraineté, y compris européenne, peut toujours constituer un danger. Il faut donc aussi soumettre un gouvernement européen souverain à des contrôles démocratiques et libéraux stricts.

Les critères de la démocratie représentative devant s'appliquer à ce niveau sont les suivants : un Parlement européen élu est l'organe devant générer l'essentiel des lois et devant contrôler l'exécutif. Le gouvernement européen, détenteur du pouvoir exécutif, doit quant à lui émaner d'une majorité politique dégagée lors d'élections libres. Il doit ensuite avoir pour fonction de mettre en œuvre le programme défendu par cette majorité.

Si l'on suit ce schéma de démocratie représentative, les instances intergouvernementales comme le Conseil européen et le Conseil des ministres devraient, à terme, cesser d'exister. Des procédures de démocratie participative et directe pourraient compléter ce cadre représentatif. Par exemple, des référendums pourraient être convoqués sur des décisions collectives essentielles comme celles d'entrer en guerre. Une majorité de citoyens aurait certainement voulu avoir son mot à dire sur la question de savoir comment réagir à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. Par ailleurs, un autre mécanisme rejoignant la démocratie directe, celui du mandat impératif, pourrait être introduit. Un tel principe permettrait de renforcer le lien entre élus et électeurs et de contrôler plus étroitement les premiers en s'assurant qu'ils respectent leur mandat.

Un autre garde-fou essentiel est celui de l'état de droit devant s'appliquer à un gouvernement européen souverain doté du monopole de l'usage de la force. Les principes de l'état de droit comprennent notamment les principes suivants :

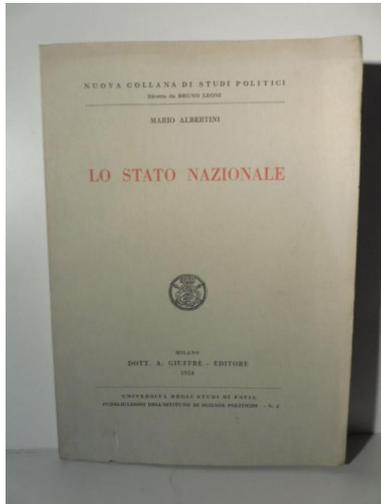
- principe de légalité et de hiérarchie des normes ;
- soumission des pouvoirs à une Constitution ou à un ensemble de principes juridiques supérieurs ;
- séparation des pouvoirs entre législatif, exécutif et judiciaire ;
- pouvoir judiciaire indépendant et apte à mettre en œuvre les principes constitutionnels ;
- égalité devant la loi ;
- un système de protection des droits fondamentaux.

Ces limites constitutionnelles d'inspiration pacifiste, ce cadre démocratique et l'application de l'état de droit devraient maximiser les chances qu'une Europe fédérale souveraine utilise sa politique de sécurité pour réellement défendre les intérêts de ses citoyens plutôt que pour promouvoir certains intérêts particuliers. Enfin, un dernier élément tout aussi important dans une approche libérale est celle d'une société civile européenne vivante et conflictuelle. Une société civile pluraliste doit contrôler et alimenter la sphère politique. Ceci suppose que les citoyens se saisissent des libertés existantes et en exigent davantage, individuellement et collectivement, pour promouvoir leurs vues et défendre leurs intérêts.

Mario Albertini et la mystification de l'État national

Théo Boucart

Ancien rédacteur en chef du *Taurillon*, membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*



Rédigé à la fin des années 1950, *L'État national (Lo Stato nazionale)* de Mario Albertini, figure fédéraliste de premier plan, est un ouvrage qui mérite d'être mieux connu dans la sphère francophone : d'un abord compliqué, la prose *albertinienne* s'efforce de circonscrire la notion « tutélaire » d'État national, de

battre en brèche ses fondements automystifiés, pour finalement le rendre à sa vraie nature contingente, dans la marche de l'histoire. Un écrit qui conserve sa pertinence à l'aune des élections européennes.

Dans l'esprit des fédéralistes, l'État-nation est en tout point comparable au « Léviathan » : un monstre à la nature et aux contours imprécis, capable d'engloutir le monde dans son sillon, comme le relatèrent les mythes antiques. Un pouvoir absolu qui mine tout esprit de résistance, comme le formula Thomas Hobbes dans son ouvrage éponyme au XVII^e siècle. Ce Léviathan devait hanter l'esprit de Mario Albertini lors de la rédaction de *L'État national*, son premier ouvrage, paru en 1960.

Dans un contexte de construction européenne fonctionnaliste balbutiante, faisant suite au double constat d'échec des États nationaux (après 1945) et du saut fédéraliste européen au moyen d'une constituante (le Congrès du Peuple européen initié par Altiero Spinelli allait s'essouffler au début des années 1960), Mario Albertini s'attaqua à un double paradoxe de l'État-nation : alors que beaucoup supposent la transcendance de la nation, ses fondements conceptuels sont très vagues, voire arbitraires ; dans une période d'unification du monde (favorisée par la mondialisation et la révolution scientifique) poussant pour la création de grandes fédérations supranationales, les États-nations s'opposent au même processus historique qui a permis leur formation et leur affirmation à partir du XIX^e siècle.

Mêlant exigence intellectuelle et souci de clarification conceptuelle, Albertini poursuivit l'objectif principal de la pensée fédéraliste de l'époque : démystifier l'État national pour le rendre à sa contingence, pour pouvoir mieux le dépasser et tendre vers une « citoyenneté mondiale dont l'Europe [fédérale] est l'aube ».

Réalité mystifiée et subordinatrice

L'État national est certes une réalité. Il est devenu le cadre de notre vie quotidienne, il est présent dans chacun de nos actes, malgré une intégration européenne bien plus développée qu'il y a soixante-cinq ans. Il est pour beaucoup le principal repère émotionnel, que l'on parle de sport, de littérature, de géographie. Qui n'a en effet jamais éprouvé une sensation, indicible parfois, de fierté nationale quand une équipe de France gagne dans un sport, en admirant un paysage dans les Alpes, ou bien en lisant une œuvre littéraire d'un auteur ou d'une autrice français.e ?

Mario Albertini aborda en ces termes la toute-puissance morale acquise par l'État national pour mieux en souligner le problème sous-jacent : ses fondements sont flous, voire complètement arbitraires. Selon lui, des auteurs comme Jean-Jacques Rousseau, Johann Gottfried von Herder, ou encore Ernest Renan n'usèrent que de « doctrines irréelles et absurdes, de concepts ambigus », que ce soit la vision basée sur l'homogénéité raciale, ou sur la convergence des volontés, faisant de la nation un « être vivant », une « personne collective » transcendant les comportements individuels. Les concepts « d'État » et de « nation » ne sont qu'à peine définis, empêchant leur critique scientifique.

Ces concepts ont atteint leur omnipotence à partir du XIX^e siècle avec la montée du nationalisme, ce « fruit d'un manichéisme ingénu et ambigu » qui subordonna les groupes

Dans une période d'unification du monde [...], les États-nations s'opposent au même processus historique qui a permis leur formation et leur affirmation à partir du XIX^e siècle

humains rattachés à la nation. Celle-ci devint un concept réel grâce à cette automystification construite ces deux derniers siècles.

Comportements nationaux

Tout au long de son ouvrage, Mario Albertini chercha une définition claire de la nation, et sembla trouver une voie de résolution dans les notions de « comportement national » et de « fidélité » (ce dernier point fut étudié par des philosophes comme Hans Kohn ou Boyd Schafer, abondamment cités par Albertini). Contrairement à une croyance largement répandue et entretenue par des historiographies nationales au vocabulaire anachronique, la nation n'est ni une construction immuable, ni un lien de fidélité transcendant les époques. Il s'agit, pour M. Albertini, d'un ensemble de comportements politiques, économiques, culturels (religieux et linguistique) liés avec la construction *récente* de l'État national, et renforcé par la création d'un sentiment de fidélité envers celui-ci. De cette agrégation naquit le « comportement national ».

Ce dernier est pourtant aussi ambigu que la nation. L'auteur en parla comme étant « l'ensemble des individus qui ont à l'esprit la même représentation (insufflée par la nation) des aspects de leurs comportements sociaux ». Nous sommes

donc en droit de nous demander comment ce comportement national apparemment uniforme se forma-t-il à partir d'une diversité de groupes, et comment la fidélité nationale s'imposa-t-elle *récemment* comme valeur sociale suprême, tout en étant dépourvue de caractère naturel et intrinsèque.

Les peuples [ont] été « forcés de devenir nationalistes » pour se conformer à la nation comme construction sociale. Finalement, c'est l'État qui créa la nation, et non l'inverse

Mario Albertini observa la formation du comportement national dans un processus en trois temps qui commença à la fin du Moyen-Âge, à une époque où l'échelle des valeurs était très différente, et où quelconque fidélité nationale n'existait pas. Les dynamiques politiques et économiques unifièrent tout d'abord les comportements sur de longues distances, dans des territoires de plus en plus conformes aux limites formées par les frontières politiques. Ensuite, un lien se forma entre ces comportements de nature diverse et le pouvoir politique. Ce lien fut manifeste dans trois domaines : la dépendance politique et la sacralisation des frontières nationales (qui n'ont rien de naturelles), le comportement linguistique et le besoin de créer une langue commune dans des espaces multilingues, et le comportement religieux ramené à une allégeance à une Église nationale, en opposition avec le caractère universel du christianisme. Enfin, on observa un achèvement du comportement national avec la prise de conscience du groupe d'individus d'un sentiment national.

En d'autres termes, ce processus fut le résultat d'une décision politique et idéologique, les peuples ayant été « forcés de devenir nationalistes » pour se conformer à la nation comme construction sociale. Finalement, c'est l'État qui créa la nation, et non l'inverse.

D'un discours de domination politique au « délire stato-national »

Parallèlement à ce travail de démystification, Mario Albertini présenta le rôle du pouvoir politique dans l'émergence de la nation comme « idéologie d'un certain type d'État ». Cette domination se retrouva en particulier dans le narratif créé pour légitimer la nation, en particulier par les historiographies qui créèrent une permanence de la nation dans l'histoire et sélectionnèrent les faits historiques en leur faveur. Ce narratif influença ainsi le contexte linguistique de tous les jours, malgré les difficultés de définitions conceptuelles susmentionnées.

Ce narratif acquit une telle omnipotence que l'idéologie nationale renversa complètement l'échelle de valeurs humaines et prévalut sur les autres idéologiques politiques, comme le libéralisme, le socialisme, le communisme ou le fascisme. Prenant l'exemple de l'avènement du fascisme en Italie, M. Albertini rappela « qu'on ne peut (l')imputer au libéralisme ou au socialisme [...] parce qu'on doit l'imputer à la manière italienne d'être libéral, socialiste [...] c'est-à-dire au fait italien, au mode italien d'expression du phénomène national ».

En poursuivant le raisonnement, Mario Albertini mit l'exergue sur le caractère morbide de la nation et du nationalisme : la limitation, puis la destruction de la liberté et l'émancipation humaine. La fidélité nationale suprême se développant en opposition totale au cosmopolitisme kantien, la liberté et l'émancipation de l'ensemble du genre humain sera toujours secondaire par rapport à la situation de ses propres concitoyens. En outre, cette fidélité paroxysmique créa un droit de vie et de mort sur l'individu (au nom de la « Raison d'État »), qu'il fût citoyen de celui-ci (pour la défense de la patrie), ou d'un autre (l'ennemi à abattre). La nation comme « idole sanglante » permit finalement au « délire stato-national » de se déchaîner au XX^{ème} siècle et d'être responsable de dizaine de millions de morts.

Et au XXI^{ème} siècle ?

Plus de soixante ans après sa parution, *L'État national* de Mario Albertini conserve toute sa pertinence en cette année électorale. Le processus de dépassement de l'État-nation semble plus loin que jamais à mesure que le nationalisme vampirise le débat européen, et se déchaîne depuis maintenant deux ans en Ukraine. Ce cercle vicieux veut que la valeur nationale suprême soit de plus en plus considérée comme une « valeur refuge ». Pourtant, il serait vain d'aller contre la marche de l'histoire : comme l'a bien montré Mario Albertini, les États nationaux sont le produit de choix politiques soutenus par des facteurs historiques. Si ceux-ci représentèrent une réponse adéquate à un certain stade de développement des sociétés humaines, ce n'est plus le cas au XXI^{ème} siècle en Europe, où le contexte politique et économique exige la formation d'un État fédéral européen. Un État fédéral permettant de susciter différentes fidélités (régionale, nationale et supranationale) de protéger nos valeurs de liberté et de démocratie.

« Mesdames et Messieurs les députés européens, méritez votre nom, faites-vous élire et fédérez l'Europe ! »

Robert Belot

Professeur d'histoire contemporaine, Module Jean Monnet HistEuropa, membre du conseil scientifique de l'UEF-France et membre du Conseil de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe.



Le peu d'intérêt que suscitent les élections du Parlement européen n'est pas seulement attristant en soi, en ce qu'il signale le faible degré de la conscience européenne. Il peut aussi être regardé comme un oubli, voire un mépris, du combat que les fédéralistes ont conduit dès 1949 pour que siègent

à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe des « vrais » députés. Il aura fallu attendre 30 ans. Ce qui n'est pas si long à l'échelle de l'histoire. Et l'élection des députés européens au suffrage universel doit être comptée parmi les victoires des fédéralistes. Ceux-ci ont toujours considéré que la création d'une « Fédération européenne » ne pouvait se faire sans l'onction démocratique, afin de prévenir les dérives technocratiques.

Les fédéralistes ont perdu la première bataille, celle du Congrès de La Haye en 1948. Derrière le mythe, il faut regarder la réalité en face. Les fédéralistes revendiqués (groupés autour de Denis de Rougemont) ont déploré que les Britanniques, conservateurs et travaillistes unis comme un seul homme, aient tout fait pour éteindre la voix fédéraliste. Seul leur importait, finalement, la sauvegarde de l'Empire. Le « seul conflit profond qui divisa le Congrès », c'est celui qui a opposé les « Insulaires » aux initiatives des « Continentaux ». À Harold Macmillan qui déclare aux Français « Souvenez-vous de votre proverbe français : Hâte-toi lentement », Paul Reynaud réplique : « Curieux slogan à proposer à quelqu'un qui est en train de se noyer. » Les Anglais ont été vent debout contre la proposition révolutionnaire et véritablement fédéraliste du même Paul Reynaud, ancien président du Conseil, tendant à ce que soit élue, au suffrage universel, une Assemblée constituante de l'Europe. Cette motion ne recueillit que neuf voix. Pour Rougemont, c'est un « échec ». Il est révolté de « cette débâcle vers la prudence », d'autant plus que certains de ses « amis fédéralistes » y ont pris part. De même, il regrette vivement que le projet de Conseil politique ait été mis aux oubliettes.

Le mythe de l'événement ne correspond pas à ce qu'il fut réellement, même si certains fédéralistes, portés par l'euphorie ambiante, ont été tentés par « l'illusion ». Comme le travailliste hollandais Henri Brugmans

²⁵ Henri Brugmans, *L'idée européenne, 1918-1965*, De Tempel, 1965, p. 111.

(également leader du mouvement personnaliste hollandais) qui a vu dans la réunion de La Haye une « Saint-Barthélemy de la souveraineté nationale²⁵ » ! En fait, c'est la tendance « unioniste » qui a imposé la formule vague d'un vœu pour « une plus grande unité entre les pays de l'Europe ». Mais il veut croire que le Congrès a été utile pour « réveiller la conscience de l'Europe ». On doit noter quelques avancées, et notamment la volonté d'instituer une Assemblée de l'Europe représentant les « forces vives des nations » (et pas seulement les parlements) : le Conseil de l'Europe sera créé le 5 mai 1949. On sait que le Conseil d'Europe sera une simple assemblée délibérative à laquelle les Britanniques ne souhaitent reconnaître aucune capacité législative. La position unioniste est parfaitement résumée par le Français Paul Ramadier, président la Commission politique du Congrès, favorable à l'effet cumulatif des accords sectoriels mais hostile à un bouleversement des structures existantes : « L'Europe ne peut pas être créée par une sorte de révolution fédéraliste, qui affaiblirait les gouvernements sans fortifier la collectivité. » Ce sera la position de Robert Schuman et de Jean Monnet reposant sur le principe pragmatique et évolutionniste de la « solidarité de fait ». Ce sera la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

À l'été 1950, avant la deuxième session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, Denis de Rougemont publie dans la presse une série de *Lettres aux députés européens*.

À l'été 1950, avant la deuxième session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, Denis de Rougemont publie dans la presse une série de *Lettres aux députés européens*. Le ton est polémique et offensif, comme en témoignent les premiers mots de la première lettre :

« Vous êtes ici pour faire l'Europe, et non pour faire semblant de la faire. Faire l'Europe signifie la fédérer, ou bien ne signifie pas grand-chose. Comment fédérer des nations qui se croient encore souveraines²⁶ ? »

Dans la deuxième lettre, il prend à partie les « pseudo-députés » :

« Messieurs les députés, vous le savez bien, vous n'êtes pas de vrais députés, car les vrais sont élus, et

²⁶ Denis de Rougemont, « Messieurs, n'oubliez pas l'exemple de la Suisse », *Combat*, 3 octobre 1950.

vous êtes simplement délégués pour consultation. Décidez de vous faire élire²⁷. »

Sa dernière lettre se termine ainsi :

« Messieurs les députés européens, je vous salue d'un vœu qui voudrait résumer celui de tous nos peuples aux écoutes de l'avenir, un vœu mêlé d'angoisse et d'espérance : méritez votre nom, faites-vous élire et fédérez l'Europe pendant qu'il est encore temps ! »

Une ambition plus vaste se fait jour au cours de l'année 1951 à la faveur des discussions visant la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1952) et le projet d'armée européenne (Communauté européenne de défense, CED). L'angle d'attaque sera le projet de Constituante. En juin 1952, à la suite de la ratification du Plan Schuman par les parlements, l'Union européenne des fédéralistes (UEF) adresse aux ministres des Affaires étrangères des six pays un mémorandum proposant de confier à la future Assemblée de la CECA les fonctions d'Assemblée constituante européenne (par l'utilisation du fameux article 38 du traité de la CECA²⁸). Cela présuppose naturellement la création d'un parlement européen avec des « vrais députés ». Les fédéralistes vont alors mettre en place une stratégie de harcèlement auprès des membres du Conseil de l'Europe et de la CECA. Ils ont leur homme : Paul-Henri Spaak²⁹. Il s'agit de concevoir « une réelle Autorité politique démocratique européenne » à partir d'une « Assemblée fédérale constituante » élue. Ce sont donc les représentants élus des pays concernés qui recevront le mandat formel d'établir un projet de « Pacte d'Union fédérale véritable », comme on peut le lire dans le compte rendu du Comité central de l'UEF des 12/13 janvier 1952. Les membres de l'UEF sont pleins d'espoir, quitte à penser que la réalité politique européenne et l'opinion se plieront à leur objectif. Lors de la réunion du Comité central qui se tient à Strasbourg en septembre 1952, on n'hésite à penser que « des élections européennes » pourront être « organisées à une date aussi rapprochée que possible »...

Car les fédéralistes exigent qu'un « contrôle démocratique » soit exercé sur les activités de la future Communauté politique. Deux Chambres sont prévues : l'une élue au suffrage universel, l'autre formée de représentants élus par les Parlements nationaux. Surtout, il est prévu que « l'Exécutif de la Communauté est responsable devant elles ». Une Cour de justice assurera le respect du droit dans l'exécution des traités. En décembre 1952, l'UEF discute de points précis et ne se contente pas de généralités. Par exemple, on entre dans le détail des modalités de vote. S'il est convenu que les premières élections soient directes et au scrutin uninominal (afin de provoquer un « véritable regroupement des forces européennes »), il est précisé qu'il ne faut pas s'opposer aux partis traditionnels et qu'il convient d'assurer les droits de l'opposition à exister.

²⁷ Denis de Rougemont, « Messieurs, on vous attend encore au pied du mur ! », *Combat*, Paris, 4 octobre 1950.

²⁸ L'article 38 prévoit la possibilité de « constituer l'un des éléments d'une structure fédérale ou confédérale ultérieure ».

²⁹ Est lancé en 1952 un *Comité d'initiative pour l'Assemblée constituante européenne* (CIACE) présidé par l'ancien ministre Paul-Henri

L'échec de la CED, en août 1954, ruine l'espérance fédéraliste. Les membres de l'UEF ont compris que les adversaires de la CED ne visaient pas tant le traité en soi que le caractère supranational des institutions européennes qui créerait « un état de fait irrévocable ». L'opinion ne bouge pas. Cet échec entraîne des démissions, stimule les divisions et la lutte des « tendances » (entre « maximalistes », « centristes » et « possibilistes ») et provoque un doute existentiel chez les fédéralistes. Il s'agit d'une vraie « crise ». L'avenir est sombre. Comme le dit Alexandre Marc dans une lettre du 3 juillet 1956 adressée à ses camarades, la « lutte sera dure, difficile, hasardeuse ». On commence à accepter de reconnaître « l'indifférence de l'opinion », et que, comme le dit Henri Frenay dans un Mémorandum du 2 juillet 1956 adressé aux membres de l'UEF, l'échec de la CED signifie qu'« une époque est révolue ». Une nouvelle page de l'histoire de l'Europe s'ouvre, celle du marché commun et de l'EURATOM, celle aussi de la décolonisation, et enfin celle de l'avènement de la 5^e République gaullienne.

Un fait ne doit pas être oublié : le Traité de Rome (1957) prévoyait pour l'avenir « l'élection au suffrage universel selon une procédure uniforme dans tous les États membres ». Trois ans après, Fernand Dehousse, membre de l'Assemblée parlementaire européenne, élaborait un projet. L'idée refait surface au début des années 1970. En novembre 1974, après un an de travail sous la direction de Schelto Patijn, un nouveau projet voyait le jour.

L'idée faisait son chemin. Il faut attendre l'ère post-gaullienne et un nouveau « couple » franco-allemand (Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt) pour que le projet fédéraliste d'un Parlement européen entre dans une nouvelle phase. Il veut créer une « branche à vocation délibérative et législative ». C'est au sommet européen de Paris du 9 décembre 1974, au tout début de son septennat, qu'il dévoile cette idée. Il fallait un certain courage car l'hostilité à l'égard de cette élection du Parlement au suffrage universel était le cheval de bataille des gaullistes (Jacques Chirac est alors son Premier ministre). En mai 1976, Giscard réunit les chefs de la majorité à l'Élysée. Il leur dit (selon un témoin privilégié³⁰) : « Nous voulons que l'Europe progresse. Mais il y a de grandes difficultés, chaque Européen n'a qu'une idée vague de ce que peut être une Europe organisée et puissante, une Europe pouvant agir. Il ne faut compter pratiquement sur personne. » Lors de ce débat, Giscard dit ne pas vouloir entrer dans « la querelle idéologique fondamentale : fédéral/confédéral », reconnaissant que le système est « confédéral ».

On ne mesure pas assez aujourd'hui la révolution politique que représente la naissance du Parlement européen, et quand bien même il avait très peu de latitude d'action initialement. En 1979, c'est un des membres fondateurs de l'UEF et un penseur du fédéralisme qui se retrouve sur les bancs de l'Assemblée européenne : Altiero Spinelli.

Spaak, Henri Frenay, lui aussi ancien ministre, étant le secrétaire général.

³⁰ Jean-Marie Soutou, *Un diplomate engagé. Mémoires 1939-1979*, édition de Fallois, 2011, p. 520.

Taxation and Green Growth: the Role of Carbon Pricing

Alberto Majocchi

Professeur d'économie à l'université de Pavie

Article first published on The Federalist Debate, Torino, n° 1, 2024, on line www.federalist-debate.org.



The use of economic instruments in the management of environmental policy has been greatly strengthened when the seriousness of the problems related to climate change - which derive from an excessive use of fossil fuels globally - clearly emerged. And the most appropriate tool has been identified in the setting of a price for the use of these energy

sources, in such a way that through the functioning of the market the effects of the regulations implemented by various countries could be reinforced. At the beginning of 2023, taking into account the effects of the COVID19 pandemic and the Russian invasion of Ukraine, this is a particular important and pivotal time for considering the role of environmental taxation.

In reality, when one speaks of environmental taxation, this implies the levying of a price, in this case for the use of fossil fuels, from which a negative externality derives. The environmental damage is global since, even if the carbon dioxide emission takes place in a specific location, a market impact happens everywhere. This means that the price does not include all the costs associated with the production or consumption of a given good and, more specifically, it excludes the damage caused to the environment by the polluting emissions. A global environmental tax therefore could be the right solution, with the function of getting prices right.

The Paris Agreement, signed by 196 parties at COP21 on 12 December 2015 and entered into force on 4 November 2016, is an important step forward since it is a legally-binding international treaty on climate change. This a historic agreement as it is universal and recognizes that the problem of climate change is an issue that involves all of humanity. Implementing the Paris Agreement requires economic and social transformation, based on the best available scientific knowledge, and foresees a 5-year cycle of increasingly ambitious climate actions, carried out by the signatory countries. But the problem that remains open is that the realization of these objectives remains at the level of each country. Consequently, the use of economic

instruments, and in particular the setting of a price for carbon, is also to be determined to different extents in different areas of the world. The goal of a universal carbon price is still a long way off.

In the theory of public finance, and in particular in the Italian tradition introduced by Antonio De Viti De Marco¹, a tax has been considered the price imposed to obtain the availability of public goods. The environmental tax, which in Pigou's analysis is considered the optimal tool for correcting a market failure in the event of the presence of externalities, is therefore aimed at modifying the behavior of producers and consumers in order to achieve the goal of a green and sustainable growth, and yield a public good.

The transition to climate neutrality will offer significant opportunities for a green development, strengthening the potential for economic growth, new business models and market structure, new jobs and technological development.

Although the introduction of a levy for the use of fossil fuels has taken place in various parts of the world, starting from President Clinton's 1993 proposal in the United States, the implementation of this instrument has occurred to a significant extent in the European Union, in particular with the introduction of the Emission Trading System (ETS), which today covers approximately 11,000 power stations and manufacturing plants in the EU Member States, and sets a price of €80 per ton of carbon dioxide on the market of permits; it has been strengthened with the Green Deal package - illustrated by the President of the Commission Ursula von der Leyen in the presentation speech of her program to the European Parliament in 2019 -, which predicts a 55% reduction in CO2 emissions in 2030 and climate neutrality in 2050.

The transition to climate neutrality will offer significant opportunities for a green development, strengthening the potential for economic growth, new business models and market structure, new jobs and technological development.

The process started in Europe has come to a sudden halt with the COVID19 pandemic. The Union has been able to react quickly and effectively to this exogenous shock, with the approval of the plan called *NextGenerationEU*, with an endowment of 750 billion euros funded with the issue of bonds on the market. And even greater was the

intervention put in place by the American government. But the recovery on the world market, which also involved the other continents, came to an abrupt halt with the Russian invasion of Ukraine.

In the European Union, after the application of sanctions against Russia and the following increase in gas prices as a result of the reduction in Russian gas exports, there has been a wide discussion about setting a top price for gas. Beyond the technical difficulties for achieving this objective, it has been immediately remarked that a gas price cap for consumers amounts to an undifferentiated subsidy for fossil fuels – which is the opposite of what is needed to reach net zero emissions. This subsidy would also mostly benefit the largest and wealthiest households that consume more energy.

The level of the carbon price must therefore be fixed as part of a long-term plan to achieve carbon neutrality, in parallel with the establishment of a minimum price for traditional fuels

A price cap makes little sense both in climate and in socio-economic terms. Indeed, in the contingent situation, the setting of a top price for gas appears temporarily justified in order to guarantee the profitability of businesses and the standard of living of households, even if the actual price is rapidly diminishing and it is now lower than before February 24, 2022, when Russia invaded Ukraine. But in perspective the goal of carbon neutrality requires that a sufficiently high price for carbon-intensive fuels is set, in such a way as to favour, on the one hand, energy saving and, on the other, the switching from fossil fuels to renewables – which obviously also requires the elimination of subsidies to traditional fuels.

The level of the carbon price must therefore be fixed as part of a long-term plan to achieve carbon neutrality, in parallel with the establishment of a minimum price for traditional fuels, which guarantees the profitability of the investments necessary to develop the alternative energies, even if the price of oil or natural gas falls on the world market. It will therefore be necessary to provide that any reductions in the price of fossil fuels at the source, if they affect the final consumer price to such an extent as to fall below the minimum price, can be compensated on the domestic market. Compensation can occur by an increase in the carbon price on emissions in the internal market, accompanied by a carbon border-adjustment on imported products. In the European case, this would mean adjustments in the price of emission permits under the ETS, and implementation of the Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM).

The introduction of a CBAM presents two sets of problems. On the one hand, while it makes it possible to avoid a loss of competitiveness for European companies and the risk of carbon leakages, at the same time it must

be structured in such a way as to be compatible with the WTO rules, so as not to run the risk of retaliatory measures by exporting countries. On the other hand, it is essential for the Union to ensure that the weakest countries, and in particular African countries, whose collaboration is essential for achieving carbon neutrality, are not harmed, guaranteeing the availability of renewable energy resources for Europe that come from the southern side of the Mediterranean Sea.

The containment of carbon dioxide emissions is a difficult task and requires a set of measures: a) a package of rules to limit the use of fossil fuels and, ultimately, bans on the use of fossil fuels in some sectors (combustion cars, domestic fossil fuel-fired boilers, etc.); and b) a carbon price for the use of fossil fuels.

The introduction of all these measures must take place gradually, but relatively quickly, and shall be defined in advance, to provide end users and businesses with the possibility of adapting to the new conditions of the energy market. From this perspective, the role of carbon pricing is decisive, since it provides not only the opportunity to internalize the externalities linked to the use of fossil fuels, but will also represent the reference point for the consumption and investment decisions of households and businesses. The twentieth century was the century of oil and the dollar, and both marked the dominance of the United States after World War II. But oil and the dollar together are now seeing a reduction in their global role.

Indeed, with the emergence of the phenomenon of global warming, the international community has set for itself the goal of reducing carbon dioxide emissions through a drastic reduction in the consumption of fossil fuels. It follows that the world economic system can no longer rely on the price of oil as a reference indicator for guiding economic operators and, more generally, the economic policies of states. The problems posed by the sustainability of the global economic system seem to indicate that the new reference price for investment decisions and the use of resources must be the price of carbon.

The imposition of a carbon price will not only help to correct a market failure, but will also allow for a profound reform of the public finance structure and of the economic system, towards a technologically innovative and socially equitable economy. With the 20th century industrial method of production, *physical capital* has been playing a fundamental role, therefore the primary objective of the taxation system has been to favour the accumulation of savings to finance investments, and the main burden of taxation was falling on labour. But, following the scientific and technological revolution, linked in particular to the information and communications technology (ICT) sector, the fundamental factor of competitiveness becomes the *human capital*. Consequently, the relative weight of taxation on labour will have to decrease, in parallel with

a growing imposition on financial income, on multinational companies and on consumption, which weighs heavily on the use of natural resources, starting with fossil fuels.

Within the OECD, a global agreement on the minimum rate of corporate tax has recently been reached. A similar agreement could be reached at a forthcoming COP on a global minimum level of carbon pricing, but remains to decide in which currency to define the carbon price. On this point, considering the effects of a single quotation currency, and given the international impact of the carbon price quotation, it would be appropriate to anchor the price to the SDR (special drawing rights, the unit of account of the International Monetary Fund) instead of using the currency of a single area.

On two points there seems to be a fairly universal agreement by now: the origin of climate change, which represent the most serious, although not the only, major environmental problem, is of anthropic origin, and must be tackled through a gradual evolution towards a global carbon price, starting from the European experience; and secondly, the transition to carbon neutrality must be accompanied by measures aimed at guaranteeing social equity. The ecological transition requires a profound transformation of production and consumption patterns, and in the short term may risk imposing excessive burdens on the weakest parts of world society.

For this reason it may be useful to recall an innovative proposal by Raghuram Rajan. Industrialized countries such as the US are concerned because while they work hard to reduce emissions, developing countries will keep pumping them out with abandon. But at the same time, developing countries like Uganda point out that there is a profound inequity in asking a country that emitted just 0.13 tons of carbon dioxide per capita in 2017 to bear the same burden as the US or Saudi Arabia, with their respective per capita emissions of 16 and 17.5 tons.

Here two different themes emerge, the risk of free riding and the need for burden sharing. On the one hand, given that the reduction of climate risks has the characteristics of a global public good, virtuous countries fear that others will behave like free riders, enjoying the benefits without bearing the costs of the interventions necessary to eliminate CO₂ emissions. On the other hand, the economically less developed countries highlight the inequity of imposing the same effort on countries that emit large quantities of carbon dioxide and on those that emit much less, given their lower level of development.

The most reasonable solution to address this dilemma is to reach a multilateral agreement that imposes a policy

of reducing emissions on all countries, but at the same time guarantees adequate financial support to the least developed countries. And here Rajan advances his proposal: to introduce “a global carbon incentive (GCI)”, e.g. \$10 per ton emitted. Every country that emits more than the global average of around 5 tons per capita would pay annually, into a global incentive fund, the amount calculated by multiplying the excess emissions per capita by the population and the GCI.

The most efficient tool to achieve the carbon neutrality goal is certainly the introduction of a carbon price, and in this perspective the European Union can play a decisive role in completing the carbon pricing process

The importance of this proposal by Rajan lies in the fact that it represents a further contribution to the growing awareness that a multilateral initiative is necessary to deal effectively with the solution of global problems. But this proposal, while certainly appreciable, is nevertheless not sufficient. Distributing resources to the weakest countries with incentives financed by the richest countries responsible for a higher level of emissions is right from an ethical and political point of view, but it is not able to guarantee the achievement of the carbon neutrality objective by the middle of this century. In fact, the funds would be distributed to governments, which in turn would have to implement the necessary policies to guarantee the energy saving and fuel-switching processes that could lead to an effective reduction in emissions.

The most efficient tool to achieve the carbon neutrality goal is certainly the introduction of a carbon price, and in this perspective the European Union can play a decisive role in completing the carbon pricing process, on the one hand with an extension to all sectors of the ETS or similar mechanisms which ensure the payment of a price by all those who use fossil fuels, and, on the other hand, with the introduction of a carbon border adjustment mechanism to charge the carbon price also on goods coming from countries that have not yet introduced it. In this way, exporting countries will be encouraged to put a price on their own carbon usage, so the proceeds would flow into their own budgets, instead of being burdened at the European Union border by a compensatory duty targeted to finance the European budget.

This would be a first step, capable of giving a strong boost to the introduction of a carbon price at a global level.

COP 28: Decoding Success or Missed Opportunities on the Global Stage?

Suchismita Pattanaik

Ph.D. in Biotechnology: biogeochemistry, environmental biotechnology, and climatic research
CSIR-Institute of Minerals and Materials Technology | IMMT Central Characterization Department, India
Paper initially published in *The Federalist Debate* from Torino



In December 2023, COP 28 took place in the petrostate of Dubai, bringing together nearly 200 representative parties and governments from 154 nations. Over two intense weeks of climate negotiations, the global community grappled with

the pressing issue of environmental sustainability. In a significant breakthrough, a consensus emerged, and an agreement was reached on a pivotal commitment: the transition away from fossil fuels. The accord represents the commencement of the end of the fossil fuel era, coupled with a threefold increase in renewable energy and a twofold improvement in energy efficiency. The incorporation of language explicitly calling for the “end of fossil fuel” usage is a groundbreaking and commendable aspect of this agreement.

More advancements were made in the area of loss and damage, which sparked the provision of technical support to poor nations that are especially susceptible to the negative consequences of climate change.

In order to address the intricate problems related to climate change, international cooperation has long been fostered through the UNFCCC. As governments came together to create workable plans that align with the objectives stated in the Paris Agreement, COP 28 represented a turning point in history. The results of COP 28 Dubai serve as a ray of light in the midst of unprecedented challenges because they demonstrate our shared commitment to protecting the environment for coming generations.

The results of COP 28 signal the beginning of the end of fossil fuel use and urge all companies and governments to quickly translate these promises into real-economy results. Many of the components that were the subject of negotiations are included in the main conclusion of

COP28 and can be utilised by nations to create more robust climate action plans by 2025. The stocktake acknowledges the scientific evidence that, in order to keep global warming to 1.5°C, greenhouse gas emissions must be reduced by 43% by 2030 as compared to 2019 levels. However, it acknowledges that the Parties are falling short of their targets under the Paris Agreement. The stocktake urges Parties to move in the direction of tripling global renewable energy capacity and double gains in energy efficiency by 2030. Along with phasing out inefficient fossil fuel subsidies and other measures that promote the just, orderly, and equitable transition away from fossil fuels in energy systems, developed countries continue to lead the way in accelerating efforts towards the phase-down of unabated coal power. By 2025, parties are urged to present comprehensive, economy-wide emission reduction plans that address all greenhouse gases, industries, and categories while staying below the 1.5°C maximum in their upcoming round of nationally determined contributions, or climate action plans.

More advancements were made in the area of loss and damage, which sparked the provision of technical support to poor nations that are especially susceptible to the negative consequences of climate change. Six nations pledged additional funds for the Green Climate Fund (GCF) during COP28, bringing the overall number of commitments from 31 countries to a record USD 12.8 billion. More contributions are anticipated. This boosts the GCF's second replenishment. The Global Climate Action area at COP28 offered a forum for governments, corporations, and civil society to work together and present their practical climate solutions in addition to the official negotiations.

The next two years are going to be crucial. Governments are required to set a new climate financing target at COP29 that takes into account the gravity and urgency of the climate crisis. Additionally, in order to completely comply with the 1.5°C temperature limit, they must bring new nationally determined contributions to COP30 that encompass all greenhouse gas emissions and are economy-wide to meet the target.

La COP 28 de Dubaï : malgré l'optimisme des déclarations officielles, la situation est hors de contrôle

Roberto Palea

Ancien professeur de Politique Economique à l'Université de Turin, Expert des taxations nationales et internationales
Publié en partenariat avec *The Federalist Debate*

La COP de Dubaï s'est achevée après 14 jours sur un Accord reconnaissant le besoin d'une transition des carburants fossiles à d'autres formes de production énergétique.

Les commentateurs ont exprimé leur scepticisme à l'égard des décisions prises à Dubaï lors d'une Conférence organisée et présentée par un pays peu démocratique, dont la fortune économique est très liée à la production, au raffinage et à l'exportation de produits fossiles tels que le pétrole. Pour ces raisons, les conclusions d'Amnesty International reconnaissent que l'Accord de Dubaï peut tout à la fois être vu comme significatif au point de vue historique et comme un faire-part de décès.

Parmi les positions extrêmes, seule la science peut aider à comprendre la réelle signification de l'accord de Dubaï. À mon sens, les sources d'information les plus crédibles sont représentées par des études de :

- l'Organisation météorologique mondiale (MMO),
- l'ONU, et en particulier son président Antonio,
- le Global Carbon Report,
- le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

La MMO reconnaît que la conférence sur les carburants fossiles s'est conclue par un accord « historique » tendant à les abandonner graduellement afin de freiner l'accélération du changement climatique.

Son directeur, toutefois, ne s'est pas gêné pour manifester son scepticisme en considérant que 2023 serait l'année la plus chaude avec des températures jamais atteintes auparavant, et que l'on s'attend à ce que 2024 soit encore plus torride.

La concentration de CO₂ dans l'atmosphère continuera d'atteindre de nouveaux records entraînant un accroissement constant des températures dans les prochaines années, vu le caractère durable du CO₂.

Nous perdons tout à la fois la course pour préserver nos glaciers vitaux et pour éviter la montée du niveau des mers.

Des catastrophes climatiques sont de plus en plus fréquentes et la fonte de l'Antarctique est alarmante. De plus, il devient crucial de s'attaquer à l'épuisement de l'eau dû au climat et d'assurer l'accès à de l'eau potable pour tout un chacun.

Le Secrétaire général de l'ONU insiste sur la nécessité d'une réduction durable des émissions de gaz dans l'atmosphère de 43% d'ici 2030 et de 60% par rapport au niveau de 2019. Atteindre l'arrêt total des émissions de carbone d'ici 2050 est crucial.

Il appelle toutes les parties à contribuer à atteindre les objectifs suivants :

- tripler la capacité globale d'énergies renouvelables,
- améliorer l'efficacité énergétique,
- éliminer les énergies dérivées du charbon avant la moitié du siècle,

- accélérer substantiellement également la réduction globale des émissions autres que le CO₂ et en particulier celles désastreuses du méthane d'ici à 2030.

Le Global Carbon Report 2023 étudie les besoins financiers et les sources de financement nécessaires pour atteindre la réduction globale des émissions nocives pour le climat dans l'atmosphère.

« Pourquoi l'humanité semble-t-elle incapable d'affronter la question des risques climatiques ? ».

Il souligne que le financement public du secteur des énergies fossiles s'est accru, selon les données du FMI, de 7 trillions de dollars sur la seule année 2023 et ce sans évolution suffisante vers le secteur des énergies renouvelables. À l'inverse, un Fonds spécifique créé à Dubaï pour les dommages et pertes causés par la situation climatique actuelle n'a malheureusement recueilli que 570 milliards de dollars.

Les dommages dus à l'augmentation continue du réchauffement global se comptent en centaines de milliards de dollars.

En fin de compte l'incapacité d'annoncer la fin de nouvelles explorations et de nouveaux forages en matière d'extraction (charbon et pétrole) remet en cause la crédibilité de l'engagement de Dubaï à investir de manière adéquate dans les sources d'énergie renouvelables.

En conséquence, une augmentation de température de 2,7 degrés Celsius est envisagée pour 2050, contrairement à l'objectif de hausse de 1,5-2 degrés, un scénario redouté par la communauté scientifique.

Le sixième rapport de synthèse du GIEC résume l'état actuel de la connaissance sur le changement climatique, ses risques et impacts et sur les stratégies visant à les réduire.

Les savants du GIEC ont découvert que la limite de l'augmentation de température due à la combustion de carburants fossiles émettant du dioxyde de carbone (CO₂) dans les observations des années 2000 est sans précédent. Même une augmentation d'un degré pourrait avoir des impacts dangereux sur la planète.

De plus, les modèles climatiques du GIEC prévoient que si les niveaux de gaz dans l'atmosphère continuent à augmenter comme actuellement sur tout le 21^e siècle, la moyenne globale sur terre pourrait augmenter de 4 à 5 degrés Celsius avant la fin du siècle.

La moyenne calculée pour tout le 21^e siècle mais ramenée à 2050 (date retenue par l'Accord de Paris sur le climat et par l'Union européenne pour atteindre l'objectif zéro impact sur le climat) prévoit une hausse de 2,5 à 3 degrés Celsius, déjà hors de contrôle.

Il est intéressant de se poser la question, « pourquoi l'humanité semble-t-elle incapable d'affronter la question des risques climatiques ? ».

La réponse ne se résume pas aux intérêts économiques des producteurs de charbon ou de pétrole.

Le monde est engagé aujourd'hui, dans des guerres terribles et inimaginables les 70 années précédentes. Je me réfère en particulier à la guerre en Ukraine et au conflit israélo-palestinien qui non seulement ne sont pas avares d'atrocités et de cruautés de toutes sortes, mais qui nécessitent des ressources financières pour les armements et pour la

reconstruction des territoires dévastés. Les institutions mondiales sont incapables de gérer ce chaos n'ayant pas de pouvoirs et d'autorité adéquates pour affronter de tels phénomènes géopolitiques.

De même que les fédéralistes ont pour rôle d'atteindre la paix et une gouvernance mondiale, ils doivent également s'engager pour réduire les émissions nocives pour le climat – qui comme le montrent ce texte échappent à tout contrôle. Leur tâche est donc de militer pour une gouvernance globale du climat et des institutions globales adéquates.

Idée saugrenue : Une liste pro-européenne macroniste-socialiste dirigée par Glucksmann

Raymond Krakovitch

Membre de l'Ours et de Presse fédéraliste, auteur de *La réconciliation franco-allemande (1945-1950)*

La situation politique en vue de l'élection du 9 juin n'est pas actuellement gratifiante pour les partis pro-européens. Les sondages donnent environ 10% des voix à une liste socialiste conduite par Raphaël Glucksmann alors que la liste macroniste, qui n'a pas encore de chef, plafonne au-dessous de 20% pendant que celle du RN conduite par Jordan Bardella approche les 30%.

On se souvient qu'en 2019 la liste pro Macron était arrivée presque à égalité avec celle de l'extrême droite. Aujourd'hui elle part avec plus de 10 points de retard. À gauche il n'y a guère de chance que socialistes et écologistes s'unissent et le match entre eux ne permet pas d'espérer un score pour chacun concurrençant celui du RN.

Positionnement européen

Les positions politiques générales de la majorité et du PS sont en opposition totale. Mais si l'on regarde leur programme sur le plan européen, qui est l'enjeu du scrutin du 9 juin, on ne retrouve pas cette opposition. Les deux sont en faveur d'une Europe puissante, plus industrielle, avec un protectionnisme écologique aux frontières européennes et une démarche vers un saut fédéral de l'Union. Chacun estime qu'il faut gérer les politiques migratoires au niveau européen, qu'il convient de poursuivre résolument le soutien à l'Ukraine, d'harmoniser les politiques militaires et de lutter contre le nationalisme.

À partir de ce constat une idée insolite peut s'imaginer : la majorité s'apprête, si rien ne change, à essayer un échec brutal face au Rassemblement national qui a un leader bien en place alors que Macron a semblé très embarrassé pour trouver un chef de file à la liste des trois partis qui le soutiennent. En revanche l'union paraît réalisée au PS pour maintenir Raphaël Glucksmann en tête de liste.

Tout n'est pas qu'une affaire arithmétique mais il est simple de calculer que l'addition de scores, promis à chacun tutoierait les 30% et pourrait donc coiffer celle dirigée par Bardella, empêchant Marine Le Pen de se targuer d'un succès la propulsant en favorite de la présidentielle de 2027. Cette liste devrait être dirigée par Glucksmann, seul actuellement à avoir un nom connu ; elle comprendrait un tiers de PS et deux-tiers de macronistes, en conformité avec les intentions de vote des sondages (qui certes peuvent évoluer), laissant une ou deux places pour les radicaux qui se situent entre eux et, pourquoi pas, un siège à Bernard Cazeneuve qui semble se positionner dans cette mouvance.

Rééquilibrage macroniste

Un autre intérêt d'un tel accord serait d'apaiser les macronistes de centre gauche qui vivent mal la loi immigration et la droitisation du gouvernement Attal. Le rééquilibrage qui découlerait d'une telle liste serait bienvenu dans l'esprit de Macron 2017 qui voulait s'installer au centre de l'échiquier politique.

La probabilité d'une telle liste est actuellement microscopique dans l'attente improbable d'une « révolution » de la réflexion dans chaque camp. Mais le président de la République ne vient-il pas de renoncer pour ses proches à la mairie de Paris en installant Rachida Dati à la tête d'une coalition dans cette optique, qui sacrifie les macronistes ambitionnant l'Hôtel de Ville ? Un mouvement en sens inverse pour l'élection européenne ne serait pas davantage disruptif. Et, pour le PS, voir une liste conduite par Raphaël Glucksmann atteindre les 30% constituerait un succès inespéré.

Ce texte est une bouteille jetée à la mer qui a toutes les chances d'échouer sur le sable. Mais, parfois, l'inattendu arrive.

La lettre du « Crocodile » en ligne

Hervé Moritz

Président du Mouvement européen, membre du Bureau de Presse fédéraliste, doctorant en histoire contemporaine

Juillet 1980. Altiero Spinelli fonde avec huit autres parlementaires le Club du Crocodile, première forme d'intergroupe fédéraliste au Parlement européen. Le groupe de députés s'agrandit peu à peu, se structure et fait campagne pour la création d'une commission des affaires institutionnelles au Parlement européen dans le but de porter une initiative pour réformer les Communautés. Une telle commission parlementaire est créée au début de l'année 1982 et son rapporteur-coordonateur, Altiero Spinelli, s'attèle à la rédaction d'un projet de traité pour instituer l'Union européenne. Cette initiative constituante aboutit à l'adoption du projet par le Parlement européen le 14 février 1984. Cependant, ce traité n'entrera jamais en vigueur. Il n'en inspirera pas moins les traités successifs jusqu'au traité de Lisbonne et marquera profondément les positions et l'action du Parlement européen sur les questions institutionnelles.

Dans cette aventure, Altiero Spinelli avec l'aide de son collègue Felice Ippolito et de son collaborateur Pier-Virgilio Dastoli a publié entre 1980 et 1983 plusieurs lettres adressées aux parlementaires

européens, intitulées « Crocodile : Lettre aux députés du Parlement européen ». Les exemplaires traduits dans plusieurs langues sont diffusés bien au-delà de l'enceinte du Parlement européen. Il y argumente en faveur de l'initiative du Club du Crocodile et défend l'impératif de réforme des Communautés. L'édition de cette revue a ensuite été relancée par Pier-Virgilio Dastoli entre 1991 et 1995.

A l'initiative du Centre d'excellence Altiero Spinelli (CeAS) de l'Université de Rome III, du Conseil italien du Mouvement Européen, des archives historiques de l'Union européenne et de l'Institut universitaire européen, les numéros de la lettre « Crocodile » sont disponibles en ligne en italien, en français et en anglais sur le site www.centrospinelli.eu/wp/crocodile. Un bon moyen de découvrir et redécouvrir les questionnements et les enjeux de l'époque et de renouer avec la pensée fédéraliste d'Altiero Spinelli et son action parlementaire.

Rencontre à Aix-en-Provence sur l'élargissement et l'avenir de l'Europe dans le cadre de la campagne l'Europe pour de bon

Monique Beltrame

Présidente du Comité européen Marseille

Membre du Conseil d'Administration Fondation Jean Monnet pour l'Europe (Lausanne) et du ME Provence

Cette Table ronde était organisée à l'amphithéâtre René Cassin par l'Union des Fédéralistes Européens, UEF, et le Mouvement Européen Provence France. Michel Caillouët, Président de l'UEF-Sud, le Président du Mouvement européen Provence. Pierre-Marie Vague et les deux vice-présidents : Jean Verges et Claude Reynoird ainsi que Catherine Guibourg, présidente des Amis de Lourmarin veillaient au bon déroulement de l'événement. Le Comité européen Marseille avait été invité à y participer d'autant plus que Michel Devoluy, professeur honoraire des Universités de Strasbourg avait été l'invité du Comité européen et de l'UEF le 14 janvier 2023 à Marseille et François Gemenne rédacteur principal du Rapport du GIEC, Chercheur à l'Université de Liège avait répondu à l'invitation du Comité européen pour la fête de l'Europe à Marseille. Mais sa venue avait malheureusement été empêchée.

Dans une salle comble principalement de jeunes étudiants, Chloé Fabre, présidente de l'UEF-France, a dirigé les débats avec l'autorité et la conviction d'une personne animée par la force de son engagement.

Mme **Dorota Dakovska**, Professeur à l'Institut de sciences politiques, spécialiste de l'Europe centrale et orientale, a débuté la séance en rappelant les circonstances qui ont conduit la Russie à la guerre contre l'Ukraine : les « 33 chapitres de négociations qui devaient ouvrir des accords l'UE ». La Russie hostile à tout rapprochement avec l'Europe tente la mise en place d'un gouvernement pro-russe. La répression sanglante contre les étudiants provoquant la fameuse révolution orange

du Maidan le 23 février 2014. Le lendemain, le parlement ukrainien vote la destitution du Président Ianoukovytch qui appelle la Russie à l'aide. La Crimée est envahie puis annexée par la Russie tandis que la guerre du Donbass commence.

Alexandre Melnik, ancien diplomate, professeur de géopolitique, chroniqueur sur LCI, a lancé un vibrant appel pour les valeurs fondatrices de l'Europe et le peuple ukrainien. L'Europe est fondamentalement une unité de valeurs. Pour cette raison elle est la cible de tous les despotes dont la tyrannie n'est soumise à aucun contrôle. C'est pour cette raison que l'Ukraine est martyrisée. Il faut qu'elle gagne la guerre martèle-t-il. Le communisme a coupé l'Europe en deux. La « *Mittleuropa* » a été kidnappée et nos cousins de l'Est attendent derrière la porte. La Russie liberticide mène une guerre civilisationnelle. Une proposition qui amènerait à un arrêt provisoire des combats, conduirait à geler le conflit qui serait une bombe à retardement. Le chef du Kremlin ne renoncera jamais à la guerre. Il distille la peur mais n'est en fait qu'un colosse au pied d'argile, explique le diplomate. Il s'agit d'un conflit existentiel.

Michel Devoluy, économiste membre de l'UEF, a exprimé un double sentiment : à la fois sa gratitude face aux fondements de l'Union européenne et son désenchantement face aux difficultés économiques dues au fait que la construction européenne stagne au milieu du gué. La mise en place de l'Euro, réalisation fédérale par excellence, pêche par l'absence d'un gouvernement monétaire et économique commun. En l'absence d'une fiscalité commune, l'Europe est bloquée dans son développement. Son budget représente

environ 1/100 du pouvoir intérieur brut que verse chaque État ! Le professeur en appelle à un retour en arrière pour remettre l'Europe sur la voie du fédéralisme tel que ce fut envisagé par les Pères fondateurs.

François Gemenne, membre éminent du GIEC, Groupe Internationale d'Experts sur l'Évolution du Climat, n'était pas là, à la grande déception de ceux qui l'avaient regretté à Marseille ! Il avait manqué son TGV à la suite d'une consultation officielle qui avait duré plus que prévu. Pourtant il réussit à animer les débats depuis son portable. Ses propos ont porté naturellement sur le Pacte Vert pour l'Europe, « le green deal », ensemble de mesures visant à engager l'UE sur la voie de la transition écologique dont l'ultime objectif est d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

Indispensable pour maîtriser la décarbonation de la planète et éviter les désastres climatiques, ce modèle est loin d'être accepté. Les populistes s'en servent comme repoussoir pour gagner des électeurs tandis que les pays en voie de développement tels que l'Afrique y voient la soumission à des technologies qu'ils ne maîtrisent pas. Or la catastrophe écologique ne connaît pas de frontières et l'Europe ne peut servir de modèle. Il faudra envisager des investissements massifs dans le pays du Sud. « Nous sommes tous dans le même bateau » s'exclame François Gemenne. Il faut redonner un nouveau souffle à l'Europe et revenir aux valeurs fondamentales. L'Europe reste le porteur de ce projet et les prochaines élections jouent non seulement l'avenir de l'Union Européenne mais aussi celui de la planète.

Lettre des trois associations européennes et du groupe Spinelli aux chefs d'État et de gouvernement

L'UEF Europe a coordonné l'envoi à la quasi-totalité des membres du Conseil européen de la lettre reproduite ci-dessous dans sa version française, envoyée au président Emmanuel Macron en amont de la réunion du 21 et 22 mars.

Domènec Ruiz Devesa, Président de l'Union des Fédéralistes Européens (UEF), Député au Parlement européen

Sandro Gozi, Président du groupe Spinelli, Député au Parlement européen

Guy Verhofstadt, Rapporteur exécutif sur les propositions du Parlement européen pour la modification des traités, Président du

Mouvement européen international (MEI), Député au Parlement européen

Christelle Savall, Présidente des Jeunes Européens Fédéralistes (JEF Europe)

Chloé Fabre, Présidente de l'UEF France

Hervé Moritz, Président du Mouvement Européen - France

Laure Niclot, Présidente des Jeunes Européens - France

Monsieur le Président,

Face aux grands défis communs auxquels nos États doivent faire face, nous avons depuis longtemps fait l'expérience, en Europe, de la nécessité d'agir ensemble. En effet, si les objectifs des gouvernements nationaux sont de garantir aux citoyens la possibilité de vivre dans une société juste, libre, sûre et pacifique, de mettre fin aux guerres et aux menaces extérieures, lutter contre le dérèglement climatique et préserver l'avenir des générations futures, l'unité européenne est le seul moyen d'y parvenir.

En d'autres termes, pour garantir la pleine souveraineté de nos citoyens, nous avons besoin d'un partage de la souveraineté au niveau supranational (européen) dans certains domaines spécifiques. Il ne s'agit pas de diminuer les prérogatives des souverainetés étatiques. Les États membres exercent déjà collectivement une part de souveraineté partagée au niveau européen. Cette souveraineté partagée signifie plus de pouvoir pour les citoyens et une démocratie plus forte à tous les niveaux.

Le moment est donc venu d'adapter les mécanismes décisionnels de l'Union européenne, ses compétences et ses capacités d'action aux nouveaux défis qui se présentent si clairement aux yeux des citoyens. Il faut abandonner le vote à l'unanimité au Conseil, notamment en matière de politique étrangère, de politique sociale et de fiscalité. Nous devons étendre la procédure législative ordinaire à tous les domaines politiques et renforcer les prérogatives du Parlement par un droit direct d'initiative législative, entre autres.

Cette mise à niveau institutionnelle - d'autant plus urgente avec la relance de la question de l'élargissement (notamment aux Balkans occidentaux, à l'Ukraine, à la Moldavie et à la Géorgie) - passe nécessairement par une réforme des traités. Elle doit aller de paire avec un approfondissement de la gestion d'une Union de - potentiellement - 36 États membres.

Le Parlement européen a voté le 22 novembre 2023 un rapport sur les propositions de modification des traités. Ces propositions se fondent sur les conclusions exprimées par les citoyens lors de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. La présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne a transmis le rapport au président du Conseil européen, et il est maintenant de la plus haute importance que vous, chefs d'État et de gouvernements, ayez la possibilité de commencer à discuter de cette demande d'ouverture d'une Convention au titre de l'art. 48 TUE, comme l'a demandé le Parlement européen, dès votre réunion prévue les 21 et 22 mars 2024 à Bruxelles.

Au nom de nos associations, qui se sont toujours battues pour une Europe politique et démocratique, qui associe tous ses citoyens à l'écriture de son destin commun, nous tenons à souligner l'importance de cette opportunité que le Parlement européen offre aux États membres d'ouvrir un débat sur le modèle d'Europe à construire dans la nouvelle ère politique que nous vivons actuellement. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt des gouvernements nationaux d'insister auprès du Président Charles Michel pour qu'il inscrive ce point à l'ordre du jour de ladite réunion.

Nous sommes également convaincus qu'en raison de la dimension des problèmes à affronter, la seule possibilité d'opérer ces changements nécessaires de l'Union européenne requiert l'ouverture d'une Convention, comme le prévoient les Traités, en tant que procédure ordinaire, avec la participation de représentants des parlements européen et nationaux, de la Commission européenne et des gouvernements étatiques. Les autres types de réformes qui ne permettent d'aborder que des points marginaux de notre système ou qui se déroulent dans le cadre de négociations diplomatiques non publiques ne peuvent en effet pas être la réponse aux défis de l'Europe d'aujourd'hui.

Vous trouverez ci-joint un mémorandum détaillé qui, nous l'espérons, vous aidera à prendre en compte nos recommandations, si cruciales à un moment si important, où l'Europe a une chance de se relancer, en donnant à ses États membres et à ses citoyens les moyens d'agir.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que vous serez résolument en première ligne pour soutenir ce processus de réforme de l'Union européenne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profond respect,

2024 : le centenaire de la naissance de Bernard Lesfargues, poète, traducteur et éditeur

Article paru dans le n° 116, printemps 2024, du Journal du pays fantôme, édité et diffusé à plus de 4000 exemplaires dans tout le canton du canton du Périgord central par l'association Pour les enfants du pays de Béleyme, association de revitalisation du milieu rural par voies socio-culturelles et économiques et par la découverte environnementale.

Maud Pontiggia-Sévin

Bernard Lesfargues, Zo sabiatz pas ? / Vous ne le saviez pas ?, Rubriques occitanes publiées dans le journal Sud-Ouest (1987-1990), Presse fédéraliste et Novelum, IEO Périgord, 2023. Préface de Monsieur Germinal Peiro, président du Conseil départemental de la Dordogne. 302 p., ISBN 978-2-917451-48-9, 20 €.

Cette année, nous célébrons le centenaire de la naissance de Bernard Lesfargues. Né le 27 juillet 1924 à Bergerac, il a enseigné l'espagnol durant 31 ans (à Paris et à Lyon) avant de fonder, en 1975, les éditions Fédérop. L'homme, à la fois enseignant, poète, éditeur et traducteur, était un fervent défenseur des langues minoritaires.

Passionné de littérature, il a créé à Paris *Les Cahiers du Triton bleu* en 1946. Revue qui faisait la part belle à la critique littéraire et à la poésie, dans laquelle il a écrit ses tout premiers textes en langue française. Mais très vite, c'est dans la langue occitane qu'il écrit de plus en plus volontiers.

Pour le journal *Sud-Ouest*, il rédige des « nouvelles occitanes » de 1987 à 1990. Billets d'humeur et rubriques traitent de la vie locale, des informations, des nouvelles. Il s'exprime principalement en occitan et aborde tous les sujets : art, littérature, gastronomie, frontières, langues minoritaires, ... Ce sont ces rubriques occitanes qui sont publiées aujourd'hui par Novelum et la Presse fédéraliste. Un ouvrage rédigé dans la langue d'Oc et traduit en français par quatre traducteurs qui ont travaillé ensemble pour offrir la traduction la plus fidèle possible au texte et qui restitue avec justesse l'esprit qui a animé Bernard Lesfargues tout au long de sa vie. Elle permet au lecteur de bien comprendre l'homme et d'appréhender les enjeux existants autour de la langue et de la culture occitanes que Bernard Lesfargues défendait avec ferveur. Ainsi, avec le soutien de son fils, Bruno Lesfargues, Gilles Arfi, Jean-Francis Billion, Françoise Dudognon et Jean-Claude Dugros rendent, à travers cet ouvrage, un vibrant hommage à cet homme qui a traduit et édité, en plus du français, de nombreux auteurs occitans, catalans et espagnols. Il a été un acteur majeur et incontournable du milieu de l'édition et du monde de la culture sur notre territoire et au-delà. À lire absolument.

Hommage à Bernard Lesfargues, homme de lettres occitan et fédéraliste européen

Théo Boucart

À l'occasion du centenaire de la naissance de Bernard Lesfargues, *Presse fédéraliste* tient à lui rendre un nouvel hommage en évoquant la vie littéraire et militante de celui qui s'en est allé en 2018. Écrivain, éditeur et traducteur de l'espagnol, du catalan et de l'occitan d'une part, militant aux côtés de Spinelli et d'Albertini pour une Europe fédérale et démocratique d'autre part, Bernard Lesfargues est une référence dans les milieux devenus très liés de l'occitanisme et du fédéralisme.

À mesure que la génération de militant.es fédéralistes qui a accompagné le développement de la pensée de notre mouvement à partir de 1945 s'éteint, il est nécessaire de ne pas les laisser tomber dans l'oubli. Leur combat et leur héritage intellectuel sont en effet trop importants pour qu'on se le permette. Lesfargues, né en 1924 et décédé en 2018, est de celles et ceux qui ont développé inlassablement, sur le terrain et du bout de leur plume, cette idée polymorphe du fédéralisme, appliquée à l'Europe comme à la France.

En guise d'hommage en cette année de centenaire de sa naissance, les revues en ligne *Plumas* et *Garona*, rattachées la première à l'université Montpellier 3 et la seconde à celle de Bordeaux (cf. Références en fin d'article), ont publié des séries d'articles en français, en occitan et en catalan présentant le « Bernard écrivain, traducteur, éditeur, militant politique ». Ces monographies rédigées par de nombreux.ses autrices et auteurs, très souvent universitaires, parmi lesquel(les) des connaissances et amitiés de longue date de Lesfargues (Jean-Francis Billion, François Pic, Vít Pokorný, Christian Lagarde, Guy Latry, Philippe Martel, Marie-Jeanne Verny, Bernadette Paringaux et tant d'autres... sans oublier l'un de ses fils, Bruno) ont eu pour tâche de présenter cet homme aux multiples facettes. Un beau travail pour perpétuer sa mémoire que *Presse fédéraliste* entreprend modestement de présenter ici.

L'écrivain et le traducteur

Lesfargues naît dans le Périgord, terre de langue occitane, en 1924. Après des études classiques dans sa région natale puis à Paris, il se destine à une carrière d'enseignant en espagnol et ne revient dans le Périgord (dans sa maison familiale de Église-Neuve-d'Issac) qu'à sa retraite. Dans leurs articles de *Plumas*, Christian Lagarde et Vít Pokorný mettent l'exergue sur la « quadriculture » de Lesfargues, française, occitane, espagnole et catalane. Élevé dans la langue officielle de la République et d'une certaine manière dans la langue régionale (Vít Pokorný se penche longuement sur son rapport complexe à l'occitan, limité dans la pratique au « cercle étroit des amis intellectuels »), Lesfargues fait de l'espagnol son métier et du catalan une grande partie de son activité connexe de traducteur, lui qui voyait dans la politique linguistique de la Catalogne un modèle, et un rêve pour la pratique sociale de l'occitan.

Arrivé dans la traduction « par hasard » lorsqu'on lui propose de traduire *La vie de Christophe Colomb* de Salvador de

Madariaga, Bernard Lesfargues va traduire de nombreux ouvrages dans les langues précitées, mais une place à part doit être attribuée à la langue de Ramon Llull, dont la rencontre fut « un moment décisif » dans sa vie. Les articles de Jordi Julià, Dolors Poch Olivé, Marta Pasqual et Miquela Vaills dans *Plumas* se consacrent à un aspect de son activité de passeurs de mots, considérable et reconnue au point qu'il a donné son nom à la Bibliothèque de Barcelone des ouvrages traduits en catalan dans le monde. Il va travailler ainsi avec de grandes maisons d'édition françaises, comme Gallimard, Plon, Actes Sud... dès l'époque où le catalan n'était aux yeux de beaucoup qu'un vulgaire patois.

La poésie en occitan tient une place centrale dans la création littéraire de Bernard Lesfargues (« J'ai consacré ma vie comme beaucoup d'autres à l'enseignement de l'occitan, à la poésie et à la prose en occitan »). Jean-Claude Forêt, Sylvan Chabaud, Jean-Yves Casanova, Marie-Claire Zimmermann et Philippe Gardy prêtent attention à ses multiples aspects dans leurs contributions de *Plumas*. Guy Latry y revient longuement dans *Garona* pour en extraire les thèmes récurrents : « l'amour de la vieille terre périgourdine, l'amour toujours vif de la femme, l'amitié, le temps qui s'essouffle, la mort qui patiente ». L'attachement à la terre natale est longuement évoqué dans ses deux premiers recueils *Cap de l'Aigua* et *Còr prendre*, tandis que les années 1970 vont inaugurer chez lui un courant plus militant (voire « anticentraliste » pour Vít Pokorný) avec *Ni cort ni costièr*. En 2001, une compilation de ses recueils est publiée, *La brasa e lo fuèc brandal* par Fédérop.

Le lien entre la préservation de la langue et l'action militante a eu en effet une importance cardinale dans la vie de Bernard Lesfargues, comme en témoigne notamment sa longue correspondance avec Robert Lafont (évoquée dans *Plumas* par Marie-Jeanne Verny). De cette relation intellectuelle est née notamment dans les années 1980 *Jorn*, une revue qui va contribuer considérablement au renouveau littéraire occitan.

Il est à noter que Presse fédéraliste vient de prendre une part dans la valorisation du travail littéraire de Bernard Lesfargues en co-publiant récemment, avec Novelum – Institut d'études occitanes (IEO) du Périgord, *Bernard Lesfargues, Zo sabiatz pas ? - Vous ne le saviez pas ?*, un recueil de rubriques occitanes bilingues publiées dans le journal *Sud-Ouest* à la fin des années 1980 (www.pressefederaliste.eu).

L'éditeur

Si d'aucuns connaissent le nom de Bernard Lesfargues (comme l'auteur de ces lignes), c'est surtout comme co-fondateur en 1975 (avec Pierre-Gilles Flacsu et Jean-François Billion) de la maison d'édition *Fédérop*. Plusieurs articles reviennent sur le fait majeur de sa vie d'éditeur (commencée trois décennies plus tôt, il est vrai, avec les éphémères *Cahiers du triton bleu*), né de son engagement occitaniste (« Je voulais créer une maison qui publierait des livres en occitan », tel que le cite Vít Pokorný) et d'une aventure collective qui commença avec la fondation de la librairie éponyme fin des années 1960 à Lyon (comme le rappelle Jean-François Billion).

Avant de se pencher plus en détails sur la maison d'édition, il convient de dire quelques mots sur la librairie *Fédérop*. Dans l'article d'Andrea Pereira Rueda, il est rappelé que c'était un « espace où l'on trouverait des livres qui ne correspond[ai]ent pas à la pensée morale et politique du moment [...] il [n'était] pas un mouvement de libération dans le monde qui ne trouv[ât] pas son écho à Fédérop ». En outre, Bernard Lesfargues voulait faire de cette librairie une tentative de

réconciliation entre l'occitanisme politique, le fédéralisme et l'intégration européenne, des sujets à l'époque beaucoup moins interconnectés qu'aujourd'hui, et faire se rencontrer occitanistes et fédéralistes avec la gauche de la gauche.

La librairie finit par péricliter, paradoxalement à cause du développement de la maison d'édition que Lesfargues dirigera jusqu'en 1999 date à laquelle il la cède à Bernadette Paringaux et Jean-Paul Blot qui vont recentrer leur activité sur la littérature jusqu'à fin 2023 date ils la cèdent à Mainard éditions. *Fédérop* a proposé durant presque cinquante ans un très riche catalogue de poésie et de littérature en français et en occitan, élargi après 1999 par la superbe collection « culture occitane – Troubadours » qui va poursuivre chez Mainard sous la direction de Katy Bernard de l'université Montaigne de Bordeaux. Par contre, des collections politiques existant en 1975 seules deux ont survécu et été relancées après leur rachat par Presse fédéraliste en 2016.

Le fédéraliste européen

L'activité littéraire et éditoriale de Lesfargues est indissociable de son engagement militant, pourtant moins connu en tant que tel. Jean-François Billion relate longuement son parcours politique de la fin des années 1940 au milieu des années 1980. La rencontre décisive (encore une) fut cette fois-ci avec Jean-Pierre Gouzy (1925-2017) grâce auquel il devient fédéraliste, influencé également par le fédéralisme occitaniste de Charles Camproux. Ces deux facettes sont indissociables de sa vie militante, malgré les incompréhensions des uns (Altiero Spinelli et Mario Albertini ne comprirent pas vraiment l'intérêt du fédéralisme interne) et des autres (dans ses premières années, l'IEO, auquel Lesfargues prit part, ne s'intéressait pas à ces enjeux constitutionnels ou supranationaux).

Pourtant, la collaboration avec les deux Italiens, figures tutélaires du fédéralisme d'après-guerre, a été très féconde. En témoigne la participation de Lesfargues au Congrès du Peuple européen initié par Spinelli, ainsi qu'au recensement volontaire du peuple fédéral européen, aux côtés d'Albertini. Avec ce dernier, il va être également actif au sein du courant supranational « Autonomie fédéraliste » du Mouvement fédéraliste européen, et assurer (1962-1974 et 1984-1988, la rédaction lyonnaise de la revue *Le Fédéraliste* (www.ilfederalista.eu)).

Son engagement fédéraliste se poursuit aussi dans des structures locales, comme la Maison de l'Europe et la section locale du *Mouvement Européen* à Lyon, ainsi qu'à l'UEF Rhône-Alpes après avoir joué un rôle moteur dans sa réunification en 1969 anticipant ainsi sur la refondation de l'UEF Europe en 1975.

Même s'il se consacra à la défense du patrimoine architectural et linguistique de sa région natale à sa retraite (on lui doit encore la fondation de l'association « Wlgrin de Taillefer » œuvrant pour la défense du patrimoine architectural du pays de Villablard), l'engagement politique de Lesfargues continua d'irriguer tout le reste. Une vision « fédéraliste constitutionnaliste occitan, européenne et mondiale » que nous devons prendre pour modèle continuer en son nom les combats qui lui furent si chers.

Adresses électroniques des revues mentionnées dans l'article :
<https://plumas.occitanica.eu/1030>
<https://una-editions.fr/ensenhar-promover-difusar-occitan/> (Garona); www.ilfederalista.eu

Hommage à l'œuvre littéraire de Robert Lafont (extrait de *Fédéchoses*, n. 145, septembre 2009)

Bernard Lesfargues

Ce texte rédigé en occitan pour Paraulas de Novelum (bulletin de la section Périgord de l'IEO) a été traduit de l'occitan par l'auteur et fait suite aux hommages à Robert Lafont publiés dans notre dernier numéro.

Je viens de regrouper tous mes livres de Robert Lafont, des livres qui étaient éparpillés selon le thème ou le genre. Il y en avait partout. Réunis à côté l'un de l'autre, ils occupaient plus d'un mètre. Et je vois que j'en ai oublié quelques-uns, que je n'ai 'homme attraper, trop hauts placés qu'ils sont sur une étagère pratiquement à toucher le plafond. Et, où est passé ce livre dont je suis l'éditeur, *Pecics de Mièg-sègle* ?

Non, ce n'est pas aisé de parler de Robert Lafont, quand il vient à peine de nous quitter, et encore moins à moi, qui avons été amis pendant plus de cinquante ans. Envie de témoigner, bien sur, mais surtout besoin de se taire et d'écouter le cœur battre.

Notre amitié est née lors de la création de l'Institut d'études occitanes, c'est-à-dire au début de 1945. Si je m'en souviens bien, Jean Camp, mon professeur d'espagnol en « khagne » au lycée Henri IV, me recommanda à Jean Lesaffre, complice et ami de Max Rouquette, qui venait de « monter » de Montpellier pour son travail aux chemins de fer. Lesaffre me fit adhérer à l'IEO et donna mon nom à Robert Lafont, de Nîmes, lequel m'écrivit et...

Comme tant d'autres, Robert commença par écrire des poèmes. *Paraulas al vielh silenci*, a été publié en 1946, dans la collection *Messatges* (Messages) ; avant ce recueil, seuls Joseph-Sébastien Pons, René Nelli et Max Rouquette avaient honoré la collection. Quelques années plus tard, en 1957, Robert nous donnait *Dire* :

Le seul pouvoir, celui de dire.
Ma langue est devant moi
aussi nue comme une fille
Ma langue monte au ciel
Comme un arbre au mois d'août.

Cette langue, il l'a servie pendant toute sa vie, mais c'est en prose qu'il l'a fait le plus briller. 1951 a vu la publication d'un bref roman, *Vida de Joan Larsinhac*, qu'on a pu considérer comme le texte fondateur de la prose occitane contemporaine. D'accord, à condition de ne pas oublier Max Rouquette, dont le *Verd paradís* est paru la même année que *Larsinhac*. Chacun dans sa voie ; plus classique celle de Lafont, apparemment plus plaisante celle de Rouquette ; l'un comme l'autre ont produit une prose comme jamais la langue d'oc n'en avait connu. Après tant de rivières de poésie, même de cataractes, notre langue avait besoin de livres écrits dans une prose lisible. Il faut se souvenir du vide impressionnant, en ce domaine, de la première moitié du vingtième siècle.

Robert Lafont, historien de notre littérature, conscient des trous béants qu'elle présentait, s'est acharné pour s'efforcer de les combler. Tâche évidemment impossible à réaliser. Pourtant, lisez *Lo Decameronet* ou *La Reborsiera*, et dites moi si leur auteur n'a pas voulu donner l'illusion (et nous donner le plaisir) qu'il aurait pu y avoir quelque chose... Et *La Festa*, non ? *La Festa*, est ce qu'il y a de meilleur dans toute l'œuvre

romanesque de Lafont. Et si, malheureux que vous êtes, vous ne l'avez pas encore lu, allez vite vous cacher dans un trou de rat !

La création d'un véritable théâtre en occitan a été l'un des rêves les plus insistants de Lafont. Il a écrit des pièces qui auraient dû connaître un sort meilleur. Mais elles n'ont pas eu le succès qu'elles méritaient étant donné qu'elles ont rarement été mises en scène. Manque d'interprètes, manque d'intérêt de la part du public ; peut-être aussi une écriture trop élitiste... *La Loba*, penchait du côté de Garcia Lorca, les spectateurs préférèrent *Monsur Occitania*.

Dans l'œuvre de Lafont, il ne faut évidemment pas oublier ses études sur les troubadours ; Jaufre Rudel, Arnaut Daniel, sur la chanson de Santa Fe, sur la série de *Trobar*. Mais on n'arrêterait pas de citer des titres, sa bibliographie semble ne pas avoir de limites.

Je vois qu'il reste encore une quantité de Lafont(s) que je n'ai quasiment pas abordés : le professeur, le linguiste, l'historien, l'homme politique, beaucoup d'autres encore pourraient, ou devraient, venir sous ma plume. L'homme que nous pleurons aujourd'hui était un Pic de la Mirandole et connaissait de l'économie ou de l'astronomie, beaucoup plus que le commun des mortels. Il avait connu quelque célébrité après la publication, chez Gallimard, de *La Révolution régionaliste* et de *Décoloniser en France. Les régions face à l'Europe*. Malheureusement, sa parole tellement à l'opposé du credo français finit par lasser le monde (et *Le Monde*) et son écho se fit de plus en plus inaudible. Il est certain que Robert en souffrit grandement, ce qui donna à ses dernières années une certaine amertume.

Tout ce qui peut se dire de et sur Lafont, tout se dira dans les prochaines années, et nous verrons que ses idées, elles, ne sont pas mortes.

« Telle est notre noble ambition. Contre l'orgueil d'être, - croire à l'identité-, contre le bavardage provincialiste, -nos tartarinades-, je voudrais ouvrir avec vous, occitanistes, le temps des grandes ambitions. Du village perdu à toute l'Occitanie ouverte, que notre pays est grand ! Dans une culture enfin déprovincialisée, quelle grande occasion pour notre langue ! Dans l'invention de l'autonomie, quelle grande ouverture de destin populaire ! » (*Nani monsur*, p. 117.)

En 1959, Robert, me dédicassait ainsi *La Loba* : « Pour toi, ami Bernard, qui as si bien compris cette œuvre, comme tu as compris tout le chemin de ma vie, où il va et pourquoi il y va, le livre et l'amitié ».

Oui, une amitié de plus de cinquante ans !

Troubadours - Cercamon et Jaufre Rudel

Michel Herland

La collection bilingue « Littérature occitane – Troubadours dans laquelle sont publiés tous les recueils des troubadours dont nous avons rendu compte jusqu'ici a été abrégée depuis son origine en 2011 par les éditions Fédérop, créées par l'occitaniste Bernard Lesfargues en 1975 et reprises en 1999 par Bernadette Paringaux et Jean-Paul Blot. Ses collections sont désormais sous la houlette des Éditions Pierre Mainard qui viennent de nous offrir un nouvel opus consacré à Cercamon, dans la même très belle maquette³¹, présenté et traduit par Yves Leclair. Il est tentant de rapprocher ce livre de celui consacré à Jaufre Rudel, non seulement parce qu'il est également introduit et traduit par Yves Leclair mais encore parce que les deux sont à peu près contemporains, appartenant donc à la deuxième génération troubadour, celle qui suit Guillaume (IX) d'Aquitaine. Ajoutons qu'Yves Leclair est lui-même poète et qu'il traduit les troubadours en vers réguliers et rimés, au risque de s'éloigner parfois quelque peu du sens littéral.

Cercamon / Cherche-monde

E cerquet tot lo mon, lai on el poc anar, et per so fez se dire Cercamon.
Et il chercha à travers le monde entier partout où il put aller, et pour cela se fit appeler « Cherche-monde »

La *vida* du poète se résume à deux petites phrases. La seconde, que l'on vient de lire, nous apprend son surnom. On ne sait rien de précis sur ce troubadour. La lecture des poèmes permet tout au plus de conclure qu'il était actif sous les règnes de Guillaume X d'Aquitaine (1099-1137) – le successeur de Guillaume IX, le prince-troubadour – et d'Alphonse VII d'Aragon (1126-1157) qui furent sans doute ses protecteurs, puis sous le règne de Louis VII le Pieux (1120-1180), roi des Francs, qui épousa d'Aliénor d'Aquitaine, récupérant ainsi les domaines de Guillaume X. Tout le reste est conjecture mais l'une d'elle est particulièrement intéressante. Cercamon a dédié à un certain « Eble » son *planh* (poème de déploration) consacré à la mort de Guillaume X. Il n'est pas interdit de penser qu'il s'agit d'Eble II, seigneur de Ventadour, troubadour réputé et considéré même comme le chef d'une école (l'École d'Eble) mais dont, curieusement, il ne reste aucune chanson. De là à penser que le mystérieux Cercamon n'est peut-être que le pseudonyme d'Eble II, il n'y a qu'un pas qu'on est d'autant plus tenté de franchir que Cercamon est un maître du *fin'amor* comme le fut, de réputation, Eble. Rien de concret ne vient étayer, malheureusement, cette hypothèse qui aurait pourtant l'avantage de lever le secret sur la renommée du seigneur d'Eble.

On ne parlait pas encore de *canço* à l'époque de Cercamon, la *vida* évoque des vers (*trobat vers* : il trouvait des vers, c.à d. qu'il composait des poèmes). Elle évoque aussi des *pastoretas*, des pastourelles, qui auraient disparu à moins qu'elles n'aient été volontairement écartées par les rédacteurs des manuscrits en raison de leur caractère grivois.

Il nous reste donc huit chansons attribuées à Cercamon : le *planh* déjà mentionné, une *tenso* et six chansons d'amour. Dans *Car vei fenir a tot dia* (Puisque je vois chaque jour finir), nous assistons à la dispute nourrie de quelques allusions érotiques (la « caille » est une prostituée, le « poulain » une maîtresse) entre un troubadour et son disciple. Le débat qui commence par une critique des clercs, un thème que l'on retrouvera chez d'autres troubadours et de même en langue d'oïl³², concerne précisément le mariage de Louis VII et d'Aliénor, présenté – à condition de lire entre les lignes – comme un risque pour les libertés du Midi.

La première chanson d'amour, *Per fin'amor m'esjanzira* (Par vrai amour serais en joie), est constituée de sept strophes *unisonans*³³ d'octosyllabes plus deux *tornadas* (envois). Modèle d'amour courtois, cette *canço* s'achève ainsi :

*E si.m fezes tent de placer
Que.m laisses pres de si jazer
Ja d'aquest mal non morira.*

Si ce plaisir, elle m'offrirait, / De me laisser coucher près d'elle,
/ Jamais de ce mal ne mourrais.

Dans *Quant la doux'aura s'amarcis* (Quand la douce brise se fait amère), Cercamon décline les affres du transi d'amour.

*Totz tressaill e bram e fremis
Per s'amor, dormen e veillan.*

Partout je tremble et chancelle et frémis / Pour son amour,
que je dorme ou bien veille.

Le chant s'achève néanmoins sur une note ironique :

*Cercalmont ditz : greu er cortes
Hom que d'amor se desesper.*

Cercamon dit : Bien difficile d'être / Courtois quand d'amour on se désespère.

Le pur amour apparaît dans *Assatz es ora oimai q'eu chant* (L'heure est venue désormais que je chante), poème unisonans d'octosyllabes avec uniquement des rimes masculines.

*Ni no.n soi tan afolatitz
Que ja re.il qeira ni.l deman,
Petit ni pro, ni tan ni qant,
Ni mal ni be, ni re ni qei.*

Mais fou ne le suis pas non plus assez / Pour lui faire requête ou demander / Ni peu ni prou, ni ceci ni cela, / Ni mal ni bien, et ni quoi que ce soit.

C'est l'amour de loin – qui sera particulièrement illustré par Jaufre Rudel – qui transparaît dans le poème suivant. Faute de pouvoir approcher l'aimée – *Car no m'es plus aiznada*³⁴ – il ne reste plus qu'à désespérer tout en la fantasmant.

*Q'eu non puesc lonjamen estar
[De] sai vius ni de la guerir,
Si josta mi despoliada*

³¹ Couverture avec rabats illustrée de la reproduction en couleur d'une lettrine, beau papier.

³² Voir par exemple « De l'Etat du Monde » de Rutebeuf

³³ Les rimes se répètent d'une strophe à l'autre.

³⁴ Traduit ainsi par Y. Leclair : « Moi qui ne peut m'approcher d'elle ». Le mot *aiznada* paraît absent des dictionnaires occitans usuels. *Aisina* existe bien et signifie entre autres un récipient, un vase. Le vers en question aurait donc une signification bien plus crue.

*Non la püesc baiçar e tenir
Dinz cambra encortinada.*

Car je ne peux vivre plus longtemps, / Ici non plus que là-bas
pour guérir, / Si, à côté de moi, dévêtue, / Je ne la puis baiser,
ni tenir / Dans une chambre ornée de tentures.

Dans un autre poème, un *serventès* moralisateur, Cercamon s'en
prend à la femme infidèle : *Non a valor d'aissi enan / Cela c'ab dos
ni tres jai*, soit, selon le traducteur, « elle n'a pas de valeur, dès
ce jour-là, / celle qui couche avec deux ou trois », littéralement
celle qui est avec deux ou trois « joyeux ».

Le dernier poème, *Pus nostre temps comens' a brunezir* (Puisque
notre temps commence à se rembrunir) démontre que ce n'est
pas d'hier que l'on trouvait que c'était mieux avant. Ce *serventes*
qui critique les mœurs du temps renferme une critique
inattendue de certains troubadours :

*Ist trobador, entre ver e mentir,
Afollon drutz e molbers e espos.*

Ces troubadours, entre vérité et mensonge, / Corrompent les
amant, les femmes, les époux.

Quant à la conclusion, dans la dernière tornade du recueil, elle
résume tout un versant de l'amour courtois qui se nourrit de
n'être pas satisfait :

*Cercamon diz : qi vas amor s'irais,
Meravill'es com pot l'ira souffrir ;
Q'ira d'amor es paors et esglais,
E no-n pot hom trop viure ni murir.*

Et Cercamon dit : qui s'afflige envers amour, / C'est merveille
qu'il puisse un tel chagrin souffrir ; / Peur et effroi, tel est le
chagrin en amour, / On ne peut vraiment en vivre ni en
mourir.

Jaufre Rudel – l'amour de loin

Jaufre Rudel est de tous les troubadours celui qui a été le plus
traduit (le plus souvent partiellement) et surtout cité tant son
histoire – sa légende vaudrait-il mieux dire – peut faire rêver.
Ce seigneur, prince de Blaye en Gironde, tomba amoureux
d'une princesse dont il avait entendu vanter l'extraordinaire
beauté. Hodierna de Jérusalem vivait à Tripoli, recluse par un
mari jaloux. Jaufre la chanta dans ses poèmes avant de
s'embarquer pour la Deuxième croisade (en 1147) à la suite de
son seigneur et suzerain Louis VII et d'Aliénor. Il semble
acquis que Jaufre partit bien pour la croisade et qu'il n'en
revint pas mais la tradition ajoute que, tombé malade pendant
la traversée, il fut conduit dans une auberge à Tripoli où
Hodierna se rendit à son chevet et lui donna « le baiser
d'amour ». Alors Jaufre qui avait miraculeusement recouvré
l'ouïe et l'odorat, entendu la Dame et humé son parfum,
mourut dans ses bras en louant le Seigneur. Quant à la belle
Dame, après avoir fait ensevelir son « amant de loin » dans la
maison des Templiers, elle prit, dit-on, « le voile de douleur ».
Yves Leclair, qui rapporte la légende à peu près en ces termes,
a donc nouvellement traduit les six chants (dont deux
réellement attestés) de Jaufre Rudel, en réalisant le tour de
force non seulement de nous offrir une traduction en vers
rimés mais de s'en tenir de surcroît d'un bout à l'autre au mètre

octosyllabique, celui de Jaufre, par ailleurs le plus prisé des
troubadours.

De ces six chansons, les deux premières dans l'ordre du livre
et dont l'attribution demeure incertaine, illustrent l'amour
courtois de la façon qui deviendra la plus classique, en
commençant par une description de la nature, avant de décrire
des sentiments amoureux le plus souvent malheureux.
L'amour pour une femme jamais vue (*que anc no vi*) apparaît
dans le chant III. Dans le chant suivant Jaufre invoque son
« amour de terre lointaine (*Amors de terra lonhana*) tandis que
l'expression *Amor de lonh* revient presque à chaque strophe,
comme un leitmotiv, dans la sixième et dernière *canço*. Ainsi
dans le premier verset, avec l'évocation traditionnelle de la
nature.

*Lanquan li jorn son lonc en mai
m'es bels dontz chans d'auzels de lonh.
E quan me sui partitz de lai,
remembra.m d'un'amor de lonh :
van de talan embrons e clis,
si que chans ni flors d'albespis
no.m platz plus que l'iverns gelatz.*

Lorsque le jour s'allonge en mai, / doux me sont chants
d'oiseaux lointains / mais quand loin de là je m'en vais, / me
souviens d'un amour lointain : / j'erre tout triste et je décline,
/ n'aime chants ni fleurs d'aubépine, / non, pas plus que
l'hiver glacé.

Post-scriptum :

Cercamon / Cherche Monde – Rosemonde / Rose du monde.
Correspondance inattendue, au XX^e siècle débutant, un autre
fameux poète, Apollinaire, a écrit un poème intitulé
« Rosemonde ». Trois petits quintets d'octosyllabes qui
s'achèvent ainsi :

*Je la surnommaï Rosemonde
Voulant pouvoir me rappeler
Sa bouche fleurie de Hollande
Puis lentement je m'en allai
Pour quêter la Rose du Monde
(Alcools, 1913)*

Antonio Scurati : « M »

Ulrich Bohner

Un livre (roman, récit, documentation historique) en trois tomes, d'environ 500 pages chacun.

I : L'enfant du siècle (« il figlio del secolo ») : 1919 – 1924

II : L'homme de la providence (« L'uomo della provvidenza ») : 1925 – 1932

III : Les derniers jours de l'Europe (« Gli ultimi giorni dell'Europa ») : 1938 – 1940

Cette trilogie passionnante qui commence avec l'entrée de l'Italie dans la première guerre mondiale et se termine par la déclaration de guerre de Mussolini à la France et au Royaume-Uni en juin 1940 nous est racontée par Antonio Scurati, professeur de littérature comparée et d'écriture créative à Milan, et chroniqueur au « Corriere della Sera ». Traduction française par Nathalie Bauer. Écrit entre 2020 et 2022. Édition française : les Arènes.

En effet, un exemple brillamment réussi d'« écriture créative » puisque le texte est un mélange savant de présentation romanesque, de récit historique (richement documenté) mélangé à de nombreux documents originaux. Malgré sa longueur et la présentation historique détaillée, ce livre se lit comme un roman policier (un véritable « page-turner »).

Au-delà du plaisir de la lecture, il a d'abord le mérite de nous familiariser avec l'histoire de l'Italie (et, au-delà, de l'Europe) de cette époque. Il nous permet aussi de comprendre l'histoire des autres pays européens à travers le prisme italien. L'approche particulière réside aussi dans le fait que l'auteur raconte les événements historiques sans prendre parti, sans passion, sans juger (du moins, en apparence). Il nous laisse en effet la tâche, pas toujours facile) de s'interroger sur notre propre position, de juger l'attitude des uns et des autres. De ce fait, le texte mériterait d'être une lecture obligatoire pour les cours d'histoire.

Avant tout, le côté fascinant du livre est du nous faire découvrir comment, à partir des peurs et des frustrations subies par un peuple (et son armée), on arrive à construire petit à petit, un État fasciste et, finalement, totalitaire, où un peuple entier (à part quelques émigrés à Paris et quelques réfractaires silencieux dans le pays), suit les décisions d'un seul homme, de plus en plus isolé et incertain sur ses propres sentiments, le « Duce ».

Devant une situation de quasi-guerre civile (entre communistes et fascistes (« squadri », issus souvent des déçus, des traumatisés et des blessés de la première guerre mondiale), on découvre la pourriture morale d'un grand nombre de fascistes, y compris Mussolini lui-même, la corruption, la violence inouïe allant jusqu'à la torture et au meurtre, les luttes claniques à l'intérieur, le mépris du droit et des droits humains, et l'acceptation ou la passivité des rouages de l'État et de la monarchie.

La personnalité même de Mussolini peut nous interroger sur ce développement. Il est issu d'une famille modeste de l'Italie du Nord. Militant en première ligne des socialistes anti-guerre, anti-militariste, il finit par rejoindre la fraction qui milite pour l'entrée de l'Italie dans la 1^{ère} guerre mondiale ce qui entraîne beaucoup de sacrifices, en vies humaines notamment, et un rôle peu favorable dans les négociations du Traité de Versailles, d'où de nombreuses frustrations. Sur le plan

personnel, il mène une vie complètement dissolue, bordels et maîtresses de nombreux amis criminels, une maladie périlleuse (ulcères du duodénum). Il est toujours prêt à trahir ses amis, même de longue date, sans scrupule. Il survit à tout, même à plusieurs attentats ou tentatives. Il reste un grand sportif, skieur, pilote etc. Il finit aussi par renier ses convictions laïques pour pouvoir conclure un nouveau concordat avec le Vatican, favorable à ce dernier.

Une partie importante du livre est consacrée aux guerres que l'Italie mène pour son « empire » colonial, en Yougoslavie (« Fiume »), en Ethiopie, en Albanie, et surtout en Lybie. Ce dernier exemple gagne finalement en importance quand on comprend le fond raciste de cette guerre menée dans le désert, avec l'utilisation de gaz mortels (ypérite), de tueries sans fin et l'établissement exemplaire de camps de concentration.

Malgré une grande méfiance au départ (l'Allemagne était considérée par beaucoup d'Italiens comme ennemi héréditaire) Mussolini découvre petit à petit le parallélisme des préoccupations d'Hitler avec les siennes, notamment dans la construction d'un État totalitaire et du mépris et de l'hostilité à l'égard de la démocratie, considérée par les deux comme l'ennemi numéro 1. Il finit même, en 1938, de découvrir le mérite des préjugés de la race (aryenne, et donc italienne) face aux autres, et notamment face aux juifs. Il applique ainsi sans hésiter, toute la législation raciale des nazis, parfois en la renforçant, sans rencontrer beaucoup de résistance dans le pays. Malgré un certain complexe d'infériorité face à Hitler (justifié en partie par une absence de moyens militaires et économiques), et une certaine attirance pour une alliance avec les partenaires d'hier (France, Royaume-Uni), il finit par rejoindre les opérations militaires des nazis, pour pourvoir s'asseoir du côté des vainqueurs, le moment venu. Car devant les succès fulgurants des militaires allemands en 1940, nul ne doute de la victoire finale d'Hitler sur les démocraties.

Pour le 3^e tome, pourquoi le sous-titre « les derniers jours de l'Europe » ? On peut penser qu'en 1940, l'Europe entière (à l'exception de Churchill et de quelques fédéralistes de type Spinelli notamment) croyait qu'Hitler avait gagné la guerre, et que c'était donc la fin de l'époque d'une Europe démocratique, libre, respectueuse de la souveraineté des États et des droits de l'homme. À rapprocher du livre de Stefan Zweig « Le Monde d'hier – souvenirs d'un Européen », rédigé en 1941 au Brésil, avant son suicide. La fin de la Société des Nations, la victoire de Franco en Espagne, la défaite manifeste de la Pologne, de la France, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, du Danemark, de la Norvège devant les troupes nazies, en l'absence des batailles soviétiques (Stalingrad) et de l'entrée en guerre des États-Unis pouvaient en effet nourrir un tel pessimisme.

Ce qui peut nous faire froid dans le dos, c'est de constater avec quelle facilité une société évoluée (comme en Italie ou en Allemagne) peut se laisser enfermer dans le développement d'un État totalitaire, en écrasant toute résistance sur son chemin par la force et la violence. Ce cheminement est accompagné d'un mépris total de l'être humain (de la femme notamment) et de ses droits, et d'une hostilité viscérale envers la démocratie.

De quoi réfléchir à certains phénomènes que nous observons aujourd'hui autour de nous en Europe (plus forts dans certains pays) ou dans des pays du monde qui nous entourent, à commencer par la Russie de Poutine, ses guerres et sa logique de la « verticalité du pouvoir ».

« Histoire de l'autre – Israël - Palestine »

Ulrich Bohner

Réédition papier et numérique d'un ouvrage paru en 2004 ; décembre 2023, chez Liana Levi

Ce petit livre (170 pages) mérite toute notre attention. Il s'agit en fait d'une réédition du livre paru initialement en 2004 qui vient à point nommé après les tragédies sur le terrain de l'année dernière. Il complète d'une certaine façon le focus du N° 199 de Fédéchoses intitulé « Comment établir (enfin) la paix entre Israël et la Palestine ». Il est en outre complété par des préfaces et postfaces très éclairantes par David Chemla et Elie Barnavi.

Le livre a été initié par « PRIME » (Peace Research Institute in the Middle East) et l'Institut de recherche sur la paix (« Friedensforschungsinstitut ») de Francfort. Il s'inspire du « Pacte de Genève de 2003 et du Mouvement « La paix maintenant. L'idée était aussi de tirer profit de l'approche qui avait permis à des historiens français et allemands d'élaborer un livre commun de l'Histoire. Il est le fruit d'un travail de plusieurs historiens israéliens et palestiniens qui relatent chacun de son côté, l'Histoire telle qu'elle est ressentie. La nouveauté consiste à juxtaposer les deux positions de façon synoptique, avec l'espoir de parvenir, par la suite, à une vision commune de ce passé douloureux. En attendant, il a permis à de nombreux lycéens de part et d'autre de se familiariser avec la vision de l'autre.

En substance, le livre nous offre en parallèle les versions israélienne et palestinienne de l'Histoire et des conflits du siècle passé. Il part de l'idée qu'il est impossible de faire la paix entre deux adversaires sans connaître la perception de l'autre sur l'Histoire vécue en commun. Ce semble être la seule approche qui puisse permettre de construire un avenir commun. Un avenir qui est impossible sans dépasser l'esprit du nationalisme des uns et des autres, alimenté régulièrement par les extrémistes religieux des deux côtés qui rêvent de jeter l'autre peuple à la mer pour se trouver seul maître des terres héritées et disputées par tous les moyens.

Si une solution passant par la reconnaissance de deux États semble gagner du terrain (sauf chez les dirigeants respectifs), on pourrait en effet imaginer une solution d'un État fédéral basé sur deux ou plusieurs États fédérés, tels qu'esquissés par Thomas Guénolé dans le dernier « Fédéchoses ».

« L'Élargissement » de Robert Menasse : un roman de l'UE.

Michel Herland

Robert Menasse, *L'Élargissement*, (*Die Erweiterung*, trad. Philippe Giraudon), Lagrasse, Verdier, 2023, 600 p., 26,50 €.

Après *La Capitale* (2019), les Éditions Verdier nous offrent un autre « roman de l'UE », toujours par Robert Menasse, lauréat du prix du Livre européen en 2023, qui s'intéresse aux tractations en vue de l'adhésion éventuelle d'un pays des Balkans, en l'occurrence l'Albanie. À nouveau, nous sommes invités à entrer dans l'intimité de quelques fonctionnaires européens directement concernés par les négociations avec les pays candidats. Ainsi faisons-nous connaissance avec l'Autrichien Karl Auer, célibataire en mal d'amour et avec le Polonais Adam Prawdower qui fit partie dans son jeune âge de l'armée clandestine de *Solidarnosc*. Il est hanté par la trahison de son frère d'armes, Mateusz, devenu premier ministre de la République de Pologne, qui renie tous ses idéaux démocratiques. Du côté albanais, il y a d'abord le premier ministre, le *Zoti Kryeminister*, ou « ZK », personnage haut en couleurs (ancien joueur de basket et peintre comme son modèle Edi Rama, le premier ministre actuel) et sa garde rapprochée : le poète Fate Vasa spécialiste des plans tordus, Ismaïl Lani, le porte-parole qui a des états d'âme, la juriste Baia Muniq qui vivra une histoire d'amour avec Karl Auer. Parmi les nombreux autres personnages on s'attache particulièrement à Starek, le cousin de Karl, commissaire de police chargé à Vienne des enquêtes sur les objets volés et à Ybere, la journaliste albanaise qui aurait pu entamer une romance avec Ismaïl Lani. Nous découvrons, au fil des pages, le passé de ces personnages principaux.

Nous apprenons également beaucoup de choses sur l'histoire de l'Albanie et de son héros national, Skanderberg (1405-1468), qui s'illustra dans la lutte contre l'Empire ottoman et que l'on représente traditionnellement coiffé d'un casque surmonté d'une tête de chèvre. On découvre en outre l'importance toujours actuelle du *kanun*, le code d'honneur des *Skëpetars* (autre dénomination des Albanais, *shqiptare* dans leur langue) fondé sur la loi du talion, le sang pour le sang, mais c'est bien le casque qui se trouve au centre de l'intrigue. Pour contrer l'opposition des pays de l'UE hostiles à l'adhésion de l'Albanie, Fate Vasa propose que le premier ministre, couvert du casque, se proclame le chef de tous les Albanais par-delà les frontières de son État, et constitue ainsi, au moins sur un plan symbolique, une union des Balkans. Cette dernière, riche de ses matières premières et avec l'aide des Chinois, étant censée faire pièce à une UE majoritairement hostile à l'adhésion. Comme le casque original se trouve exposé dans une vitrine du *Kunsthistorisches Museum* à Vienne, on en fera exécuter un second aux mensurations de ZK. Le casque viennois, cependant, est volé, de même, un peu plus tard que celui confectionné par un artiste-feronnier de Tirana... Et pendant ce temps, à Bruxelles, Adam rumine sa vengeance contre le traître Mateusz.

Le lecteur découvrira les plaisantes péripéties liées à ces deux casques et aux ruminations d'Adam Prawdower. Elles sont les supports d'une histoire dont le seul défaut et qu'elle peine un

peu à finir. Il appréciera peut-être encore davantage tous les côtés, les histoires individuelles et les remarques en passant, comme celle-ci mise dans la bouche d'un convive lors de la croisière inaugurale d'un paquebot albanais baptisé, comme de juste, « Skanderberg » :

« *Ci sono paesi che hanno la loro mafia, ma in Polonia la mafia ha il suo paese* » ! : *Se non è vero...*

Ou cette réplique d'un diplomate français à Baïa Muniq : « Je sais que votre Enver Hoxha a étudié chez nous. Comme Khomeini et Pol Pot. Et Che Guevara n'est-il pas venu à Paris... ? Peu importe, je préférerais que vos héros de la liberté ne fassent pas d'études en France, où manifestement ils comprennent tout de travers. »

On s'arrêtera, aussi bien, sur ce bref passage qui semble résumer la philosophie politique de l'auteur : « Pour des idéalistes, le pragmatisme politique ressemble déjà à un lieu de perdition, où la politique finit par devenir un douteux trafic, mais pour les gens qui comprennent d'instinct le pragmatisme politique, c'est la politique spectacle qui ressemble à un mensonge et une imposture, et même quand on admet que la volonté politique, pour réussir, a besoin d'une dose convenable de spectacle et de symbolique, on ne peut qu'être déçu malgré tout en ne voyant au bout du compte qu'un énorme volant qu'une équipe de spécialistes s'acharne à faire tourner, sans avancer ne serait-ce que d'un mètre ».

Killers of the flower moon

Alexandre Marin

Il y a quelques mois, l'immense réalisateur Martin Scorsese, sortait son dernier film, *killers of the flower moon*, tiré du récit éponyme de David Grann, traduit sous le titre *La Note américaine*.

L'ouvrage, passionnant, présente à la fois un aspect humain, la tragédie des Osages, et un aspect politique, l'affirmation, à travers la création du FBI, d'une autorité étatique fédérale comblant les failles des autorités fédérées et mettant fin à une situation d'anarchie dont la mémoire subsiste dans les Westerns.

Résumons le propos : les guerres indiennes sont terminées, et après de nombreux massacres, les Amérindiens parqués dans des réserves. L'administration les contraint à adopter le mode de vie des blancs. Si la majorité des tribus survit dans une misère noire, une d'entre elles, les Osages s'enrichit considérablement suite à la découverte de puits de pétrole sur le territoire de sa réserve. S'ensuit une longue série d'assassinats d'Osages dans les années 1920, connue sous le nom de « règne de la terreur », dans le but de s'approprier leurs richesses. Le livre nous présente l'impuissance et la terreur des Indiens face à une société où sévissent le racisme décomplexé, la cupidité reine et le crime ordinaire. Il montre les autorités locales de l'Oklahoma dépassées, privées de moyens dignes de ce nom, incompétentes, corrompues, et complices des meurtriers.

Ces autorités entrent en confrontation avec une agence de police fédérale naissante, le Bureau of investigation (BOI, devenue aujourd'hui le Federal Bureau of Investigation, ou FBI), qui amène avec elle des méthodes modernes d'analyse

portées par des fonctionnaires désireux de construire des dossiers solides fondés sur des raisonnements rigoureux.

On mesure à la lecture de *La Note américaine* l'échec des États fédérés à constituer une autorité face à l'anarchie. Le Texas fait en partie figure d'exception avec la création des Texas rangers, milice formée en 1835 pour défendre le jeune État face aux raids des Indiens et des Mexicains, avant de devenir une force de police digne de ce nom. C'est au sein de cette force de police que Tom White commencera sa carrière, avant d'intégrer le BOI en 1917, et d'être envoyé pour enquêter sur les meurtres des Osages en 1925. Si White a pour but de mettre fin aux tueries de masse en appréhendant leurs auteurs, le patron du BOI, Edgar Hoover ambitionne moins de remplir sa mission que de convaincre les responsables politiques et le grand public que c'est le cas et que tout se passe comme prévu. L'important pour Hoover, c'est de convaincre de la nécessité d'une administration encore jeune et entachée par des scandales s'étant produits sous la direction de son prédécesseur. Pour ce faire, le BOI va concentrer son enquête sur une seule affaire et se sert de son succès pour se mettre en scène dans la défense des Indiens opprimés tout en évitant de s'occuper des autres assassinats, effaçant ainsi jusqu'à leurs existences. Hoover évite tout échec de ses services et toute interrogation sur le nombre réel de meurtres. De fait, les meurtres d'Osages continueront, au moins jusque dans les années 1930, dans l'indifférence générale.

La Note américaine relate un chapitre important de l'Histoire de la Fédération américaine. Celui d'une entité fédérale qui construit sa légitimité sur la protection d'une minorité opprimée face à des autorités locales défaillantes et racistes. Mais dans les faits, l'échelon fédéral se révèle tout aussi raciste et injuste envers les minorités que les échelons fédérés. La fusillade de Pine Ridge, qui a lieu en 1976, montre que, un demi-siècle après la tragédie des Osages, les relations ne sont toujours pas apaisées entre le FBI et les habitants des réserves amérindiennes. Un film, *Cœur de Tonnerre*, sorti en 1992, témoigne de ces tensions, et de la violence que subissent les populations vaincues par l'Homme blanc. On le voit, l'État fédéral a participé, au même titre que les États fédérés et les institutions locales à un génocide dont les traces sont encore visibles. *Wind River*, autre film sorti en 2017, et portant sur les féminicides commis dans les réserves indiennes se conclut sur cette information : le FBI ne tient pas de statistique sur les disparitions de femmes amérindiennes.

CED, le retour

Marc-Olivier Lacroix

Membre de L'Ours

Recension publiée initialement dans L'Ours, mensuel socialiste de critique politique et culturelle, n°533, novembre-décembre 2023, avec leur aimable autorisation

« Défense européenne et unité politique : Les leçons de l'échec de la Communauté européenne de défense (1954) », *L'Europe en formation*, revue d'études sur la construction européenne, Nice, n°395, 2023, 252 p, 20 €

Après des années de désintérêt historiographique, les actes du colloque de Florence (septembre 2022) réinterrogent l'histoire de la CED.

Une série d'articles se concentre sur un contexte dont les fédéralistes cherchent à tirer profit. Ceux-ci tentent d'encadrer la CED par une Communauté politique européenne ce qui renforce l'opposition du fait de réticences à la supranationalité (R. Belot), une action où de Gasperi fut essentiel (D. Preda). Adenauer quant à lui approuve un projet qui permet à l'Allemagne de traiter à égalité avec ses partenaires en recouvrant le droit à une armée (G. Casaus). Certaines dissensions sont traitées par plusieurs études : Celle de C. de Gaulle par une lettre de H. Frenay commentée par R. Belot ; les déchirements internes de la SFIO (D. Lefebvre) ; les critiques du fédéraliste E. Rossi (A. Braga). Le jeu parlementaire italien est particulier car la CED n'y fait l'objet d'aucun débat spécifique mais est limitée à certaines interventions dans le cadre du vote du budget (A. Canavero). D'autres d'articles traitent de l'héritage militaire de la CED. Ainsi, J. Raflik revient sur les problématiques nées de la CED pourtant encore d'actualité : le rapport à l'OTAN, l'intégration britannique et les intérêts ambivalents de la France en matière de défense. En effet, malgré des avancées en termes de coopération depuis la crise des euromissiles et la fin de la Guerre froide, l'autonomie stratégique n'est toujours pas concrétisée (S. Testaferri) tandis que le débat sur une dissuasion nucléaire européenne se fait attendre malgré une doctrine française ayant progressivement adopté une logique authentiquement continentale (D. Mongin).

Crise chez les fédéralistes

Enfin, les travaux reprennent les réflexions plus générales des fédéralistes à propos de la construction européenne. On retrouve ainsi les débats entre fédéralistes mondiaux, atlantistes et européens (J.-F. Billion) ainsi que les évolutions de la pensée de Jean Monnet dont l'idéal était atlantique et universel dépassant le seul continent (G. Bossuat). De plus, l'échec de la CED provoque une crise chez les fédéralistes dont une partie menée par Alexandre Marc fonde dès 1954 le CIFE, organisme publiant *L'Europe en formation* (C. Previti).

On soulignera la présentation par D. Schlenker des Archives historiques de l'UE (HAUE) de Florence détaillant les fonds traitant des questions de défense. Depuis 1983, l'HAUE est l'unique centre de dépôt des institutions européennes dont les documents sont communicables après 30 ans. Les chercheurs ne pouvant s'y déplacer bénéficient de services de numérisation.

On regrettera cependant l'absence du Bénélux pourtant l'objet d'une communication de J. W. Brouwer lors du colloque.

J'ajouterai une considération « partisane », un article supplémentaire revenant sur les positions des socialistes du Bénélux et l'opposition du SPD aurait été le bienvenu. Ce numéro répond à son ambition d'historiciser des enjeux toujours non résolus d'une Europe fédérale, a minima d'une Europe de la défense, malheureusement revenus avec acuité par la guerre sur le continent.

Quand Sartre et Rousset faisaient le Rassemblement Démocratique Révolutionnaire (RDR)

Claude Dupont

Membre de L'Ours

Recension publiée initialement dans L'Ours, mensuel socialiste de critique politique et culturelle, n°533, novembre-décembre 2023, avec leur aimable autorisation

Bastien Amiel, *Tentation partisane. Engagements intellectuels au seuil de la guerre froide*, CNRS éditions, 2023, 375 p, 26 €

Au moment où Presse fédéraliste s'apprête à publier dans sa collection « Textes fédéralistes », un volume de notre ami Pierre Chevalier, *Jean Rous. Fédéralisme et Congrès des peuples contre l'impérialisme*, d'ici quelques semaines, il nous a paru intéressant pour notre lectorat de publier cette recension parue dans *L'Ours*, Jean Rous ayant été l'un des principaux fondateurs, orateurs et responsables du RDR. Organisation dont étaient souvent proches d'autres militants fédéralistes engagés durant la Résistance dans le Comité français pour la Fédération européenne de juin 1944 puis après la Conférence fédéraliste de Paris du printemps 1945, dans les mouvements qui lui succédèrent jusqu'au début des années 1950 : le Comité international pour la Fédération européenne (premier CIFE, n'ayant rien à voir avec celui plus tard fondé par Alexandre Marc) puis, début 1947, le Comité pour une fédération européenne et mondiale (CFEM) ; organisations qui participeront fin 1946 à la fondation de l'UEF puis fin 1948 à celle de l'Union française des fédéralistes. Quelques noms de ces militants fédéralistes me reviennent (dont certains mentionnés dans la relation ci-dessous) : Georges Altmann, Yves Dechezelles, Léon Boutbien - qui rejoindra plus tard le gaullisme dit « de gauche » - Victor Fay, Pierre Lochack, Pierre Rimbart, André Ferrat, Gilbert Zacsas, Michel Colinet, Francis-Gérard Kumlagen... et Jean Rous bien évidemment.

Sans oublier les libertaires Albert Camus et Pascal Pia, le futur parlementaire démocrate-chrétien Maurice Guérin... ou même le futur gaulliste Jacques Baumel !

Jean-Francis Billion

C'est l'histoire d'un des partis dont l'existence fut la plus brève – avril 1948-1949 – que nous trace Bastien Amiel, celle du RDR, le Rassemblement démocratique et révolutionnaire, dont on peut vraiment dire, comme le titre l'indique, qu'il fut avant tout un parti d'intellectuels.

On date généralement de l’Affaire Dreyfus l’engagement des intellectuels sur la scène politique. Il se prolonge dans les années 1930 dans le combat antifasciste. Mais, de ponctuel, cet engagement devient quasiment structurel à la Libération avec la diffusion de l’existentialisme pour qui l’intellectuel « ne doit rien manquer de son temps » et qui ne conçoit la littérature qu’engagée.

Beaucoup eurent la conviction que la Résistance pouvait être la matrice d’un grand parti majoritaire. Mais, très vite, on perçoit que cette perspective est illusoire. La conjoncture évolue. On se met à distinguer la Résistance du « résistancialisme », avec ses imposteurs, ses héros de la 25^e heure. D’autre part, l’hétérogénéité idéologique était trop évidente. Surtout, les prémices de la guerre froide dessinaient de nouveaux camps. Les vieux clivages de la Troisième République réapparaissaient, tel le combat laïque.

Autonomie du RDR

Dès lors, tous les partis – les anciens comme les nouveaux – accentuèrent leur radicalisation. Les socialistes rompaient avec les communistes et Thorez déclarait bruyamment une solidarité de principe avec l’Armée rouge. Ces évolutions mettaient mal à l’aise les intellectuels français. Jean-Paul Sartre, le plus éminent d’entre eux, affirmait bien que le Parti communiste incarnait le sens de l’histoire, qu’on était avec le PC ou contre lui, mais il entendait dépasser le parti sans y entrer car, à ses yeux, l’entrée dans le champ politique de l’intellectuel n’avait de sens que s’il sauvegardait une autonomie de pensée, dans une relative indépendance des pratiques partisans. D’autres intellectuels, plus proches du socialisme que du communisme, reprochaient toutefois à la SFIO de s’engager dans une Troisième force porteuse de trahisons, comme le montrait la répression colonialiste dont on constatait les méfaits en Indochine ou à Madagascar.

C’est à partir de ces réticences que fut lancé en février 1948 l’appel pour la constitution du RDR. L’équipage avait fière allure. On y trouvait Georges Altman, Gérard Rosenthal, Jean Rous, Yves Dechezelles, des députés SFIO comme Badiou, maire de Toulouse, ou Lamine-Gueye, maire de Dakar, et deux intellectuels de haute notoriété, Jean-Paul Sartre et David Rousset. L’appel s’adressait à tous les combattants de la Résistance, aux militants et sympathisants des grands mouvements se réclamant de l’émancipation sociale, aux pacifistes, à ceux qui refusaient l’affrontement entre les deux blocs.

On peut effectivement parler d’un parti d’intellectuels : 50% des adhérents avaient suivi des études secondaires, alors que la France de l’époque comptait 5% de bacheliers. 82% des membres du comité directeur appartenaient aux professions libérales ou étaient enseignants. 25% des adhérents avaient des

parents qui avaient connu un engagement politique ou syndical ; beaucoup venaient de la SFIO, en avaient été exclus ou revendiquaient une double adhésion refusée par la SFIO. Un certain nombre appartenaient à l’ASR (Action socialiste et révolutionnaire), courant de gauche de la SFIO proche des trotskystes, fortement représentés au RDR.

Le nouveau parti avait donc dans son sein beaucoup de membres qui avaient la pratique de l’organisation et des débats contradictoires. Plusieurs travaillaient dans les journaux issus de la Résistance et le journalisme prolongeait leur engagement politique.

Hétérogénéité fatale

On ne s’étonnera pas qu’une telle hétérogénéité n’ait guère contribué à renforcer la cohésion de l’organisation. Et d’abord on s’interrogea sur la forme que devait revêtir l’organisation : un parti ou un rassemblement ? Léon Boutbien souhaitait qu’on en fit « un rond-point pour la confrontation, et non une arène pour des rivalités stériles ». Sartre et ses amis des *Temps Modernes* voulaient une formule souple qui permette à l’intellectuel de concilier son exigence d’engagement et son désir d’autonomie. Les uns tiraient vers le PC, d’autres désiraient « gauchir » la SFIO. La plupart mettaient l’accent prioritaire sur le maintien de la paix, menacée par la Guerre froide. Ce fut, selon la jolie expression de Sartre, « la guerre des deux paix », le PC mobilisant le Mouvement de la Paix contre l’impérialisme américain, quand le RDR mettait en cause l’affrontement des deux camps.

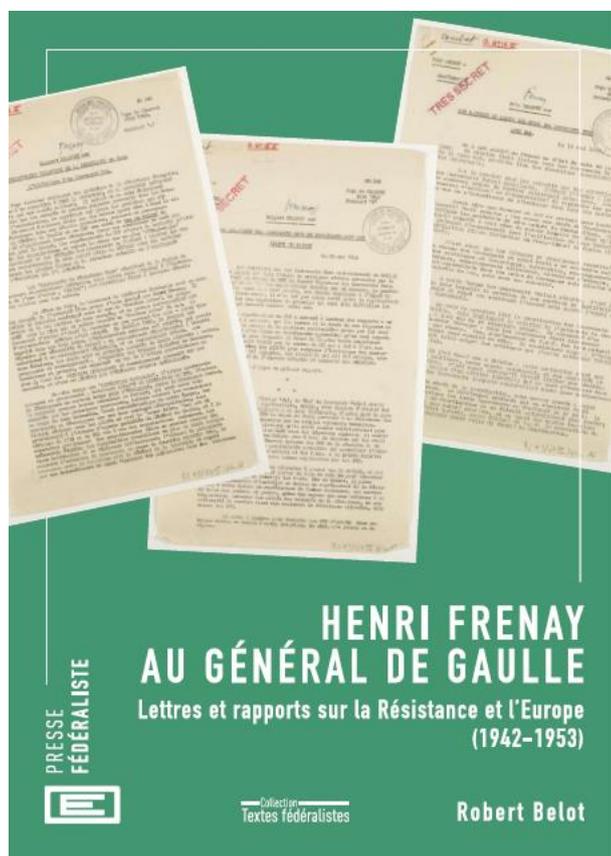
Mais « cette grosse tête sans corps », selon l’expression d’un militant du Loiret, cet « intellectuel collectif », fut incapable de s’organiser. Les obstacles s’accumulaient : difficulté majeure à trouver des candidats aux élections, insuffisance numérique des fédérations départementales, absentéisme considérable aux réunions de section, parution trop irrégulière de la revue intérieure... Quant au programme d’action, il resta bien maigre. On en retiendra cependant deux points forts : une défense intransigeante de la laïcité et la revendication de l’autodétermination pour les peuples colonisés.

Il ne faut pas s’étonner que l’aventure ait tourné court. Les succès enregistrés tinrent surtout à quelques meetings qui connurent une belle affluence, venue à la rencontre d’intellectuels en vue comme Sartre ou Rousset.

Au bilan, on se rend compte que le RDR fut surtout l’ancêtre de ces « non alignés » – que l’on retrouvera plus tard parmi les lecteurs de *France Observateur* ou dans les rangs du PSU – qui n’acceptaient ni le stalinisme ni une récupération par le capitalisme. Il fut tout de même le signe annonciateur qu’« une gauche non-communiste » pourrait faire son chemin sans être suiviste du PC ni comparse de partis de droite.

Robert Belot, *Henri Frenay au Général de Gaulle, Lettres et rapports sur la Résistance et l'Europe (1942-1953)*

Robert Belot



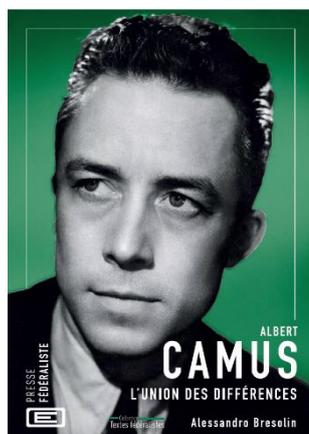
Henri Frenay n'a pas été un théoricien du fédéralisme européen. Chez lui, l'engagement européen serait plutôt un point d'arrivée après le combat qu'il a mené contre l'Allemagne nazie et sa politique d'hégémonisation sur l'Europe. Avant-guerre, aux côtés de la féministe Berty Albrecht pour accueillir les victimes du nazi-fascisme et au Centre d'études germaniques de Strasbourg pour étudier le phénomène nazi. Pendant la guerre, en créant le plus important mouvement de Résistance et en essayant de fédérer la Résistance intérieure.

Mais le fédéralisme est aussi un point de départ après la chute d'Hitler et de Mussolini et la fin piteuse du régime de Vichy et d'une certaine France. C'est en tant que figure héroïque du patriotisme et de l'antinazisme qu'il s'engage dans le deuxième grand combat de sa vie : l'union de l'Europe. Il devient président de l'Union européenne des fédéralistes et il sera l'une des voix les plus ardentes des partisans de la Communauté européenne de défense.

C'est ce lien organique entre la Résistance et le fédéralisme que ces lettres, notes et rapports au général de Gaulle nous permettent de découvrir. C'est aussi l'occasion de mesurer l'estime que Frenay portait au fondateur de la France libre, au nom d'un combat commun pour la liberté de la France, même si leurs visions de l'Europe étaient différentes.

Collection Texte fédéraliste, 20 € ; 256 p.

Nouvelle édition : *Albert Camus, l'Union des différences*, d'Alessandro Bresolin



En 2017 Presse fédéraliste avait remercié les Edizioni Spartaco SRL d'avoir autorisé la réalisation d'une première édition française, de l'édition italienne.

Mais, au fur et à mesure que nous recevions la traduction de son ouvrage par Alessandro Bresolin, nous lui avons demandé de réintégrer de nombreux passages retirés de l'édition initiale, mais surtout de compléter ses recherches en vue de développer certains thèmes concernant plus spécifiquement l'engagement fédéraliste d'Albert Camus ; en particulier sur le fédéralisme européen et la citoyenneté mondiale.

Notre première édition n'était donc pas une simple traduction de l'édition italienne mais bien un nouveau volume augmenté d'un tiers par et avec l'auteur, sur nos demandes.

La traduction, œuvre d'Alessandro, revue et mise au point avec Mrs Jean-Louis Meunier et Jean-Francis Billion en 2017 a cette fois été relue et corrigée par Mme Marie-Ange Bessou.

Nous la remercions, de même que Mme Catherine Camus d'avoir autorisé des citations de l'œuvre de son père et d'avoir accordé à l'auteur un entretien enrichi, par rapport à l'édition italienne, d'une question sur Georges Brassens, ainsi que Mme Agnès Spiquel auteure de la préface commune à nos deux éditions.

Cette nouvelle édition, porte un titre plus concis sur une nouvelle jaquette, est enrichie d'une indexation des noms et de quelques notes additionnelles signalant des ouvrages parus depuis 2017 et intéressants pour le sujet même de notre ouvrage ; certains chez Presse fédéraliste et deux autres de Mr Michel Auvray aux éditions Imago, de Mme Agnès Spiquel et Mr Christian Phéline aux éditions Gallimard.



Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française. *Fédéchoses*, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

S'abonner à *Fédéchoses* et adhérer à Presse fédéraliste

Nom et prénoms

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro € 5

Chèque ou virement à l'ordre de **PRESSE FÉDÉRALISTE**

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Devise
10278	07334	00020810601	69	€
IBAN		BIC	Domiciliation	
FR 76 10278073340002081060169		CMCI FR 2A	CCM LYON FRÈRES LUMIÈRE	

ou paiement sécurisé sur www.pressefederaliste.eu

Maison des Européens de Lyon – 5 Rue Pizay – 69001 – Lyon – France

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Directeur de la publication : Jean-François Richard - Rédacteur en chef : Jean-François Billion

Comité de rédaction : Adeline Mourais Afonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

Édition et mise en page : Chloé Fabre - Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederaliste.eu : Valéry-Xavier Lentz